

Atlas de la biodiversité communale

de Berric

Atlas ar vuhez-bev kumunal

BERRIC

Septembre 2023



*Document de synthèse :
diagnostic territorial*

Une autre vie s'invente ici



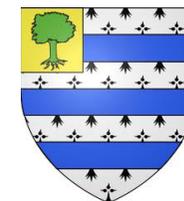
Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE



Avec la coordination et l'accompagnement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

En partenariat avec les structures naturalistes :



LOGO DES AUTRES PARTENAIRES A VENIR (FDC, BGM, FDP, ERB à venir)

En partenariat avec les structures indépendantes / partenaires animateurs : **LOGO A VENIR**

Cet Atlas de la biodiversité communale a été financé par l'Office français de la biodiversité, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et la commune de Berric.

Le Parc et la commune de Berric tiennent à remercier les structures partenaires pour la mise à disposition de leurs données ayant permis la réalisation de ce travail, ainsi qu'aux nombreux bénévoles naturalistes et habitants, contribuant, par leurs observations, à une meilleure prise en compte de la biodiversité communale.

Crédit photo et illustration :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sauf mention contraire

Rédaction et cartographie :

Xavier BLONDEL, Cécile CHAUVIN,

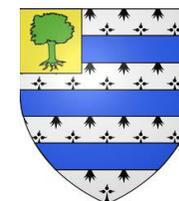
Agents du Parc ayant contribué à la réalisation de ce document :

Xavier BLONDEL, Cécile CHAUVIN, Thomas COSSON, Alexandre CROCHU, Laurène DEMANGE

David LEDAN, Benjamin LE MELL, Armelle MASQUELIER, Marion RAHUEL, Pierline TOURNANT

Référents communaux :

Gildas HELLARD, Stéphanie LEMOINE



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU PARC X

MOT DU MAIRE DE BERRIC X

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN X

01 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
C'EST QUOI ?

	PAGE X
QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?	X
POURQUOI S'EN SOUCIER ?	X
L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE A À Z	X
LES ABC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN	X
L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	X
LA MÉTHODOLOGIE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	X
LES OBJECTIFS DU DOCUMENT	X

02 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ
ET GOUVERNANCE LOCALE :
CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR

03 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE
DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR,
PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

04 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA
CONNAISSANCE : INVENTORIER,
COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER

PAGE X

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERRIC X

Fiche d'identité de la commune	X
La Démographie de la commune	X
La vie économique	X

LES DOCUMENTS DE CADRAGE X

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bretagne (SRADDET)	X
La Charte de Parc du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	X
Le SCoT valant PLUi	X
Le SAGE / SDAGE	X
Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques et les surfaces bénéficiant des aides pour l'agriculture biologique.	X
Le Plan Simple de Gestion sylvicole forestier	X
L'identification et le diagnostic de la trame verte et bleue du Parc naturel régional 2020	X

GÉOLOGIE, RELIEF, HYDROLOGIE
ET PAYSAGE : LE SOCLE DU VIVANT X

Les formations géologiques de la commune	X
Les reliefs et l'hydrologie de la commune	X
Les paysages de la commune	X

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VÉGÉTATIONS X

DIAGNOSTIC DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ X

Les données existantes et inventaire complémentaires	X
Les milieux de bocages et de cultures	X
Les milieux boisés	X
Les milieux urbains et industrialisés	X
Les milieux des landes	X
Les milieux humides	X

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET INITIATIVES
POSSIBLES SUR LA COMMUNE X

BIBLIOGRAPHIE X

TABLE DES FIGURES X

Liste des espèces observées sur la commune X

ANNEXES X



David Lappartient

Président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vestibulum auctor, arcu ut dignissim laoreet, ex lectus auctor odio, ut tincidunt justo tellus sit amet tellus. Mauris sed nisi eget turpis egestas vestibulum. Nulla facilisi. Integer vel orci dapibus, finibus velit quis, cursus metus. Fusce elementum, lectus eget ultrices fringilla, mauris metus pellentesque est, et venenatis felis ex sit amet ipsum. Duis eu ipsum at turpis suscipit tempus non quis erat.

Donec ac lorem non felis iaculis dignissim. Nulla facilisi. Ut sollicitudin neque euismod magna feugiat, eu eleifend elit semper. Nam aliquet, augue eget varius elementum, eros augue posuere mauris, sit amet posuere velit quam in purus. Nunc rutrum, nunc eu auctor dignissim, nulla tortor ultrices sapien, nec interdum ipsum nunc a sapien. Nullam dictum nec nulla id lacinia. Nullam vel justo metus.

Quisque facilisis quam eu feugiat fermentum. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Proin varius neque non pharetra sagittis. Duis facilisis velit a varius tempor. Sed vel tellus id enim dictum finibus. Integer semper interdum elit, vel tempus ex malesuada ac. Curabitur venenatis nulla quis purus scelerisque sagittis.

Praesent convallis erat vitae luctus dignissim. Suspendisse in lorem vel est aliquet tincidunt. Fusce non elit eu neque tempus malesuada. Nunc tristique lacinia felis, vel tempor mi suscipit ac. Ut convallis in tortor sit amet malesuada. Sed consequat, magna id fringilla pellentesque, odio lacus volutpat dui, quis ullamcorper purus metus a ipsum. Fusce quis ex vitae purus scelerisque elementum.

Spero hunc textum tibi placere! Si quaestiones aut adiutorium plura desideras, libenter adiuvabo.

AVENIR

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vestibulum auctor, arcu ut dignissim laoreet, ex lectus auctor odio, ut tincidunt justo tellus sit amet tellus. Mauris sed nisi eget turpis egestas vestibulum. Nulla facilisi. Integer vel orci dapibus, finibus velit quis, cursus metus. Fusce elementum, lectus eget ultrices fringilla, mauris metus pellentesque est, et venenatis felis ex sit amet ipsum. Duis eu ipsum at turpis suscipit tempus non quis erat.

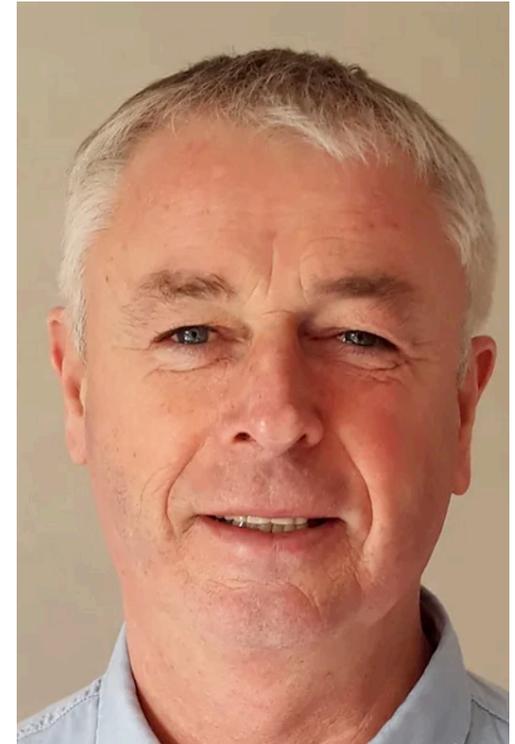
Donec ac lorem non felis iaculis dignissim. Nulla facilisi. Ut sollicitudin neque euismod magna feugiat, eu eleifend elit semper. Nam aliquet, augue eget varius elementum, eros augue posuere mauris, sit amet posuere velit quam in purus. Nunc rutrum, nunc eu auctor dignissim, nulla tortor ultrices sapien, nec interdum ipsum nunc a sapien. Nullam dictum nec nulla id lacinia. Nullam vel justo metus.

Quisque facilisis quam eu feugiat fermentum. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Proin varius neque non pharetra sagittis. Duis facilisis velit a varius tempor. Sed vel tellus id enim dictum finibus. Integer semper interdum elit, vel tempus ex malesuada ac. Curabitur venenatis nulla quis purus scelerisque sagittis.

Praesent convallis erat vitae luctus dignissim. Suspendisse in lorem vel est aliquet tincidunt. Fusce non elit eu neque tempus malesuada. Nunc tristique lacinia felis, vel tempor mi suscipit ac. Ut convallis in tortor sit amet malesuada. Sed consequat, magna id fringilla pellentesque, odio lacus volutpat dui, quis ullamcorper purus metus a ipsum. Fusce quis ex vitae purus scelerisque elementum.

Spero hunc textum tibi placere! Si quaestiones aut adiutorium plura desideras, libenter adiuvabo.

A VENIR



Michel Grignon
Maire de la commune de Berric

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Un Parc naturel régional incarne bien plus qu'un simple territoire. C'est une zone habitée, reconnue au niveau national pour sa précieuse valeur patrimoniale et paysagère, mais également une zone fragile qui demande une attention particulière. Son existence repose sur un projet concerté de développement durable qui tourne autour de la protection et de la mise en valeur de son héritage naturel et culturel. Cette entreprise exige une collaboration étroite entre l'État français, les collectivités locales et les parties prenantes du territoire. Régulé par une charte qui énonce des objectifs et des mesures de protection, le Parc entreprend diverses actions en conformité avec ses cinq grandes missions fondamentales :

Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel : Les Parcs naturels régionaux se consacrent à la sauvegarde des écosystèmes marins, des zones humides, des prairies et des habitats naturels. Ils préservent ainsi la biodiversité exceptionnelle de leur région, contribuant à la pérennité des espèces et des milieux.

Aménagement du territoire : Les Parcs jouent un rôle central dans la planification territoriale équilibrée, harmonisant le développement humain avec la protection de l'environnement. Cette approche permet de préserver les caractéristiques uniques de chaque région.

Développement économique et social durable : Les Parcs favorisent des activités économiques durables, telle que l'agriculture biologique ou l'écotourisme. Cette approche assure une exploitation responsable des ressources tout en contribuant à la vitalité économique des communautés locales.

Sensibilisation, éducation et information du public : Les Parcs se positionnent en tant qu'éducateurs, organisant des actions éducatives, des visites guidées et des événements pour sensibiliser le public à l'importance de la conservation et de la durabilité.

Expérimentation et recherche : Les Parcs encouragent la recherche pour approfondir la connaissance de la biodiversité et mettre en place des pratiques de conservation innovantes. Cette approche informée guide les politiques et les actions de gestion.

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, créé officiellement le 1er octobre 2014 par décret ministériel, est une illustration vivante de ces principes. S'étalant sur une superficie de 76279,51 hectares et englobant 35 communes riveraines, il concentre ses missions sur la protection de la biodiversité remarquable du territoire. L'engagement de ce Parc en faveur du développement durable est manifeste à travers la promotion d'activités économiques respectueuses de l'environnement, ainsi que par les efforts constants pour sensibiliser le public et encourager la participation des résidents. La particularité du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan réside dans l'inclusion d'une aire d'intérêt maritime d'environ 17 hectares dans son périmètre qui correspond au Golfe du Morbihan.

En conclusion, un Parc naturel régional n'est pas simplement un espace géographique, mais un concept qui englobe la coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature. Grâce à des missions variées et à une gouvernance inclusive, le Parc veille à la sauvegarde de la richesse naturelle et culturelle pour les générations actuelles et futures. C'est dans ce but, que le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan accompagne l'ensemble de ses communes dans la réalisation de leur démarche d'Atlas de la biodiversité communale

BERRIC : QUELQUES REPÈRES

Afin de faciliter la compréhension du contenu à venir, nous vous fournirons quelques points de référence spatiaux. Tout au long de ce document, nous mentionnerons les noms des routes principales et des lieux-dits, ce qui vous aidera à avoir une meilleure vision du territoire de la commune.



Etang de Berric

01 / ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE, C'EST QUOI ?

L'atlas de la biodiversité communale, souvent désigné par l'abréviation ABC, peut sembler complexe à comprendre au premier abord.

Dans la pensée collective, il fait plutôt référence à un recueil, généralement assez conséquent, doté de beaucoup d'informations dans lesquelles il faut savoir naviguer.

Afin de bien comprendre ce qu'est une démarche d'ABC et son intérêt, il est important de définir dans un premier temps ce que l'on entend par le terme « biodiversité », puis de revenir sur le contexte de perte de la biodiversité enregistré dans le monde avant de terminer sur un focus régional et ainsi finir sur les objectifs de cette démarche.

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

Sous l'usage du mot "biodiversité", se trouve la contraction de biologique et diversité. Cette expression est relativement récente mais la biodiversité, elle, est très ancienne. La diversité biologique actuelle vient de la longue et lente évolution du monde vivant la planète, depuis les premiers organismes vivants connus il y a 3,5 milliards d'années.

Le terme biodiversité fait référence à la variété et à l'abondance des formes de vie présentes sur Terre, qu'il s'agisse d'organismes végétaux, animaux, fongiques ou microbiens. Il englobe la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes qui composent notre environnement naturel.

Au niveau des écosystèmes, la biodiversité se réfère à la diversité des habitats, tels que les forêts, les océans, les prairies, les déserts, les récifs coralliens, etc. Chaque écosystème abrite un ensemble unique d'espèces et fournit des services écosystémiques vitaux, tels que la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat et la fourniture de ressources naturelles.

La biodiversité se manifeste également à travers la diversité des espèces. Il existe des millions d'espèces différentes sur Terre, des plus petites, comme les bactéries, aux plus grandes, comme les baleines bleues. Chaque espèce joue un rôle spécifique dans l'écosystème et contribue à maintenir l'équilibre écologique. Enfin, la biodiversité inclut également la diversité génétique au sein des espèces. Chaque espèce est composée de différentes populations ayant des variations génétiques uniques. Cette diversité génétique est importante pour la survie des espèces, car elle leur permet de s'adapter aux changements environnementaux, tels que le climat, les maladies et les perturbations causées par l'activité humaine.

POURQUOI S'EN SOUCIER ?

La biodiversité joue un rôle vital pour la survie de la vie sur Terre, offrant un lot considérable d'avantages écologiques, économiques et sociaux, communément désignés sous le terme de services écosystémiques. Elle constitue une source inestimable de biens et de commodités qui sont indispensables à notre quotidien. Des éléments aussi cruciaux que l'oxygène que nous respirons, les denrées alimentaires qui nourrissent notre corps, l'eau que nous consommons, les médicaments qui soignent nos maux, ainsi que de nombreuses matières premières nécessaires à nos abris et nos vêtements, émanent directement de la nature.

Lorsque les écosystèmes et les espèces sont en équilibre, ils nous fournissent une série de services inestimables. Par exemple :

- ▶ Les tourbières, les forêts et les océans agissent comme des réservoirs de carbone, aidant ainsi à lutter contre le changement climatique.
- ▶ La pollinisation par les espèces animales et la fertilité naturelle des sols sont des facteurs essentiels pour notre approvisionnement en fruits et légumes.
- ▶ Les végétaux, en particulier dans les zones humides, contribuent à la purification naturelle de l'eau.
- ▶ Les zones humides agissent comme des barrières protectrices contre l'érosion côtière et atténuent les effets des catastrophes naturelles, telles que les crues et les inondations.
- ▶ Les espaces naturels et végétalisés dans les zones urbaines améliorent notre bien-être et notre santé tout en structurant les paysages.

En moins de cent ans, l'évolution et l'expansion de certaines activités humaines ont profondément altéré des équilibres écologiques jadis établis. Bien que des causes naturelles puissent expliquer la disparition d'espèces et d'habitats, la cadence actuelle de cette érosion est largement attribuable aux actions humaines. Parmi les plus préjudiciables, il y a la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats, principalement dues à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport. La surexploitation des ressources naturelles, comme la surpêche, la déforestation et le braconnage, joue également un rôle central. Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air, ainsi que les pollutions lumineuses et sonores, contribuent significativement à cette détérioration. Les changements climatiques, s'ajoutant à d'autres facteurs, altèrent les conditions de vie des espèces, les poussant à migrer ou à s'adapter. En outre, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes aggrave encore la situation.

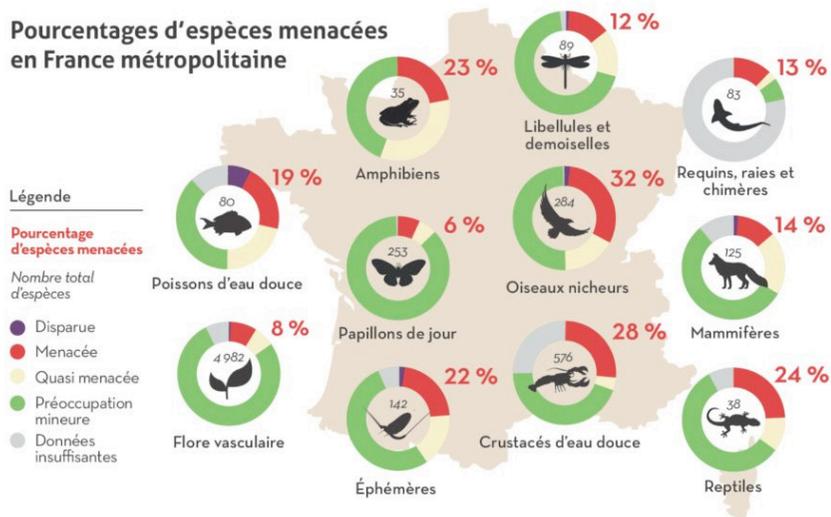
Il est estimé que le taux d'extinction actuel des espèces est entre 100 et 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains chercheurs suggèrent même que nous sommes entrés dans une période d'extinction de masse, comparable à celle qui a conduit à l'extinction des dinosaures il y a environ 65 millions d'années.

La France compte parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées, avec 1 983 espèces recensées dans la liste rouge des espèces menacées de 2016¹.

De manière plus spécifique à la France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 19% des poissons d'eau douce et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire (voir figure X).

1 Communiqué de presse 40 ans de protection de la nature : Succès et défis de la préservation des espèces en France. (2016).

LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE



▲ Figure 1 : Pourcentage des espèces menacées en France Métropolitaine sources : UICN Comité Français, Office Français de la Biodiversité, & Muséum National d'Histoire Naturelle. (2020). La liste rouge des espèces menacées en France, 13 ans de résultats. (Conception graphique : Natacha

En Bretagne, presque un tiers des espèces sont menacées de disparition (Observatoire environnemental de Bretagne, 2019). Sachant que la région représente une proportion non négligeable de l'ensemble des espèces présentes en France métropolitaine (figure X).

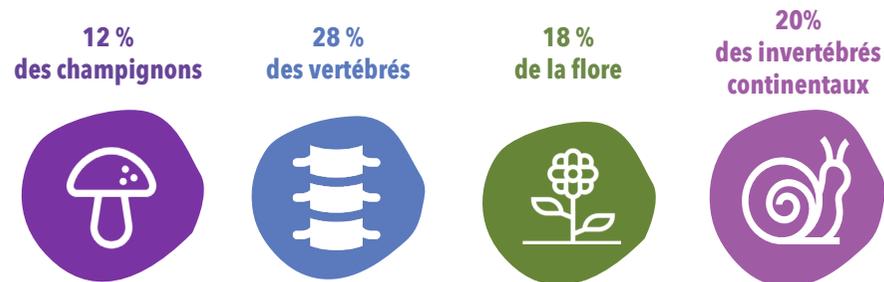
À titre d'exemple, sur 9 espèces de poissons grands migrateurs des cours d'eau bretons, 5 sont dans un état de conservation défavorable, comme l'anguille européenne ou la lamproie marine. Par ailleurs, dans les milieux terrestres et d'eau douce de Bretagne, 540 espèces sont non indigènes dont 39 invasives avérées. Dans les eaux marines bretonnes, 62 espèces introduites de faune et 23 de flore sont détectées en 2010, dont 26 sont des invasives avérées (Observatoire environnemental de Bretagne, 2019)

La perte de biodiversité a des conséquences graves pour les écosystèmes et l'humanité elle-même. Lorsqu'elle diminue, les services écosystémiques qu'elle rend sont compromis, ce qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire, la santé humaine et la stabilité des écosystèmes et la survie de la biodiversité elle-même ;). Pour faire face à cette crise, il est essentiel de prendre des mesures de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Cela comprend la création de

Pour aller plus loin :

L'État et la Région Bretagne, avec l'appui de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, ont souhaité développer un jeu d'indicateurs du patrimoine naturel et des paysages à l'échelle régionale afin de sensibiliser et informer sur la préservation de la nature en Bretagne. L'ambition est de constituer des repères partagés, dans un langage commun, synthétique et abordable sur des sujets complexes. <https://bretagne-environnement.fr/>

QUE REPRÉSENTENT LES ESPÈCES BRETONNES PAR RAPPORT À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE



▲ Figure x : proportion d'espèces métropolitaines présentes en Bretagne (OEB, 2019)

réserves naturelles, la mise en œuvre de politiques de protection de la biodiversité et des habitats, la promotion de pratiques agricoles durables, la réduction de la consommation de ressources naturelles et la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité.

La perte de biodiversité est un défi complexe qui nécessite une action collective pour préserver et restaurer les écosystèmes vitaux.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE A À Z ?

À l'origine initié par le Parc naturel régional de Lorraine en 1993, le concept d'Atlas de la biodiversité communale a été adopté en 2010 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. La démarche constitue un moyen de faciliter le dialogue entre les élus, les gestionnaires, les résidents et les scientifiques concernant l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire.

L'Atlas de la biodiversité communale représente un outil complet de connaissance et de gestion de la biodiversité à l'échelle d'une commune ou d'un territoire local. Son objectif est de recenser, évaluer, valoriser et préserver la biodiversité présente

sur ce territoire en prenant en compte à la fois la faune, la flore, les habitats naturels et les interactions entre les êtres vivants et leur environnement.

Les multiples objectifs d'un ABC sont les suivants :

- ▶ Connaître la biodiversité locale : L'ABC permet de dresser un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire concerné, y compris l'identification des espèces animales et végétales et/ou la cartographie des habitats naturels.
- ▶ Sensibiliser et éduquer : L'ABC vise à sensibiliser les habitants, les élus locaux, les acteurs économiques et les associations aux enjeux de la biodiversité, en faisant comprendre son importance pour la qualité de vie, la santé des écosystèmes et les services rendus à l'homme.
- ▶ Évaluer les pressions et les enjeux : L'ABC permet d'identifier les principales menaces pesant sur la biodiversité locale, telles que l'urbanisation, les pratiques agricoles intensives et la fragmentation des habitats, tout en évaluant les enjeux de biodiversité en fonction de la présence de certains milieux ou espèces d'intérêt patrimonial.
- ▶ Proposer des mesures de préservation et de valorisation : Sur la base des informations recueillies, l'ABC propose des actions concrètes pour préserver et restaurer la biodiversité, comme la création de réserves naturelles, la mise en place de corridors écologiques, la promotion de pratiques agricoles durables, la sensibilisation du public, etc.

Les composantes d'un ABC peuvent varier en fonction du territoire concerné, mais elles incluent généralement :

- ▶ L'inventaire des espèces : L'identification et le recensement des espèces animales, végétales et fongiques présentes sur le territoire, basés sur des observations, des relevés.
- ▶ La cartographie des habitats : L'établissement de cartes représentant les différents types d'habitats naturels présents sur le territoire (forêts, prairies, zones humides, etc.) ainsi que leur répartition spatiale.
- ▶ L'évaluation des enjeux : L'analyse des pressions exercées sur la biodiversité (urbanisation, agriculture, pollution, etc.) et de la présence de milieux et d'espèces remarquables.
- ▶ La concertation et la participation citoyenne : L'implication des habitants, des associations locales, des élus et des acteurs économiques dans le processus d'élaboration de l'ABC, permettant une meilleure appropriation de la démarche, des enjeux identifiés et du plan d'actions établi.

La méthode d'élaboration d'un ABC repose sur une approche participative et multidisciplinaire, impliquant généralement la collaboration entre des scientifiques, des naturalistes, des collectivités locales, des associations de protection de l'environnement et des habitants. Les données sont collectées à partir d'observations

sur le terrain, d'inventaires scientifiques, de données existantes et de témoignages locaux.

L'ABC vise à fournir une information naturaliste complète et synthétique, notamment sous forme cartographique, afin de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs, notamment par une traduction de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (par exemple : le plan local d'urbanisme).

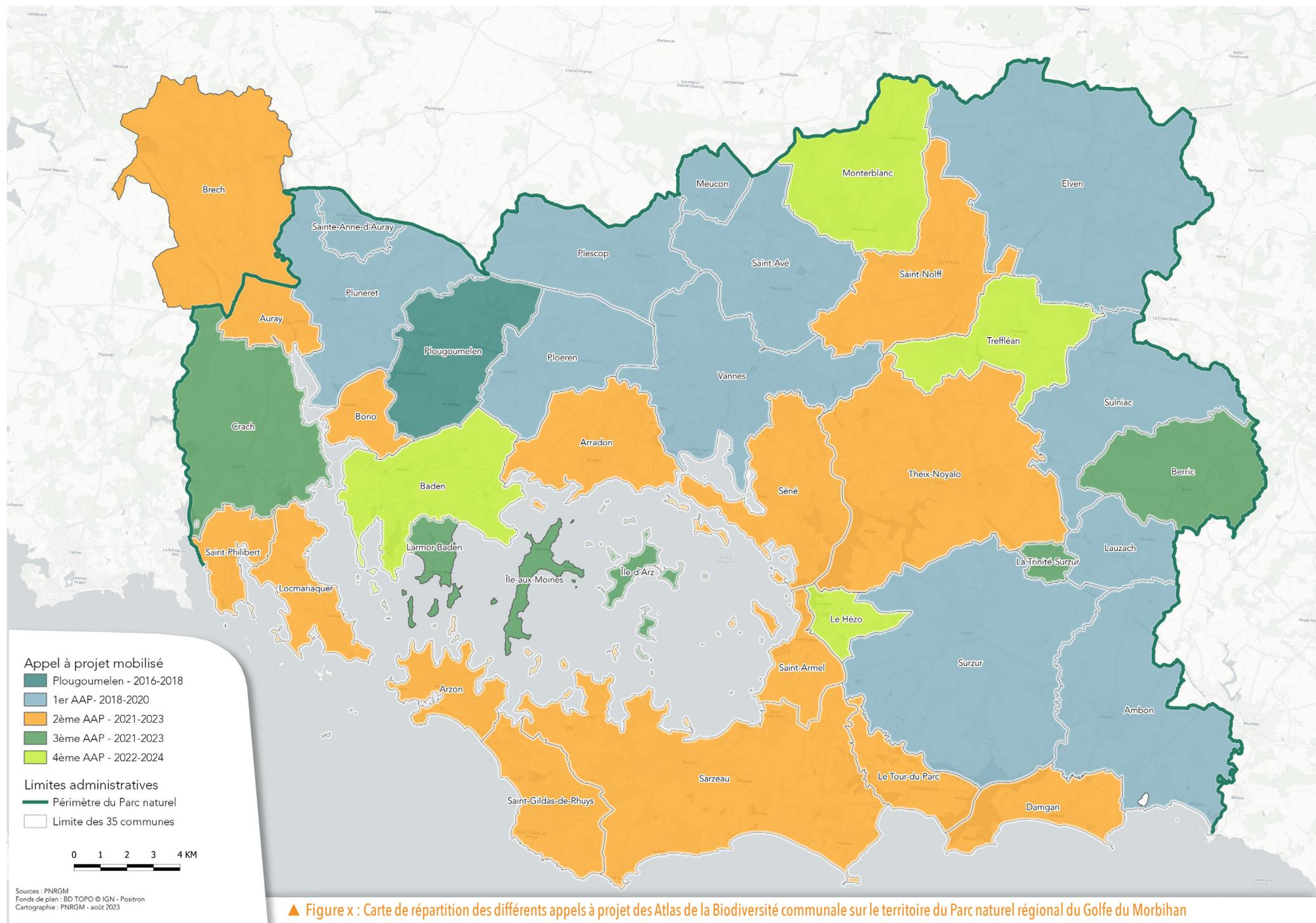
LES ABC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Au sein du Parc naturel régional, c'est la commune de Plougoumelen qui a ouvert la voie à la mise en œuvre des Atlas de biodiversité communale. En 2016, elle a initié son propre Atlas de biodiversité communale, déployant ce processus sur une période de deux années. En tant que pionnière dans le département, Plougoumelen a joué un rôle exemplaire en tant que commune pilote. Cette expérience couronnée de succès a inspiré l'engagement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, qui a ensuite décidé d'accompagner initialement douze communes en 2018.

À ce jour, ce sont désormais 38 communes qui bénéficient de l'accompagnement du Parc (voir figure 3), ce qui assure une couverture complète du territoire avec des démarches d'Atlas de la biodiversité communale en 2022.

La concrétisation de ces 38 Atlas de biodiversité communale a été rendue possible grâce à l'appui de quatre appels à projets de l'Office Français de la Biodiversité et de France Relance, auxquels le Parc a été lauréat. Ces financements ont permis, entre autres, le recrutement de trois chargées de mission ainsi que d'experts chargés des inventaires, renforçant ainsi les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet à grande échelle.

Cependant, c'est avant tout l'engagement de chaque commune qui permet de pleinement atteindre les objectifs portés par cette démarche.



▲ Figure x : Carte de répartition des différents appels à projet des Atlas de la Biodiversité communale sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Depuis 2021, la mise en œuvre des ABC par le Parc s'appuie sur une équipe multidisciplinaire composée de biologistes, d'écologues et d'experts en environnement. Cette diversité de profils garantit une expertise approfondie dans l'étude et la préservation de la faune, de la flore et des écosystèmes locaux.

Outre les agents en charge de la coordination et des inventaires des ABC, le Parc et les communes bénéficient également du soutien de l'ensemble des agents du Parc, qui contribuent aux différentes actions régies en interne.

Coordination générale



Pierline Tournant
Coordinatrice des atlas de la biodiversité communale du Parc



David Lédan
Chargé de mission patrimoine naturel



Cécile Chauvin
Chargée de projet atlas de la biodiversité communale du Parc

Sur le terrain



Armelle Masquelier
Chargée de mission flore et habitat



Benjamin Le Mell
Chargée de mission flore et habitat



Laurène Demange
Chargée de mission entomofaune



Marion Rahuel
Chargée de mission animation territoriale

LA MÉTHODOLOGIE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Afin de garantir le succès et l'efficacité du projet de conservation de la biodiversité, une structure de gouvernance complète et bien organisée a été élaborée. Cette structure implique la création de deux comités distincts, chacun jouant un rôle spécifique dans la mise en œuvre du projet.

Tout d'abord, un comité de pilotage a été constitué, rassemblant des représentants clés du Parc ainsi que des référents des différentes communes concernées. Ce comité est composé de figures éminentes telles que l'élu président de la commission biodiversité, le responsable du pôle biodiversité et la chargée de projet ABC. Réunissant leur expertise et leurs compétences variées, ce comité se réunit une fois par an pour examiner et valider les orientations générales du projet ainsi que les diverses phases qui le composent. La présence des référents des communes assure une représentation équilibrée et une prise en compte des intérêts locaux dans les décisions prises.

En parallèle, un comité technique a été formé, réunissant des représentants d'associations, d'organismes naturalistes et institutionnels de renom dans le domaine de la biodiversité. Parmi les membres de ce comité figurent des organisations de premier plan telles que la Ligue pour la protection des oiseaux Bretagne, l'association Bretagne Vivante, le Groupe mammalogique breton, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, les Fédérations départementales de chasse et de pêche, Bretagne grands migrateurs, le Conservatoire botanique de Brest, le Service départemental des espaces naturels sensibles, le Conservatoire du littoral ainsi que l'Office français pour la biodiversité. La diversité de ces acteurs renforce la richesse des connaissances scientifiques et techniques disponibles pour le projet. Ce comité technique joue un rôle crucial en apportant un soutien de premier ordre sur le plan scientifique et technique. Son expertise est mobilisée pour examiner les choix méthodologiques à mettre en œuvre tout au long du projet. Les réunions annuelles de ce comité fournissent une plateforme pour discuter des avancées, partager les meilleures pratiques et garantir que les décisions reposent sur des bases solides.

En outre, pour une collaboration encore plus étroite, un comité technique restreint a été établi, réunissant régulièrement les partenaires naturalistes. Ces rencontres fréquentes permettent de se concentrer plus spécifiquement sur l'élaboration des diagnostics ainsi que sur l'identification des enjeux de biodiversité. La réunion de ces experts renforce l'approche collective et contribue à l'élaboration de solutions innovantes pour les défis complexes du projet.

Structures naturalistes



L'Office français pour la Biodiversité

L'Office français pour la biodiversité (OFB) est un établissement public français créé en 2020. Son objectif principal est de contribuer à la préservation, à la restauration et à la gestion durable de la biodiversité en France.

L'OFB a un rôle de coordination et d'appui dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de biodiversité. Il intervient dans divers domaines tels que la protection des espaces naturels, la gestion des espèces, la lutte contre les atteintes à la biodiversité, la recherche scientifique, la sensibilisation du public, et la collecte et la diffusion des données sur la biodiversité.



Le Conservatoire Botanique National de Brest

Etablissement public, scientifique et technique, le Conservatoire botanique national de Brest est chargé d'étudier et de préserver les plantes sauvages et les milieux naturels des régions Bretagne, Normandie (Basse-Normandie) et Pays de la Loire et des hauts lieux de biodiversité mondiaux. Il est un expert au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



L'association Bretagne vivante

Bretagne Vivante est, depuis 1958, la principale association de protection de la nature et de la biodiversité en Bretagne. Reconnue d'utilité publique, elle œuvre au quotidien pour une meilleure connaissance et préservation du patrimoine naturel régional. Elle gère également un réseau de sites protégés et réserves naturelles à travers la Bretagne et Loire-Atlantique. Transmettre et partager ses passions est aussi au cœur des missions de Bretagne Vivante.



L'association Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux

L'association Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) est une organisation dédiée à l'étude et à la protection des invertébrés en Bretagne. Fondée en 1975, le GRETIA regroupe des naturalistes et des scientifiques passionnés par les invertébrés, tels que les insectes, les araignées, les mollusques, les crustacés et bien d'autres.



L'association de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association française créée en 1912, dédiée à la protection des oiseaux et de leur habitat. L'une de ses branches régionales est la LPO Bretagne. La LPO Bretagne mène des actions concrètes pour la protection, la conservation et la restauration des espèces d'oiseaux présentes dans la région. L'association s'appuie sur des études scientifiques, des actions de sensibilisation du grand public, ainsi que sur des partenariats avec d'autres organismes locaux, des institutions et des collectivités.



L'association Groupe Mammalogique Breton

Le groupe mammalogique breton, créé en 1988, est une association de protection de la nature qui œuvre sur les cinq départements de la Bretagne Historique.

Au sein de l'association, trois groupes thématiques (réseau Loutré, réseau chauves-souris et réseau micro-mammifères) développent des projets spécifiques à ces espèces.



Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Le Conservatoire du littoral est un établissement public français créé en 1975. Son rôle principal est de protéger et de gérer les espaces naturels sensibles du littoral français. Il agit en acquérant des terrains côtiers pour les préserver de l'urbanisation et les ouvrir au public dans le respect de la biodiversité. Le Conservatoire du littoral joue ainsi un rôle essentiel dans la préservation des milieux naturels côtiers et la sauvegarde de la diversité biologique de ces zones.



Le Service départemental des espaces naturels sensibles 56

Le service départemental des espaces naturels sensibles 56 est une entité qui existe au niveau du département du Morbihan et sur tout les autres départements français. Ils ont pour mission principale de protéger, valoriser et gérer les espaces naturels sensibles situés dans le département. Ces espaces sont généralement caractérisés par leur intérêt écologique, paysager ou patrimonial.



La Fédération Départementale des chasseurs du Morbihan

La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan est une organisation engagée dans la préservation de la biodiversité et la promotion d'une chasse responsable. À travers des actions de conservation, de régulation des espèces et d'éducation et de formation.



Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Morbihan œuvre pour la préservation des écosystèmes aquatiques dans le département. À travers des initiatives de conservation, d'éducation et de régulation de la pêche, elle vise à assurer la durabilité des ressources aquatiques et à sensibiliser la communauté à l'importance de préserver nos rivières et nos lacs.

En somme, cette structure de gouvernance en deux niveaux garantit une mise en œuvre méthodique et complète du projet de conservation de la biodiversité. Le comité de pilotage assure une direction stratégique et une coordination globale, tandis que le comité technique apporte l'expertise scientifique et technique nécessaire pour concrétiser les objectifs du projet. Cette approche inclusive et collaborative est la clé du succès dans la préservation et la valorisation de la biodiversité au sein de la région.

A l'échelle communale : afin d'assurer la coordination entre les communes et le Parc, chaque commune désigne un binôme de référents constitué généralement d'un élu et d'un technicien. Le Parc propose aux communes de mettre en place une gouvernance locale sous la forme d'un groupe de travail afin de favoriser l'appropriation et la prise en main de la démarche d'ABC par les habitants et les acteurs communaux. Celui-ci regroupe idéalement des élus, des agents des différents services techniques (communication, environnement, urbanisme, affaires scolaires, etc.), des habitants, des acteurs locaux (associatifs, agricoles, scolaires, etc.). Dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la démarche d'Atlas de la biodiversité communale, le Parc naturel régional assume la responsabilité de la

partie technique. Cette tâche consiste à rassembler les données cartographiques et naturalistes déjà existantes sur le territoire en s'appuyant sur les différents partenaires associatifs et institutionnels. Le Parc coordonne également les inventaires complémentaires spécifiquement réalisés dans le cadre des ABC, en collaboration avec les experts membres du comité technique. De plus, le Parc met à disposition un observatoire participatif de la biodiversité accessible au grand public, permettant aux habitants de signaler leurs observations de faune, de flore, ainsi que d'habitats tels que les mares, vergers ou murets de pierres sèches. Cette approche participative vise à encourager l'implication de tous, car la protection de la biodiversité est une responsabilité collective.

La mobilisation communale s'organise à différents niveaux grâce à :

- ▶ L'implication d'élus et d'agents communaux référents qui jouent le rôle de relais entre le Parc, le conseil municipal, les services de la commune et les habitants, ils sont désignés comme référents du projet.
- ▶ La création d'un groupe de travail communaux réunissant des habitants, des agriculteurs, des acteurs économiques et sociaux, qui participent aux orientations et actions entreprises, ainsi qu'à l'identification des enjeux spécifiques à leur commune. Ils contribuent également à animer des stands, des ateliers et des sorties.
- ▶ Les chargés de communication qui sont responsables de la réalisation de supports tels que des affiches, ainsi que de la diffusion d'informations sur les canaux locaux.
- ▶ Les actions menées auprès des scolaires via les centres de loisirs et les écoles.
- ▶ L'utilisation de la plateforme d'inventaires participatifs pour impliquer le grand public.

Pour assurer une bonne communication sur la démarche d'ABC et informer sur l'utilisation de la plateforme d'inventaires participatifs, le Parc a élaboré une stratégie de communication, offrant plusieurs outils et supports aux communes. Des liens directs ont été établis avec les responsables de la communication dans chaque commune afin de partager les supports, les expériences, et répondre aux demandes spécifiques, adaptant ainsi la communication au fonctionnement local de chaque commune. Les canaux de communication utilisés incluent l'édition du bulletin municipal, les panneaux lumineux, l'affichage en mairie, les réseaux sociaux, les pages internet, les applications d'informations communales et la presse écrite. Au niveau du Parc, la communication sur les démarches ABC et la diffusion d'informations se font via la page Facebook dédiée aux ABC et le site internet du Parc.

Des actions de sensibilisation mensuelles ont été mises en place dans les communes, permettant aux participants de découvrir les richesses du patrimoine naturel local grâce à des animations variées telles que des conférences, des sorties, des ateliers, des jeux, des expositions, des concours et des formations. Ces animations sont

principalement destinées au grand public, mais également aux membres du groupe de travail, aux scolaires et aux services techniques. Pour leur réalisation, les communes font appel à des personnes ressources locales, aux agents du Parc selon leurs compétences et thématiques privilégiées, ainsi qu'à des partenaires associatifs et animateurs indépendants identifiés par le Parc.

LES OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le présent document de diagnostic, réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, vise à fournir un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire de la commune de Berric. Ce projet permet d'acquérir une connaissance approfondie pour évaluer les potentiels, les atouts et les points de vigilance en matière de biodiversité, ainsi que de définir un plan d'action pour préserver et promouvoir la biodiversité locale.

Il est important de noter que ce travail constitue une première étape, un bilan initial qui ne doit pas être considéré comme définitif. Les données utilisées pour les analyses ne sont pas exhaustives. L'outil proposé ici vise à amorcer une réflexion sur les enjeux de la biodiversité à l'échelle communale et devra être régulièrement mis à jour en termes d'inventaires pour se rapprocher au mieux de la réalité du territoire. Il est essentiel, notamment, de maintenir dans le temps les actions de sensibilisation pour permettre aux habitants, acteurs et décideurs de la commune de s'approprier ces enjeux de conservation.

Dans un contexte de changements climatiques et de déclin sans précédent de la biodiversité, la démarche d'ABC offre un point de référence de l'état actuel du patrimoine naturel de la commune. Cela facilite la prise en compte des évolutions et des changements nécessaires pour protéger, valoriser et sensibiliser la richesse biologique du territoire communal et au-delà.



Restauration du lavoir communal

02/

**ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ ET
GOUVERNANCE
LOCALE :
CARTOGRAPHIER,
IMPLIQUER, AGIR**

La gouvernance locale implique les citoyens dans les décisions environnementales, favorisant ainsi une gestion durable du territoire. Elle encourage la collaboration entre acteurs locaux pour protéger la biodiversité et mettre en place des initiatives écologiques concrètes. C'est un levier essentiel pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Berric est une commune dynamique et engagée dans la préservation de la biodiversité. En effet, même si la commune ne fait partie du Parc que depuis 2022, elle n'a pas attendu ce classement pour changer ses pratiques en faveur de l'environnement. En 2005, la commune a réalisé un plan de désherbage et une cartographie des zones imperméables et perméables. Elle s'est notamment engagée dans la gestion différenciée des parcelles communales. A titre d'exemple, la surface prairiale de la salle du Verger qui est fauchée deux fois dans l'année par un agriculteur de la commune pour un besoin de production. Le cimetière a également subi des évolutions. Les allées secondaires, comme les deux côtés des murs de l'enceinte, ont été végétalisées. A contrario, les allées principales ont été bitumées pour faciliter l'entretien et l'accès aux personnes à mobilités réduites, souvent incompatibles avec la végétalisation. La commune peut également s'appuyer sur ses agents techniques qui sont force de propositions et qui, grâce à de nombreuses formations, adaptent leurs pratiques et sensibilisent les habitants et les élus de la commune à ces changements.

Hormis de nombreux changements dans les pratiques d'entretiens, la commune agit pour la biodiversité en acquérant de nombreux sites à fort enjeu environnemental.

Sur le volet sensibilisation, la commune s'est engagée depuis 2021 à réaliser chaque année une fête de la nature, en s'associant au programme national. Lors de cet évènement de nombreuses animations sont réalisées, notamment auprès des différentes écoles et un concours photographique à thème est organisé.

Ces initiatives déjà réalisées sur la commune ont permis de nourrir la gouvernance du projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale et à simplifier de nombreuses étapes.

LE BILAN DE LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

La gouvernance locale joue un rôle crucial dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité pour plusieurs raisons :

En effet sa composition permet de renforcer la proximité et connaissance du territoire dans l'élaboration du diagnostic et de l'analyse de ses enjeux. En effet, les élus, techniciens, habitants et acteurs locaux ont une connaissance approfondie de leur territoire, de ses spécificités écologiques et des pressions exercées sur la biodiversité locale.

Ils sont à même d'identifier les zones d'intérêt écologique, les corridors biologiques et les habitats fragiles.

Leur proximité leur permet également de comprendre les besoins et les attentes des communautés locales en matière de conservation de la biodiversité. Pour autant, l'intérêt de se réunir fréquemment permet également de les former aux enjeux de la biodiversité.

La gouvernance locale favorise la participation active des résidents, des associations, des entreprises, des institutions éducatives, des agriculteurs, des pêcheurs, etc. Ces différents acteurs sont impliqués dans la prise de décision, la planification et la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Leur engagement et leur participation renforcent la légitimité et l'appropriation des mesures prises et favorisent la mobilisation collective.

Ainsi, les membres du groupe de travail deviennent des portes paroles et sentinelles de la biodiversité. Cela permet d'optimiser les efforts, de partager les connaissances et de mettre en place des initiatives plus cohérentes et efficaces.

Sur la commune de Berric le groupe de travail est composé d'un échantillon large d'acteurs du territoire (présenté plus bas). Ce panel augmente l'appropriation et la durabilité des actions : lorsque les décisions et les actions en faveur de la biodiversité sont prises au niveau local, elles ont plus de chances d'être comprises, acceptées et soutenues par la population locale.

En résumé, la gouvernance locale est essentielle dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité, car elle permet de tenir compte des réalités locales, d'impliquer les acteurs locaux, de favoriser la collaboration et la coordination, et d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions de conservation. Elle constitue une approche clé pour engager la commune sur le long terme et d'assurer la mise en place des actions en faveur de l'environnement en répondant aux enjeux analysés lors du diagnostic ABC.

CONSTITUTION DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Berric débute par une réunion le 18 janvier 2022, réunissant trois élus et un agent technique. L'objectif de cette première rencontre est de présenter les différentes étapes de la démarche et d'anticiper les besoins et attentes de chacun.

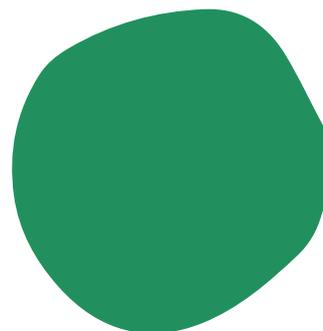
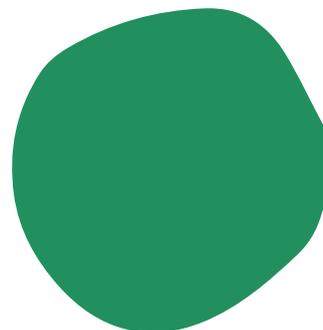
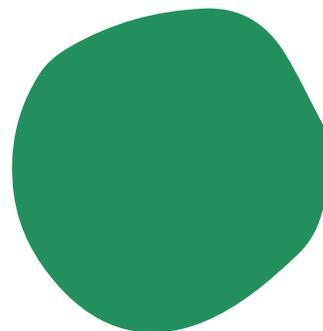
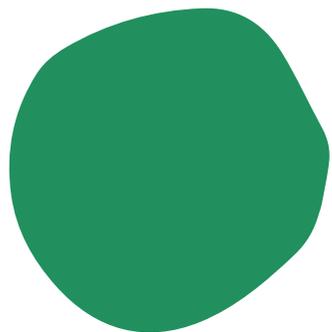
La première étape consiste à créer une gouvernance locale qui dirigera la démarche, prendra des décisions et ancrera le projet dans la commune.

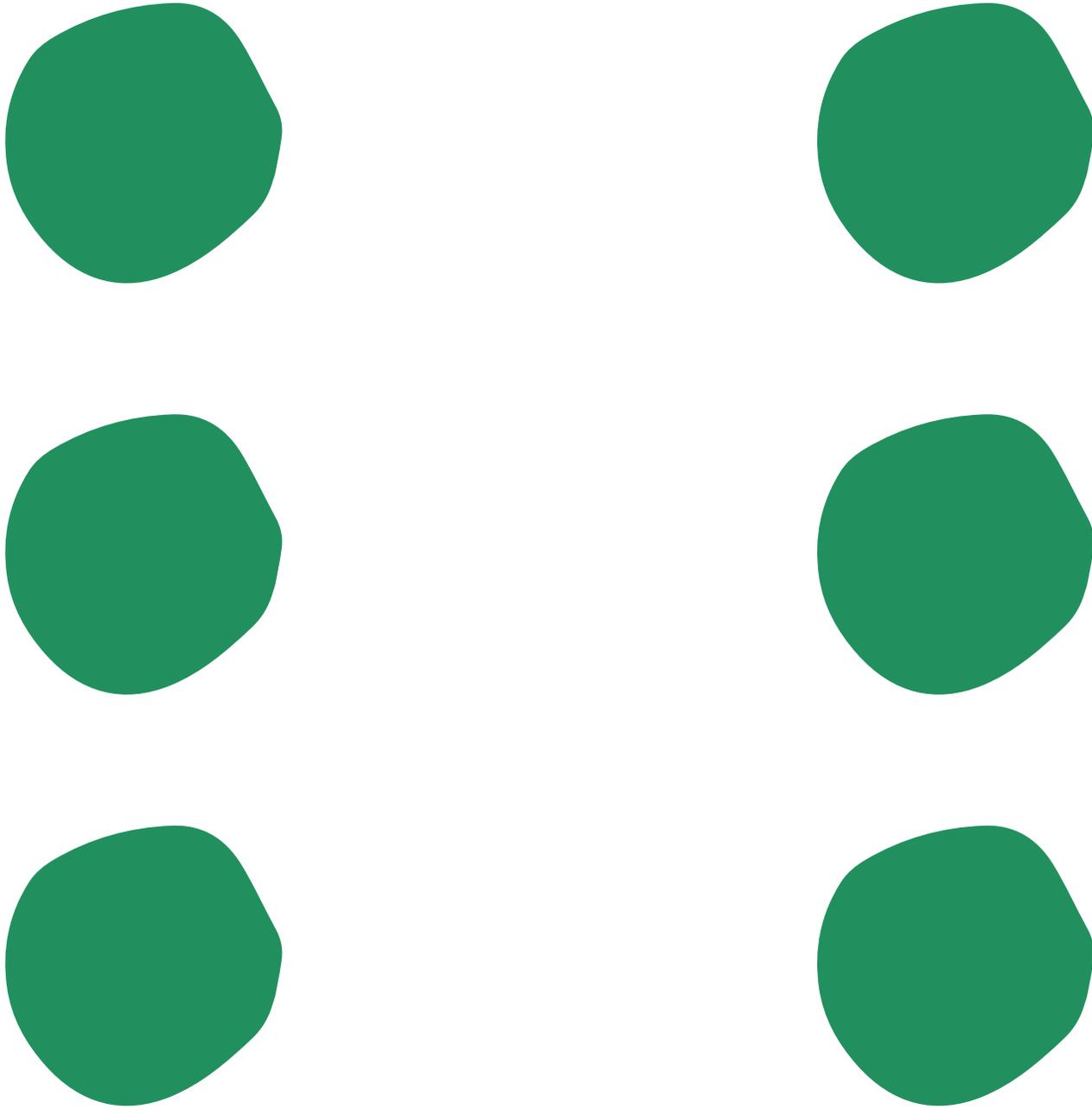
Pour créer cette gouvernance une liste d'acteurs du territoire a été dressée. Parmi elle : des représentants du domaine agricole, des associations agissant dans la commune, des habitants intéressés, des représentants du secteur de l'éducation, des enfants, des aînés, etc. L'objectif est de former un comité représentatif de la population de la commune, comprenant des avis divergents mais tous animés par l'intérêt de préserver le patrimoine naturel commun.

Le groupe est rapidement invité à se rencontrer, et le 1er février, une quinzaine de participants sont présents. Cette gouvernance est nommée «Groupe de travail»

Trombinoscope du Groupe de travail

Le groupe de travail est notamment animé par un noyau dynamique accompagné par des membres moins actifs mais fortement intéressé par la démarche. Voici quelques membres du groupe de travail de l'atlas de la biodiversité communale de Berric.





▲ Figure X : Carte sensible de la biodiversité de Berric selon les membres du Groupe de travail

LA CARTOGRAPHIE PRÉALABLE

Une des premières implications des membres du Groupe de travail était de réfléchir collectivement aux secteurs à fort enjeu sur la commune. Pour amorcer l'exercice, il a été demandé de cartographie étaient les lieux où une relation particulière avec les habitants était établie, des endroits importants pour la qualité du bien-être des citoyens, dont il fallait déterminer la raison. Parmi ces lieux figuraient «La ville au vent», «l'étang» ainsi que les arbres remarquables de Kerlapin et le point de vue de Kercohan.

Cette approche a permis aux membres de s'intéresser à la vue satellite de leur commune, tout en ouvrant la discussion sur leur relation à la nature. Ainsi, le groupe a pu plus aisément cartographier les enjeux en se concentrant davantage sur la biodiversité. Une question simple a été posée : «Où se trouvent, selon vous, les secteurs les plus «sauvages», et quelles caractéristiques attribuez-vous à ces lieux ?» Les réponses ont été diverses : certains ont souligné la présence abondante d'oiseaux, d'autres ont noté que ces endroits n'étaient pas facilement accessibles, tandis que d'autres ont mentionné la profusion de fleurs et de papillons, ou encore le besoin de porter des bottes pour s'y rendre. Tous ces critères ont permis de mieux comprendre les connaissances des membres du groupe concernant la biodiversité et de recréer une vision globale de la commune, en identifiant différents milieux qui pourraient être intéressants à explorer.

Cette démarche de cartographie sensible (Figure X) permet de mieux anticiper et préciser les inventaires complémentaires à réaliser sur les secteurs à enjeux. De plus, elle offre aux membres du groupe l'opportunité de s'impliquer activement dans la démarche et de mieux comprendre ses tenants et aboutissements.

L'HISTORIQUE DES RENCONTRES

L'IMPLICATION DES MEMBRES

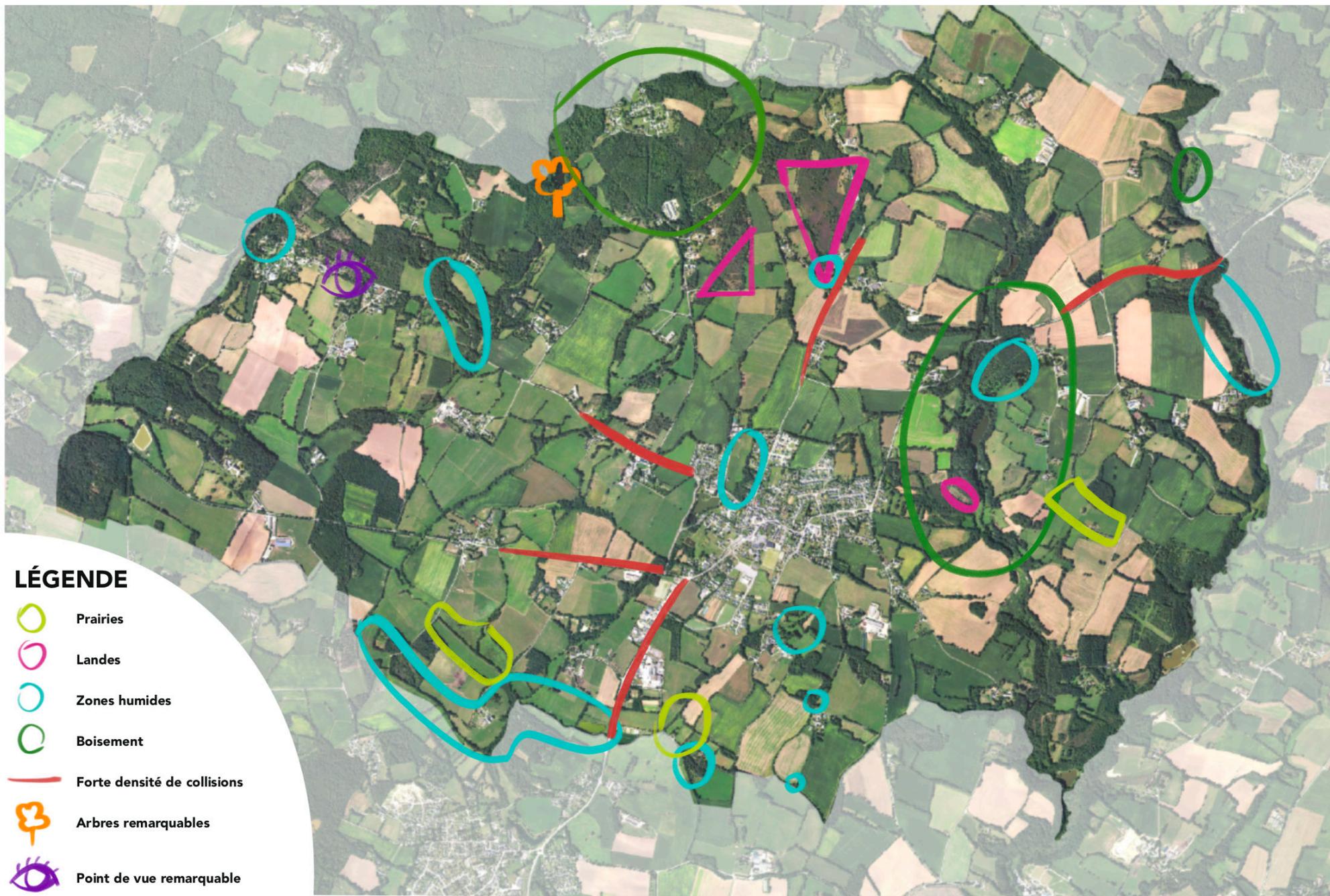
Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de Berric, les membres du groupe de travail ont joué un rôle moteur dans de nombreuses thématiques, ce qui mérite d'être souligné et argumenté. Pour illustrer leur implication significative, nous pouvons mettre en avant plusieurs exemples concrets.

Tout d'abord, il convient de noter l'engagement actif des membres du groupe dans l'inventaire de la commune. Leur contribution a été essentielle pour recenser et documenter la diversité des espèces et des habitats présents sur le territoire de Berric. Cette démarche d'inventaire est cruciale pour une meilleure compréhension de la biodiversité locale et la mise en place de mesures de conservation appropriées.

En outre, l'équipe a démontré son dynamisme à travers sa participation au chantier participatif de restauration du lavoir. Cette action concrète montre l'implication des membres dans la préservation du patrimoine naturel et culturel de la commune. La restauration du lavoir ne se limite pas à la revitalisation d'un élément historique, mais elle contribue également à la création d'un environnement propice à la biodiversité, en offrant un habitat aux espèces locales mais aussi d'un lien enraciné de lien avec l'histoire et l'humain.

Enfin, il est essentiel de mettre en lumière le projet coopératif qui découle d'un bilan global et de la volonté des agriculteurs membres du groupe de travail. Ils aspirent à être formés à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'écologie et à réfléchir à des modifications bénéfiques pour la biodiversité. Ce projet ambitieux démontre l'engagement à long terme du groupe en faveur de la durabilité environnementale. En réponse à ce bilan, le parc a proposé une formation PATUR'Ajuste aux agriculteurs du territoire, notamment à Vincent, un agriculteur de la commune.

En conclusion, les membres du groupe de travail de l'Atlas de la biodiversité communale de Berric ont joué un rôle central dans la collecte de données, la préservation du patrimoine local et la promotion de pratiques agricoles durables. Leur engagement actif est un exemple inspirant de la manière dont une communauté peut travailler ensemble pour protéger et promouvoir la biodiversité locale.





Animations scolaires auprès des écoles

03/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

La sensibilisation est essentielle pour informer, éveiller les consciences, favoriser des attitudes responsables envers l'environnement, encourager l'engagement citoyen, créer une prise de conscience collective et promouvoir la conservation de la biodiversité pour les générations futures.

L'Atlas de la biodiversité communale de Berric repose sur un pilier fondamental : la sensibilisation à l'environnement.

Mais qu'entend-on réellement par «sensibiliser» ?

La sensibilisation est un processus essentiel de prise de conscience et d'éducation qui vise à informer, éveiller l'attention et promouvoir la compréhension d'un sujet particulier. Elle représente une démarche visant à influencer les attitudes, les comportements et les actions des individus ou des groupes envers une cause, un enjeu ou un problème spécifique. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective en mettant en lumière les problématiques, les défis et les conséquences liées à un sujet donné.

La sensibilisation s'opère à travers une diversité d'outils et de méthodes, tels que des campagnes de communication, des événements publics, des supports pédagogiques, des initiatives de sensibilisation en ligne et des programmes éducatifs. Elle cherche à toucher un large public, à transmettre des informations factuelles, à susciter l'intérêt et à générer une réflexion critique en vue de favoriser des changements de comportement positifs et durables.

La démarche de sensibilisation inclut souvent des activités pédagogiques, des témoignages, des partages d'expériences, des débats et des actions concrètes pour encourager les individus à s'impliquer activement dans la résolution des problèmes et à devenir des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement.

LE BILAN DES ANIMATIONS

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de Berric, de nombreuses animations ont été réalisées pour sensibiliser la population locale. Ces animations ont revêtu différentes formes et ont été adaptées en fonction du sujet abordé et du public visé.

Les animations grand public ont permis de toucher un large éventail de personnes en mettant en lumière l'importance de la biodiversité et la nécessité de la préserver. Grâce à des activités interactives et éducatives, ces événements ont offert une occasion unique d'informer le public sur la richesse des écosystèmes locaux et sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

Les chantiers participatifs ont favorisé l'engagement et la participation active de la communauté locale. Ils ont encouragé les habitants à s'impliquer concrètement dans la préservation de la biodiversité, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à leur territoire et favorisant la coopération entre les différents acteurs locaux, tels que les résidents et la municipalité.

Les animations scolaires ont constitué une opportunité précieuse pour l'éducation environnementale, en particulier auprès des enfants et des jeunes. Ces animations leur ont permis de développer une compréhension approfondie de la biodiversité, de ses fonctions et de son importance pour la santé des écosystèmes. Elles ont également encouragé l'adoption de comportements responsables et durables dès le plus jeune âge.

L'intégration des animations à des événements de la vie de la commune, tels que les fêtes locales ou les marchés, a permis de rassembler des habitants qui n'étaient pas forcément sensibilisés à ces sujets. Ces événements ont favorisé les échanges, les rencontres et les collaborations entre les participants, renforçant ainsi les liens sociaux et la cohésion sociale au sein de la communauté.

La diversité des animations proposées au cours de ces deux années d'Atlas a permis de valoriser les patrimoines naturel et culturel locaux ainsi que les spécificités de la biodiversité présente sur le territoire de Berric. Ces initiatives ont permis aux habitants de découvrir et d'apprécier la diversité des espèces, des écosystèmes et des paysages, renforçant ainsi leur attachement à leur environnement naturel.

En résumé, les animations «grand public» et scolaires organisées dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale jouent un rôle clé dans la sensibilisation, l'éducation, l'engagement citoyen et la valorisation de la biodiversité locale. Elles contribuent à la conservation de la biodiversité et à la prise de conscience de l'importance de préserver notre environnement naturel pour les générations présentes et futures.

Suite à ces diverses initiatives de sensibilisation, pas moins de 14 événements ont été organisés sur la commune de Berric. Ces événements ont pris différentes formes pour toucher le plus grand nombre de personnes possible. En effet, afin de répondre aux différents intérêts et sensibilités du public, une variété d'animations, telles que des conférences, des expositions ou des chantiers participatifs, ont été proposées. Cette diversité a permis de mieux comprendre les sujets qui intéressent le plus la population et les formes d'animations qui sont les plus appréciées.

En conséquence, il est ressorti que les ateliers et chantiers participatifs ont particulièrement captivé le public et ont suscité un fort engouement. Cette conclusion souligne l'importance de favoriser la participation citoyenne dans les actions de préservation de la biodiversité. Grâce à ces efforts de sensibilisation, il est désormais possible d'envisager une meilleure implication des habitants dans les futures actions à mettre en place sur le territoire, notamment en ce qui concerne la gestion des espèces exotiques et la réhabilitation d'espaces naturels.

LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS



Sortie : chants des oiseaux avec David Lédan

26 MARS 2022

Découverte des chants des oiseaux de Kercohan avec David Lédan, agent du Parc et ornithologue passionné



Conférence sur les arbres par Alexandre Crochu

11 MAI 2022

Le sujet était abordé en trois temps : l'Arbre et la biodiversité, l'Arbre et l'homme, l'Arbre et le climat. Respiration, puits de carbone, sève brute ou élaborée, des termes du langage courant ont été explicités



Exposition "rallumons les étoiles"

MAI 2022

L'exposition présente les effets néfastes de la pollution lumineuse générée par les éclairages artificiels tel que la perturbation des animaux et des végétaux, la perturbation sur le sommeil, les consommations énergétiques très élevés ou bien encore la disparition du ciel étoilé.



Animation : préparer le printemps avec la Ligue pour la protection des oiseaux

10 DECEMBRE 2022

Comment construire une cabane à oiseaux et quelques informations pour apprendre à aider les oiseaux à passer l'hiver et mieux préparer leur nidification



Chantier participatif : restauration de l'ouvrage communal avec Eau et rivières de Bretagne

26 NOVEMBRE 2022

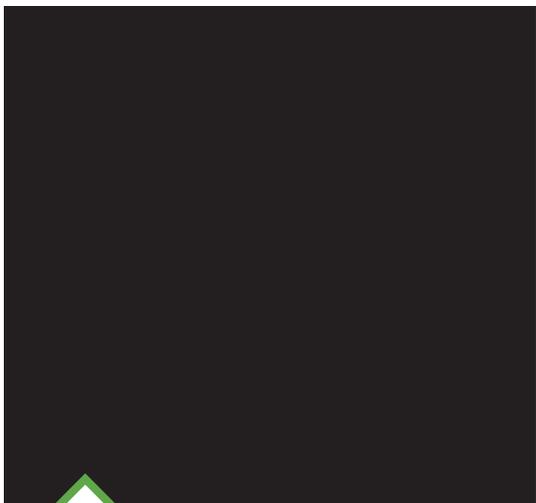
Comment construire une cabane à oiseaux et quelques informations pour apprendre à aider les oiseaux à passer l'hiver et mieux préparer leur nidification



Exposition "Grenouille & co"

DECEMBRE 2022

Exposition en plein-air qui présente 15 espèces d'amphibiens présents en Bretagne



Sortie : La nuit de la chouette avec David Lédan

18 MARS 2023

Après un mois d'inventaire des rapaces nocturnes sur le territoire du Parc c'est l'heure du bilan



Stand : marché hebdomadaire

25 NOVEMBRE 2023

La fête de la nature, c'est aussi sensibiliser les habitants là où ils ne nous attendent pas. Le marché des producteurs de la commune a permis de faire connaître aux petits et aux grands présents la démarche et les méthodes d'inventaires.



Exposition "WANTED - Ouvrez l'œil"

MAI 2022

25 bandes dessinées présente des espèces animal et végétale à rechercher sur le territoire s'instale autour de l'étang, et invite les habitants à découvrir l'écologie et les caractéristiques de chacune de ces espèces mises à l'honneur.



Animation : La discrète chauve-souris vu par L'Âme Nature et La Main Verte

25 MAI 2023

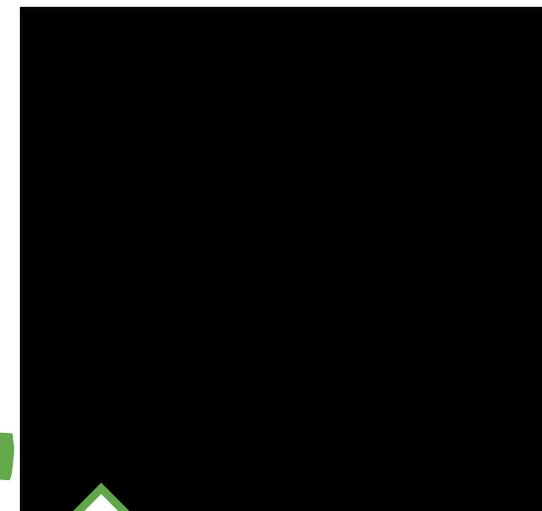
L'école de St thuriau a bénéficié des savoirs des Thomas Defrance pour mieux comprendre ce petit mammifère et lui préparer un refuge pour l'été



Sortie : inventaire des hirondelles

26 MAI 2022

Découverte des hirondelles de la commune, comment les différencier ? Comment vivent elles ? Comment se reproduisent -elles ? ... tant de questions que la ligue pour la protection des oiseaux



Conférence : Cycle de l'eau et du climat

DECEMBRE 2022

Exposition en plein-air qui présente 15 espèces d'amphibiens présents en Bretagne

Concours photographique 2022



04/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER

L'inventaire du vivant est crucial pour préserver la biodiversité en adaptant des mesures de protection. Une approche globale et locale est nécessaire pour une gestion durable.

L'inventaire du vivant est essentiel pour comprendre l'environnement et préserver la biodiversité. En recueillant des informations sur les espèces animales, végétales et les écosystèmes, il permet de prendre des mesures adaptées pour protéger les espèces menacées et contrôler les espèces exotiques envahissantes. Une meilleure compréhension de l'environnement local facilite l'intégration de la biodiversité dans les politiques communales, comme les révisions des documents d'urbanisme ou l'acquisition de terrains à fort enjeu. De plus, cela aide à gérer de manière responsable et durable les ressources naturelles, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants.

La protection de la biodiversité communale doit être abordée de manière intégrée avec d'autres politiques publiques menées sur le territoire, telles que l'urbanisme, la mobilité, l'éducation et la santé. Comprendre le contexte démographique et socio-économique de la commune est également essentiel pour une approche globale, en vue d'une gestion équilibrée de la biodiversité locale.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERRIC

La commune de Berric s'étend sur 2145 ha à 20 minutes au nord-est de la ville de Vannes. Berric partage ses limites communales avec cinq autres communes : Lauzach, Theix-Noyal, Muzillac, Questembert et Sulniac. C'est une nouvelle commune du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan depuis 2022. Avec la commune de Lauzach, Berric est la seule commune attachée à l'intercommunalité de Questembert communauté intégrée dans le territoire du Parc (figure 4).

Berric est positionnée le long d'un axe routier secondaire, traversée par les routes D7 et D140. La commune s'organise autour d'un centre bourg s'étendant sur une surface de 92 hectares (voir figure X).

Autrefois, Berric était un secteur agricole essentiel, caractérisé par un maillage bocager remarquable. Cependant, à partir des années 90, le développement urbain s'est intensifié. D'abord, en densifiant le centre bourg, puis en étendant l'urbanisation aux différents hameaux de la commune. Aujourd'hui, près de 9 % de la surface totale de Berric est urbanisée.

Outre son aspect rural, Berric possède un patrimoine architectural remarquable, principalement religieux. L'église Saint-Thuriau, située dans le bourg, ainsi que la chapelle Notre-Dame-du-Bon Secours de Kercohan et la fontaine Notre-Dame des Vertus, en sont de beaux exemples. En raison de son emplacement hydrologique, la commune de Berric est dotée d'un patrimoine hydraulique important, marqué par la présence de nombreux moulins le long de ses cours d'eau.

Fiche d'identité de la commune

Département

Morbihan

code INSEE

56015

Superficie

21,45 km²

EPCI

CC du Pays de

Questembert

Population en 2022

2095

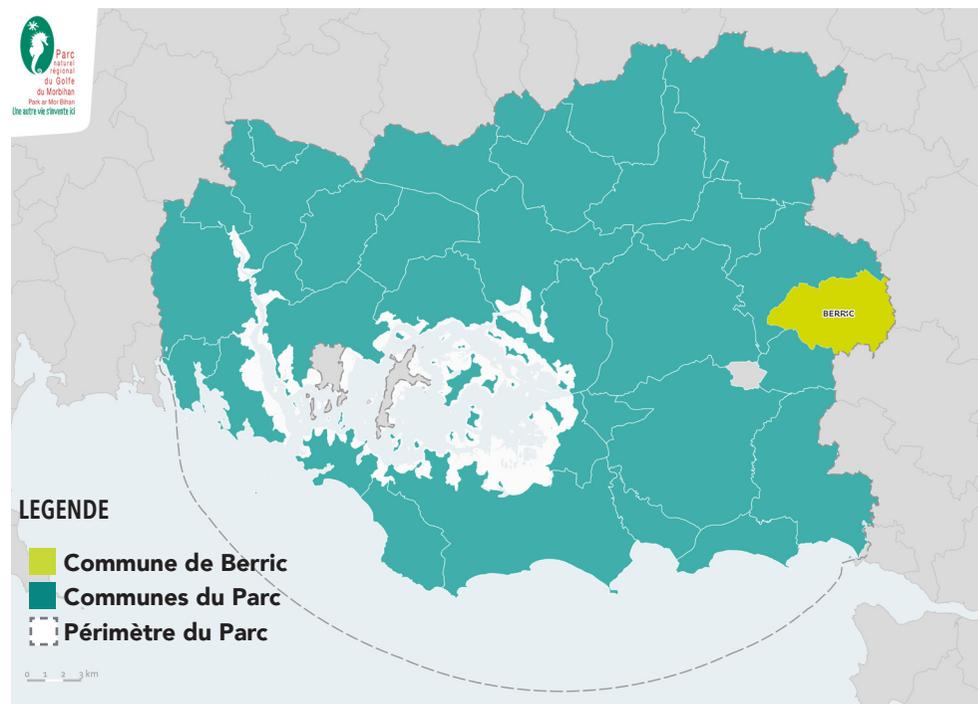
Densité de population

≈ 98 habs/km²

Altitude

Minimum : 24m

Maximum : 122m



▲ Figure 4 : Carte de localisation de la commune de Berric dans l'ensemble des communes du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La démographie

L'évolution démographique de Berric suit une tendance générale observée dans les villages rétro-littoraux du Golfe du Morbihan. Jusqu'aux années 90, la population de la commune était relativement stable, mais depuis les années 2000, une augmentation significative a été enregistrée. Cette hausse s'explique en partie par l'attrait touristique des communes littorales du Golfe du Morbihan, ce qui a entraîné une flambée des prix immobiliers. De ce fait, de nouveaux résidents ont choisi de s'installer dans des communes rétro-littorales telles que Berric. Actuellement, la commune compte 2 095 habitants, ce qui représente un doublement par rapport à l'an 2000.

Selon le rapport de l'INSEE de 2019, la population permanente de Berric est composée à hauteur de 16 % d'employés, 23 % de retraités et 17 % d'ouvriers. Cependant, en raison du marché du travail limité dans la commune, Berric est principalement considérée comme une ville-dortoir. Cela signifie qu'elle est essentiellement une zone résidentielle où la majorité des habitants travaillent dans une ville voisine plus importante.

Cette évolution démographique reflète la dynamique de nombreuses communes rétro-littorales, qui voient leur population augmenter en raison de l'attrait de la côte tout en conservant un tissu socio-économique diversifié. Il est important de noter que cette croissance démographique peut avoir des implications sur l'urbanisation, l'infrastructure et les services publics de la commune, ce qui nécessite une planification prudente pour préserver la qualité de vie des habitants et l'environnement local.



Artwork réalisée par les enfants de l'école privée de Saint Thuriau

La vie économique

Historiquement, la commune de Berric est basée sur une économie agricole. Ce domaine d'activité reste majoritairement ancrée sur Berric. En effet, la commune accueille une trentaine d'exploitations majoritairement d'élevage bovins et céréalières dont sept ont leur siège sur la commune. Hormis le pôle économique lié à l'agriculture, Berric accueille une vingtaine de commerces, une quinzaine d'entreprises de construction, une trentaine de loueurs d'hébergements ou terrains mais aussi une quinzaine de structures de la santé et du social.

L'entreprise offrant le plus d'emplois pour la commune est la Société De Proteines Industrielles - Spi

En plus, de tout ce tissu d'entreprise Berric bénéficie également de deux écoles primaires : La Lune Verte et l'École Primaire Saint Thuriau mais également de nombreuses associations comme : Les Amis de la Chapelle de Kercohan, Berric Sports Nature, Les Amis de l'Etang ou encore Association Communale de Chasse. En tout, 38 associations assure le dynamisme et le lien inter citoyen sur la commune.

LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Le Parc a mené un travail de recherche pour rassembler et compiler les différentes données et les documents existants aux différentes échelles territoriales que ce soient des documents généraux, des documents politiques sectorielles, documents d'urbanisme ou bien des documents traitant directement la biodiversité. Cette recherche a été menée à l'aide des référents des communes, des partenaires susceptibles d'être commanditaires d'études dans le cadre d'aménagement)

Ainsi, la commune de Berric est soumise à différentes échelles et politiques de planification et d'aménagement du territoire. Plusieurs documents-cadres guident l'organisation et le développement de la commune. Ils sont élaborés par différentes autorités administratives et doivent se conformer aux codes de l'environnement et de l'urbanisme. Parmi ces documents, on trouve le SRADDET ¹(Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) porté par la Région Bretagne, la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan², et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui tient lieu de Schéma de Cohérence Territoriale, porté par Questembert Communauté³.

Chacun de ces documents comprend des dispositions visant à la préservation des patrimoines naturels, mais seul le PLUi a un impact concret à l'échelle parcellaire en orientant l'occupation et la gestion des espaces, des éléments de paysages et des milieux.

En plus des documents de planification réglementaires tels que le PLUi ou le SCoT, certains secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, définie par des cahiers des charges ou des plans de gestion. Actuellement, à part les règles liées au droit du sol, aucun dispositif de protection des espaces naturels n'est en place sur la commune.

La protection et la valorisation des espaces naturels passent également par la mise en place de règles visant à préserver et accompagner l'évolution des paysages ou éléments de paysages de la commune. Valoriser la question paysagère permet de préserver l'attractivité de la commune et d'orienter de manière qualitative son développement, tout en minimisant l'impact des actions individuelles ou collectives sur les espaces, les milieux, et les patrimoines naturels ou culturels.

1 Délibération Régionale approuvant le SRADDET le 28 novembre 2019

2 Classement par décret signé par le Premier ministre n° 2014-1113 du 2 octobre 2014 portant classement du Parc naturel régional du golfe du Morbihan

3 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 16 décembre 2020

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bretagne (SRADDET)

Le SRADDET englobe cinq schémas régionaux existants, qui ont été élaborés et votés ces dernières années, à savoir :

1. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (trame verte et bleue) ;
2. Le Schéma Régional Climat Air Énergie ;
3. Le Schéma Régional de l'Intermodalité ;
4. Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ;
5. Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

En tant que document unique et transversal, le SRADDET oriente l'aménagement du territoire breton sur une période de 20 ans. En simplifiant sans pour autant diluer le contenu des différents plans, ce «schéma des schémas» intègre désormais les enjeux environnementaux dans l'ensemble des nouvelles stratégies d'aménagement territorial. Outre une première partie comprenant un diagnostic complet du territoire et les objectifs à atteindre (les 38 objectifs de la Breizh COP), le SRADDET énonce 26 règles.

Parmi les mesures qui en découlent, de nombreuses ont des impacts positifs, même si indirects, sur la nature, telles que le développement de l'agro-écologie et la sobriété foncière, par exemple.

En ce qui concerne plus spécifiquement la préservation de la biodiversité, le SRADDET établit l'objectif de «Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement», avec les points suivants :

29.1 Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité, en s'appuyant notamment sur les associations, et améliorer la connaissance.

29.2 Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels, en particulier par le développement de la trame verte et bleue régionale, qui comprend des réservoirs et des corridors de biodiversité, à toutes les échelles du territoire.

29.3 Améliorer la connaissance, la lutte et l'adaptation contre les nouvelles menaces envers la biodiversité, telles que le réchauffement climatique et les espèces invasives actuelles et futures.

29.4 Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs, tout en favorisant la circulation des espèces.

La Charte de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La charte est portée et animée par un Syndicat mixte qui regroupe les collectivités adhérentes : 35 Communes, 4 EPCI, le Département du Morbihan et la Région Bretagne. Il met en œuvre la politique du Parc, aide à la mise en œuvre de la Charte (également signée par l'État) et en assure la gestion administrative et financière.

Par délibérations du 21 avril 2012, le Conseil municipal de Berric a approuvé la Charte du Parc et confirmé son adhésion au syndicat mixte de gestion, concrétisant ainsi l'adhésion de la commune à la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

La Charte du Parc¹ constitue le fondement du projet de protection, de mise en valeur du patrimoine et de développement adapté pour le territoire classé. La traduction spatiale de ses orientations et de ses mesures est représentée dans le Plan de Parc². Ce plan permet la traduction spatiale des mesures spécifiques définies en fonction du patrimoine et des pressions qui s'y manifestent.

L'engagement pour les collectivités territoriales situées dans le périmètre labellisé d'appliquer les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences implique que les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux ne remettent pas en cause lesdites orientations et mesures et qu'elles traduisent ces orientations dans leurs politiques communales et projets d'aménagement notamment.

La Charte du Parc s'articule autour de 3 axes, eux-mêmes structurés en 8 orientations :

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le « golfe du Morbihan »

- ▶ Orientation 1 : Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 2 : Préserver l'Eau, patrimoine universel
- ▶ Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 4 : Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire

Axe 2 : Assurer pour le « Golfe du Morbihan » un développement soutenable

- ▶ Orientation 5 : Assurer un développement et un aménagement durables du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 6 : Assurer une gestion économe de l'espace

Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire « Golfe du Morbihan »

- ▶ Orientation 7 : Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
- ▶ Orientation 8 : Développer « l'école du parc » ouverte sur le monde.

¹ La charte et l'ensemble des documents constitutifs sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.parc-gorlfe-morbihan.bzh/la-charte-du-parc/>

² Le Plan de Parc constitue la traduction spatiale des orientations, mesures et dispositions de la Charte (décret n° 2018-1193 du 20 décembre 2018 modifiant le décret n° 2014-1113 du 2 octobre 2014) : https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2019/04/20181220_Plan-de-Parc_modifie.pdf

Plus spécifiquement sur les enjeux de biodiversité, les membres signataires de la Charte se sont engagés à :

Article 6 : Consolider le cœur de biodiversité en facilitant la mise en œuvre des dispositifs de protection

6.1 : Collaborer à l'animation et à la mise en œuvre des dispositifs de protection.

Page 27 de la Charte du Parc : « Les communes et intercommunalités membres soutiennent les objectifs de préservation et de gestion du patrimoine naturel portés par chacun de ces dispositifs (de protection) concernant leur territoire et participent, au titre de leurs compétences [...] à leur prise en compte dans leurs documents d'urbanisme et de planification. »

6.2 : Collaborer à l'ensemble des dispositifs d'acquisition en favorisant la maîtrise foncière des sites menacés les plus remarquables.

6.2.1 : Développer un partenariat avec le Département du Morbihan.

Page 28 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à intégrer dans leurs documents d'urbanisme, dans un zonage approprié, les ENS du Département. »

Article 7 : Préserver et gérer la Trame Verte et Bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels

7.1 : Œuvrer pour la conservation et la réhabilitation des corridors écologiques.

7.1.1 : Veiller à la préservation et favoriser la gestion de la trame verte et bleue

Page 30 de la Charte du Parc : « [...] les communes s'engagent à prendre en compte avec la meilleure attention possible cette trame et ce réseau écologiques dans leurs documents de planification et d'urbanisme, ainsi que dans leurs projets d'aménagement du territoire. »

7.2 : Contribuer à la conservation des maillages naturels.

Page 31 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à préserver leur maillage bocager dans les documents d'urbanisme. »

Page 32 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à inscrire dans les documents d'urbanisme l'ensemble des zones humides et fonds de vallées, soit dans un zonage naturel ou agricole naturel adapté, soit dans une trame adaptée. »

Article 8 : Agir ensemble pour le patrimoine naturel remarquable, emblématique et la nature ordinaire

8.3 : S'attacher à préserver la nature ordinaire.

Page 34 de la Charte du Parc : « Pour les boisements du territoire, de nature diverse, les communes s'engagent à préserver ces milieux, notamment au travers de leurs documents d'urbanisme. »

Orientation 2 : préserver l'Eau, patrimoine universel

Article 12 : Contribuer au maintien et à la restauration des milieux liés aux écosystèmes aquatiques

12.2 : Favoriser la préservation des fonds de vallées.

Page 43 de la Charte du Parc : « (Le Parc) veille à (la) prise en compte (des cours d'eau du territoire) et à leur intégration dans les documents d'urbanisme. »

Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du « Golfe du Morbihan »

Article 15 : Préserver les structures paysagères du territoire

Mesure 15.1 : Préserver les grands ensembles paysagers emblématiques du territoire.

Page 50 de la Charte du Parc : « Dans les espaces de "paysages emblématiques", les communes s'engagent, dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement, à s'inscrire dans une démarche d'urbanisation maîtrisée, accompagnée d'une réflexion fine sur les franges urbaines et leur intégration dans le paysage. »

D'autres mesures comme celle visant à "Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire" ou à "Maintenir et favoriser une agriculture durable, partenaire du territoire "Golfe du Morbihan"" concourent aussi à la préservation de la biodiversité.

- ▶ Le syndicat mixte du Parc dont est membre la commune, est un organisme de projet et peut donc
- ▶ Assurer un rôle de conseil auprès de ses membres pour la traduction des orientations de la Charte dans l'exercice de leurs compétences.
- ▶ Passer des contrats, des conventions utiles à la réalisation de son objet.
- ▶ Se porter candidat au pilotage d'initiatives européennes, nationales ou locales et à des appels à projets.
- ▶ Rechercher un partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale en vue de s'assurer de la cohérence et de la synergie de leurs actions respectives.
- ▶ Être amené à passer des conventions avec des communes ou des groupements de communes non adhérentes, pour des actions s'inscrivant dans les objectifs de la Charte et pouvant, le cas échéant, dépasser ses limites territoriales.
- ▶ Procéder ou faire procéder par ses propres moyens et dans le respect des compétences de ses membres, à toute étude, animation, information, publication, à tous travaux d'équipement ou d'entretien, ou toute action

nécessaire à la réalisation de son objet.

- ▶ Rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.
- ▶ Être mandaté par un ou plusieurs de ses membres voire par des collectivités en rapport avec son territoire pour agir en leur nom et effectuer des opérations qu'ils lui ont confiées.

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte du Parc porte la mise en œuvre des Atlas de la biodiversité communale et qu'il a pu faire bénéficier de cette politique nationale à la commune de Berric comme à l'intégralité des communes de son périmètre notamment.

Le SCoT valant PLU*i*

Le SCoT valant Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé le 16 décembre 2019, soit avant l'adhésion de la commune de Berric à la Charte de Parc. Il porte toutefois sur l'intégralité du périmètre de l'EPCI soit sur les communes de Berric, Caden, La-vraie-crois, Larré, Lauzach, Le-cours, Limerzel, Malansac, Molas, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre et Saint-Gravé.

Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) vise à assurer, pour les 10 à 15 prochaines années, les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

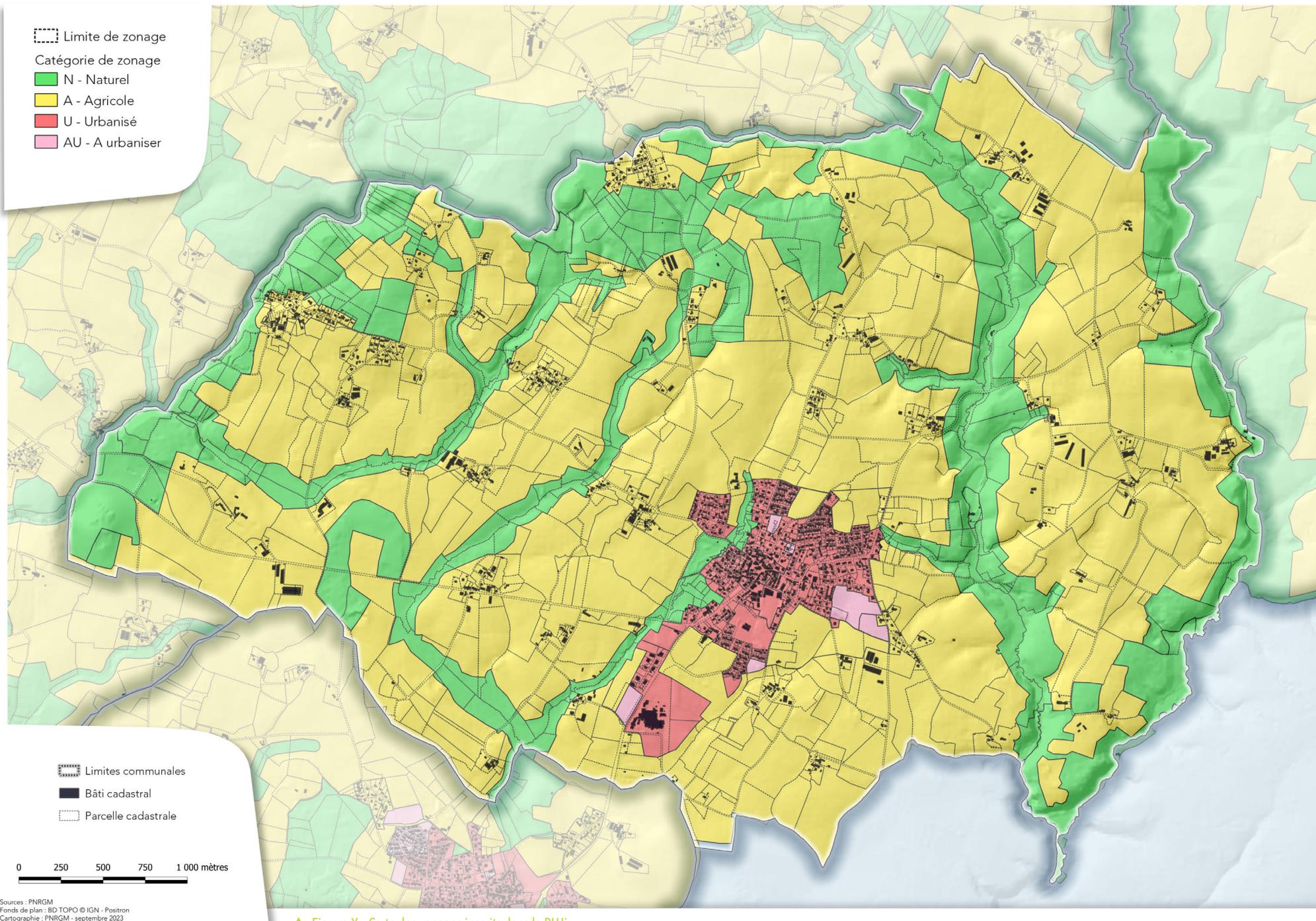
Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU(i).

Le PLU*i* valant SCoT spatialise :

Les principes de développement et d'aménagement durables dans le PADD, Les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement, Certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.

Le PADD est articulé autour de trois axes. Deux grands objectifs sur 24 orientent directement la prise en compte de la biodiversité dans le projet de développement intercommunal et donc communal :

Conforter le développement démographique et économique du territoire tout en maintenant des fonctionnalités écologiques et un cadre paysager remarquable



▲ Figure X : Carte des zonages inscrits dans le PLUi

Préserver les caractéristiques majeures de chaque unité paysagère ainsi que l'identité de chaque unité

Concernant la fonctionnalité des milieux écologiques :

Les réservoirs de biodiversité complémentaires sont composés des sous-trame bocage, boisée et/ou zone humide. Les réservoirs de type boisés sont classés en N ou Nf et identifiés pour certains au titre du L151-23 du code de l'urbanisme ou en EBC. Les réservoirs bocagers sont quant à eux classés en A avec une protection en L151-23 des haies présentant un intérêt écologique, complétée par des haies d'intérêt paysagère et hydraulique. Les réservoirs présentant une forte superficie de zones humides sont quant à eux préservés par la protection du réseau hydrographique et des zones humides, celles-ci bénéficiant de mesures de compensation.

Les zones humides :

Sur le plan de zonage, les zones humides sont préservées par un tramage spécifique au plan de zonage et des dispositions réglementaires basées sur les dispositions du SDAGE et des SAGE sont indiquées dans le règlement écrit.

Dans le tissu urbain ou à proximité, les zones humides sont identifiées également et font l'objet d'orientation visant à les préserver dans les OAP.

Les milieux naturels ordinaires, non identifiés dans la trame verte et bleue :

Les haies situées dans les espaces bocagers ordinaires font l'objet d'une protection identique à ceux situés dans les réservoirs bocagers de la trame verte et bleue. Les haies présentant un rôle majeur pour les enjeux hydrauliques, écologiques et paysagers sont préservées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme et font l'objet de mesures de compensation en cas d'arrachage. Le PLU protège au titre de l'EBC un nombre important de boisements qui complètent ceux identifiés dans la trame verte et bleue. De même, les dispositions prévues sur les zones humides viennent finaliser le dispositif réglementaire sur ces milieux naturels « ordinaires ».

Maintien des enveloppes urbaines :

Les extensions urbaines se situent essentiellement en limite de l'enveloppe urbaine des bourgs centre. Bien qu'à l'origine l'habitat est très dispersé en ce contexte bocager, les potentiels d'évolutions des villages, hameaux et écarts sont limités.

L'évolution des enveloppes urbaines aura inévitablement un impact sur les milieux agro naturels mais les risques sont limités par rapport à la trame verte et bleue et aux zones humides.

Développement des sièges d'exploitations agricoles :

L'ensemble des réservoirs de biodiversité étant majoritairement zonés en N, le développement des installations liées à l'activité agricole y est limité au regard des

dispositions réglementaires de la zone.

Activité forestière :

La plupart des boisements, et plus particulièrement ceux situés au sein de la Trame Verte et Bleue, sont classés en Espaces Boisés Classés, au titre du L151-19 ou L151-23 ou en zone Nf. Le zonage Nf a été créé pour l'ensemble des espaces naturels forestiers qui font l'objet d'un plan de gestion. Ce zonage a vocation à favoriser la gestion durable des forêts et notamment les conditions d'exploitation des bois. Sont ainsi autorisés : les accès aux parcelles boisées, le stockage des bois, la desserte, les locaux techniques nécessaires aux activités sylvicoles.

Développement des énergies renouvelables :

Les fonctionnalités écologiques ne constituant pas une condition au développement des énergies renouvelables, un manque de mesure d'évitement ou de réduction pourrait induire une dégradation de la trame verte et bleue intercommunale.

Comme pour les autres constructions, installations ou ouvrages nécessaires à des équipements d'intérêt collectif et services publics, les ouvrages de productions et de transport d'énergie sont possibles "sous réserve de leur bonne intégration paysagères et dès lors :

Qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées,

Qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages"

Le règlement de la zone A précise que L'installation de panneaux photovoltaïques au sol est interdite sauf si les sites d'implantation envisagés sont pollués ou impropres à l'exercice de l'activité agricole.

Développement touristique :

Les risques attendus par le développement touristique sont limités par l'éco-conditionnalités des aménagements en zones A et N et par le fait que ce développement devrait permettre d'améliorer la qualité de certains sites écologiques ayant un intérêt touristique.

En zone A et N, sont autorisés "Les aménagements légers liés à la protection et à la découverte de la flore et de la faune, ou liés aux sentiers de randonnée, ainsi que les aires de stationnement qui leur sont nécessaires sous réserve de leur bonne intégration à l'environnement."

L'ancien PLU de Berric comprenait un secteur Npl correspondant aux espaces humides de plus faible sensibilité pouvant recevoir des activités légères liées aux loisirs et au tourisme. Deux secteurs ont été classés en N par le PLUi, un autre secteur a été classé en NI dans le PLUi et trois secteurs classés en Ab. Les constructions légères liées aux loisirs et au tourisme ne sont plus qu'autorisées dans

deux secteurs (étangs avec présence de constructions et de constructions légères), pour les autres ces aménagements seront interdits. (figure X)

le SAGE / SDAGE

Le PLUi développe des dispositions visant à intégrer les mesures du SDAGE Loire Bretagne et des 2 SAGE du territoire. Parmi les dispositions du PLUi répondant aux orientations du SDAGE et des SAGE, il y a :

- Orientation du SDAGE :

Repenser les aménagements de cours d'eau et préserver la biodiversité aquatique
Le PLUi prévoit des dispositions réglementaires qui visent notamment à assurer la protection des berges des cours d'eau par une marge de recul d'inconstructibilité de 35 mètres en zone A et N et de 15 mètres en zones U et AU pour la grande majorité des constructions et aménagements. Il préserve les éléments paysagers et écologiques inhérents aux berges : haies, boisements... et assure fortement le maintien des espaces naturels et agricoles préexistants.

La réduction des pollutions

Le PLUi permet la protection de la zone de captage d'eau potable, une réduction des espaces imperméabilisés, une gestion alternative des eaux pluviales en accompagnement de la nature en ville, le respect des débits acceptables des réseaux d'eau pluviale avec un objectif de rétention de l'eau à la parcelle dans les zones commerciales et une gestion intégrée limitant les rejets dans les milieux dans les autres secteurs ;

La maîtrise du prélèvement d'eau

Le PLUi conditionne les évolutions urbaines aux capacités d'approvisionnement et de distribution des eaux potables. Cependant, aucune mesure en faveur de la réduction de sa consommation n'est proposée.

La préservation des zones humides

Le PLUi s'inscrit dans une démarche de préservation des zones humides par le rappel notamment dans les prescriptions réglementaires des mesures en faveur de la protection, de la restauration et à défaut de la compensation des zones humides. Également, les orientations des OAP s'inscrivent dans le sens des dispositions réglementaires.

Si plusieurs sites de projets (OAP, STECAL et Emplacement réservés) sont situés sur des zones humides, l'évaluation environnementale du PLUi précise que les dispositions réglementaires semblent suffisantes pour maintenir le réseau existant. Préserver les têtes de bassin versant

Par manque de données précises et localisées sur le territoire, l'évaluation environnementale précise qu'il est difficile d'identifier si les têtes de bassin versant sont préservées. Cependant, au regard des objectifs de moindre consommation d'espaces et d'un zonage en N et A d'une grande partie du territoire, il est attendu une protection de ces espaces.

Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques et les surfaces bénéficiant des aides pour l'agriculture

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un soutien aux exploitations agricoles engagées dans le développement de pratiques alliant performance économique et respect de l'environnement, ou dans le maintien de telles pratiques menacées de disparition. Elles représentent un pilier essentiel de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la concrétisation du projet agro-écologique en France. Ces mesures sont mobilisées afin de répondre aux enjeux environnementaux spécifiques des territoires, tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols et la lutte contre le changement climatique, selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En parallèle, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique sont financées par le deuxième pilier de la PAC, consacré au développement rural. Elles sont encadrées par une mesure dédiée du règlement de développement rural, suivant des principes similaires aux MAEC. L'objectif est de compenser tout ou partie des surcoûts et manques à gagner liés à l'adoption ou au maintien des pratiques de l'agriculture biologique, par rapport aux pratiques de l'agriculture conventionnelle.

À Berric, ces mesures concernent 89 îlots PAC (Figure x), couvrant une superficie totale de 277,92 hectares, répartis comme suit :

147,61 hectares engagés en MAEC pour la conversion vers l'agriculture biologique.
130,31 hectares engagés en MAEC Système Polyculture-Élevage.

Pour être éligibles à ces MAEC, les exploitations doivent remplir certains critères, notamment :

- ▶ Disposer d'un nombre minimal d'unités de gros bétail herbivores.
- ▶ Consacrer une part minimale d'herbe dans la surface agricole utilisée.
- ▶ Limiter la part maximale de maïs dans la surface fourragère.
- ▶ Ne pas retourner les prairies naturelles.
- ▶ Ne pas dépasser un niveau maximum d'achat de concentrés pour l'alimentation des animaux.
- ▶ Limiter les traitements phytosanitaires sur la partie cultures de l'exploitation.

▲ Figure X : Carte de localisation des parcelles bénéficiant d'un Plan simple de gestion sylvicole forestier

Le Plan Simple de Gestion

Outils de gestion sylvicole présenté par le propriétaire, le Plan Simple de Gestion des boisements (PSG) est un document qui fixe les règles de conduite de sa propriété boisée. Il consiste en un inventaire de la propriété forestière accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

4 Parcelles forestières font l'objet d'un PSG pour une surface totale d'environ 70 ha sur la commune de Berric, à savoir que ces 4 parcelles sont situées en intersection avec les communes voisines (figure x). Les trois plus gros bois gérés sont localisés dans les boisements de Kervily (40 ha), dans celui de Kercohan (4 ha), et Secteur Tremohar (environ 24 ha sur Berric). Ces données font état de la surface effective de ces parcelles dans l'emprise communale

Propriétés boisées (bois, forêts) présentant une garantie de gestion durable (plan simple de gestion).

Le PSG comprend trois parties :

Une analyse des peuplements dans leur contexte économique, environnemental et social.

La définition des objectifs de gestion.

Un programme de coupes et travaux.

Il précise également la stratégie cynégétique du propriétaire pour les grands animaux soumis au plan de chasse.

Il est établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. Sa rédaction peut être réalisée par le propriétaire lui-même ou par un professionnel. Il doit être conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour être agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Il est obligatoire pour les propriétés boisées de plus de 25 ha (sachant que les îlots de moins de 4 ha ne rentrent pas dans ce calcul).

Le plan simple de gestion peut être présenté à titre volontaire à partir d'une surface boisée de 10 ha¹.

¹ Les documents de gestion durable des forêts privées : PSG, CBPS, RTG. (n.d.). Retrieved August 17, 2023, from <https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/gestion-durable/les-documents-de-gestion-durable-des-forets-privees-psg#>

L'identification et le diagnostic de la trame verte et bleue du Parc naturel régional 2020

La trame verte et bleue est une politique qui vise à préserver et à connecter les espaces naturels, terrestres et aquatiques, pour assurer la conservation de la biodiversité et favoriser les déplacements des espèces. Cette approche s'inscrit dans une perspective de protection de l'environnement et de planification du territoire.

L'objectif principal de la trame verte et bleue est de préserver la biodiversité en protégeant les habitats naturels et en favorisant les échanges génétiques entre les populations animales et végétales. Elle joue un rôle crucial dans la conservation des espèces, la préservation des écosystèmes et la résilience face aux changements climatiques.

Les trames naturelles sont l'assemblage des composantes nécessaires à la fonctionnalité d'un réseau écologique assurant toutes les phases de la vie des espèces qui en dépendent. On y trouve les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, et les réservoirs secondaires.

Dans d'autres documents on pourra trouver différentes appellations comme «continuités écologiques, réseau écologique», ...

La trame verte se réfère aux corridors écologiques terrestres, tels que les forêts, les prairies, qui permettent aux espèces de se déplacer, se nourrir, se reproduire et trouver des habitats adaptés. Elle vise à maintenir la connectivité entre les différents écosystèmes, en évitant la fragmentation du paysage causée par les infrastructures et les activités humaines.

La trame bleue, quant à elle, concerne les milieux aquatiques d'eau douce tels que les cours d'eau, les lacs, les zones humides, ... Elle assure la continuité des écosystèmes aquatiques, permettant aux espèces de migrer, de se reproduire et de se nourrir. Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau et à la régulation des écosystèmes.

Le travail d'identification et de diagnostic de la trame verte et bleue portée par le Parc de 2018 à 2020 s'est appuyé sur les préconisations du SRCE de Bretagne pour ce qui est de la déclinaison en sous-trames.

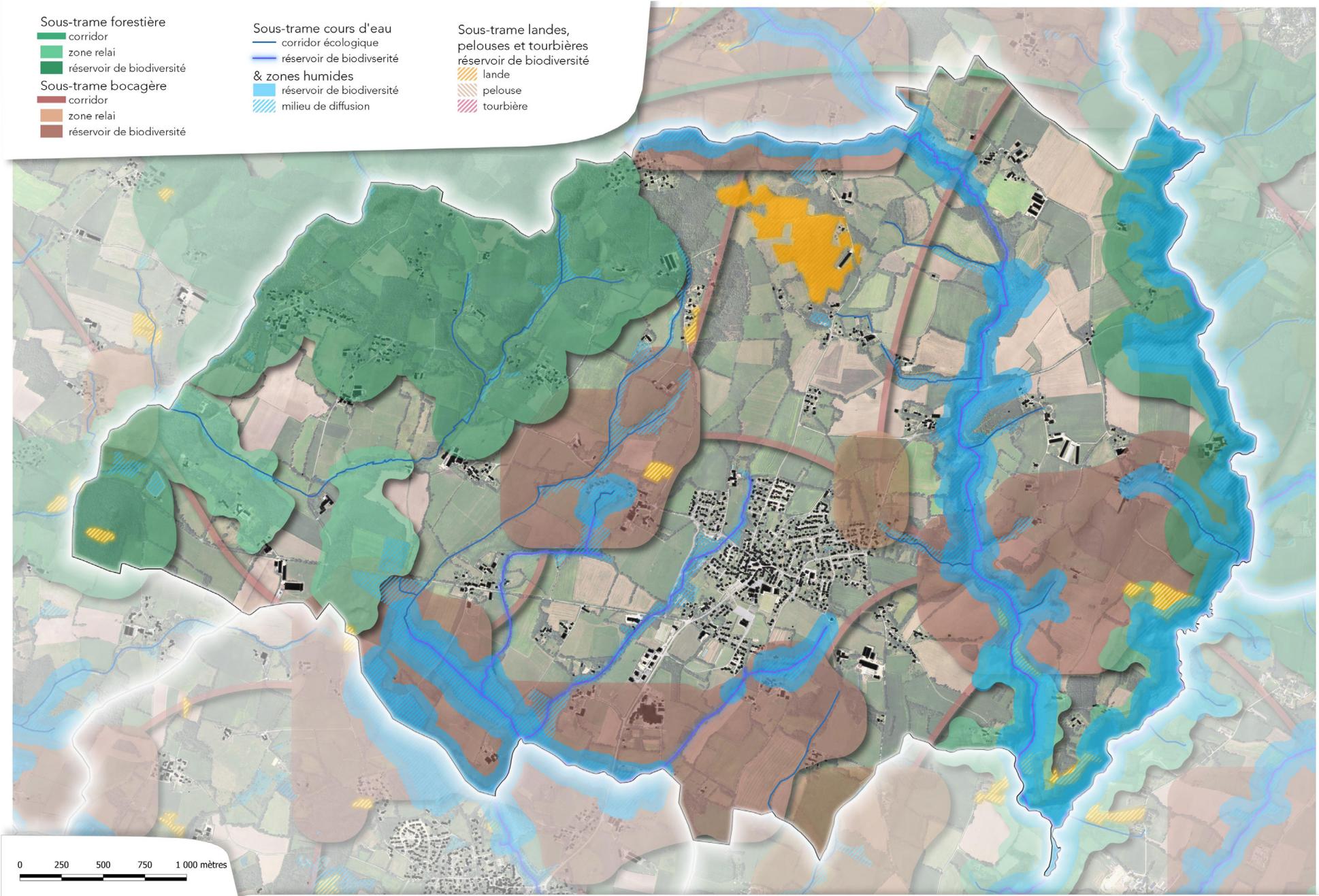
À VENIR : une présentation du document de diagnostic et plan d'actions TVB du Parc à intégrer, présenter rapidement la déclinaison en sous-trames

Par ailleurs, les travaux sur la Trame Verte et Bleue du territoire du Parc ont permis d'identifier des enjeux d'amélioration de la connaissance, en termes de localisation

et de qualité, et de préservation de certains habitats naturels spécifiques. Il s'agit des mares, des anciens vergers et des arbres têtards du bocage. Ces milieux hébergent une biodiversité rare et originale. Une attention particulière est également portée aux habitats de landes, de zones humides, de prairies naturelles ou encore du bocage.

En effet, le travail d'identification des trames naturelles du Parc réalisé à une échelle intercommunale ne permet pas d'identifier précisément les obstacles présents sur la commune.

De par sa diversité d'habitats, cinq sous-trames de la TVB du Parc sont identifiées sur la commune de Berric (figure X) : les sous-trames boisées, bocagères, de zones humides, de cours d'eau et de landes et tourbières. La trame bleue est bien représentée sur la commune du fait de la présence importante de cours d'eau et de zones humides.



▲ Figure X : Cartographie d'identification des trames naturelles du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan





CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

GÉOLOGIE, RELIEF, HYDROLOGIE ET PAYSAGE: LE SOCLE DU VIVANT

La géologie, l'hydrologie et le relief sont des piliers fondamentaux de la biodiversité. La géologie détermine la composition des sols et des formations géologiques, créant ainsi une diversité d'habitats naturels. Les roches, les minéraux et les caractéristiques géologiques influencent directement la végétation et la faune qui prospèrent dans ces écosystèmes variés.

Ces trois composantes interagissent pour façonner l'environnement naturel dans lequel les organismes vivants évoluent. La préservation de la géologie, de l'hydrologie et du relief est essentielle pour maintenir la biodiversité et garantir l'équilibre des écosystèmes.

La formation géologique

Beric se situe en bordure des landes de Lanvaux, longue barre géologique rectiligne orientée nord-est, et de la ria de Penerf au sud, sous l'influence de l'océan. La majorité géologique de la commune repose sur le massif de Questembert, composées de leucogranites cataclasés porphyroïdes. La partie ouest du territoire est appuyée sur une composition de Gneiss à biotite et sillimanite. La carte géologique de Questembert¹ décrit un socle granitique sur la commune de Beric avec des schistes et du grès mais peu de terrains sédimentaires.

Cette géologie forge deux types de paysages : les bois et les landes au nord et davantage de bocages dans les vallons de Penerf. Cette situation conditionne l'activité agricole de la commune : agriculture et élevage, moulins et travail du bois. La partie sud de la commune est, quant à elle, composée de coulées, de cisaillements et d'affleurements granitiques. Ce qui explique la diversité de paysages et par conséquent d'habitats naturels.

L'hydrologie et le relief

Tel que décrit dans le plan de parc de la charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, la commune de Beric fait partie de l'entité paysagère de la campagne des rus, présente, à ce titre, un relief plutôt vallonné (ref). Le point culminant s'élève à 122 mètres et est situé au nord de la commune. Beric est une commune caractérisée par une importante hydrologie (figure X). Les différentes vallées organisent la commune en plusieurs hameaux. Les cours d'eau traversant la commune sont le Ruisseau du Guernec, le Ruisseau de Kercohan, le Ruisseau de Trébéan, le Ruisseau du Plessis, Le Penerf, le Kervilly et le Ruisseau du Plat d'or.

La situation géologique de la commune conditionne son hydrologie. De nombreux ruisseaux et étangs parcourent son territoire, Certains alimentent les rivières se jetant dans le Golfe à l'ouest comme les ruisseaux de Kercohan ou du Guern, d'autres, nourrissent la rivière de Pennerf qui se jette directement dans l'Atlantique à l'est comme les ruisseaux de Cohignac, du Plat d'or, de Kerguistinen, de Kerroyant ou de Lauzach. Cette différence est marquée par l'adjonction de la commune à deux différents schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Le secteur ouest est rattaché au SAGE de la Ria d'Étel et du Golfe du Morbihan, alors que la partie Est est reliée au SAGE de la Vilaine.

Par ailleurs, la commune de Beric est liée à trois bassins versants (d'ouest en est) celui du Plessis, de Pénerf et de Kervilly.

Les paysages de Beric

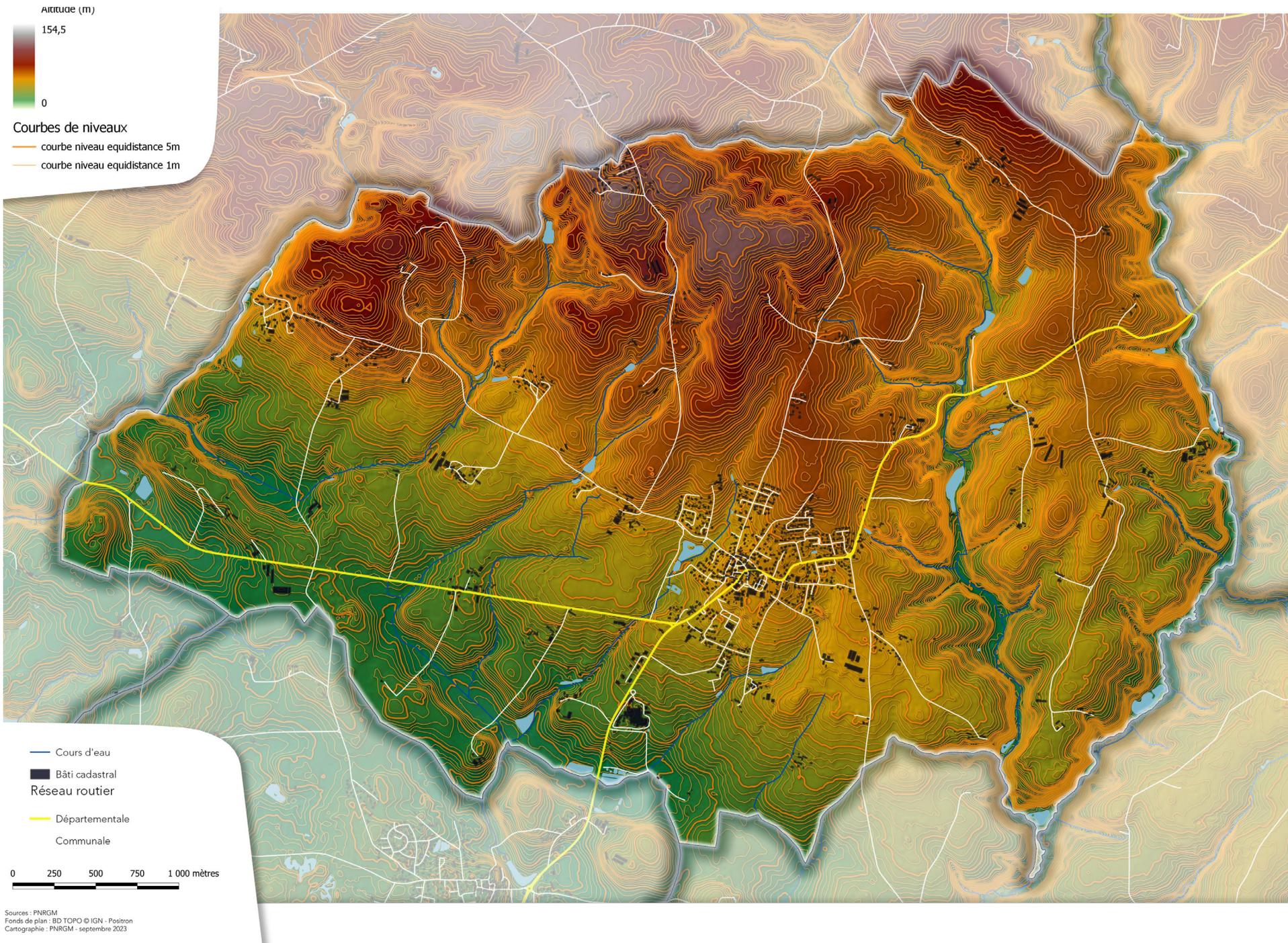
Le paysage résulte de l'interaction entre les éléments naturels et humains dans un territoire, englobant la perception visuelle et sensorielle d'un environnement. Il varie en fonction des expériences, des valeurs et des sensibilités individuelles. Il peut être rural ou urbain, à différentes échelles, et peut être valorisé pour sa beauté, sa biodiversité et sa valeur culturelle. La gestion et la préservation des paysages sont essentielles pour la biodiversité, la qualité de vie, le tourisme durable et l'aménagement urbain, nécessitant des politiques et des réglementations spécifiques.

La gestion et la préservation des paysages sont devenues des enjeux importants pour la préservation de la biodiversité, la qualité de vie des populations, le tourisme durable et la planification urbaine. Des politiques et des réglementations spécifiques peuvent être mises en place pour protéger et valoriser les paysages, en favorisant leur conservation, leur restauration et leur intégration harmonieuse dans les projets d'aménagement.

Comme présenté précédemment, Beric s'intègre dans l'entité paysagère dite de la campagne des rus. En marge des secteurs touristiques, cette partie du Golfe offre un paysage rural composé de système de petits villages, hameaux et fermes. Aussi, les paysages sont caractérisés par de nombreuses petites landes ou boisements sur les micro reliefs, autour de fermes ou des hameaux, le long des cours d'eau. L'eau est omniprésente dans cette entité et marque les paysages. Ainsi, de Beric à Theix, la route traverse plus de 10 rus. Le plus souvent, ils sont accompagnés d'une ripisylve qui dessine le cours du ru.

Ni littoral, ni mont, ce secteur bocager a, jusqu'à maintenant, été mis à l'écart des mutations... L'agriculture et l'élevage assurent une certaine constance aux paysages de beric comme à l'échelle de l'entité. C'est un territoire connecté et bordé par

¹ Carte géologique de la France à 1/50 000° éditée par BRGM « Questembert » édition de 1984



ANALYSE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : ÉTAT DES LIEUX

L'évaluation des enjeux de biodiversité au niveau communal repose sur une approche méthodologique bifocale. D'une part, elle intègre la compilation des données naturalistes déjà existantes, spécifiquement relatives à la commune en question. Cette première strate d'information préexistante permet d'acquérir une appréhension préliminaire de la biodiversité locale ainsi que de ses spécificités. D'autre part, l'approche englobe la mise en œuvre de démarches d'inventaire complémentaires, visant à approfondir de manière substantielle notre compréhension de cette biodiversité. Dans l'idéal, ces démarches d'inventaire ont pour objectif de mettre à jour, de compléter, voire de rectifier les données déjà acquises. Ces opérations d'inventaire se déploient de façon adaptative, prenant en considération la géolocalisation précise de la commune et les groupes taxonomiques qui ont fait l'objet d'analyses préliminaires. La synergie ainsi créée entre ces deux approches méthodologiques permet d'aboutir à une représentation détaillée de la biodiversité présente au sein de la commune. En conséquence, cette approche méthodologique renforcée contribue à une identification plus rigoureuse des impératifs de préservation et de protection environnementales qui concernent ce territoire spécifique, et favorise la formulation d'actions ciblées visant à préserver l'intégrité écologique et la diversité biologique de la commune en question.

Les données existantes

Le Parc a entrepris un travail de recherche minutieux afin de rassembler et de compiler les diverses données naturalistes disponibles sur la commune depuis 2010. Ce processus s'est appuyé sur différentes plateformes publiques telles que l'Inventaire national du patrimoine naturel¹ et la plateforme régionale de données naturalistes; Biodiv'Bretagne². De plus, les partenaires naturalistes de la région ont été sollicités, tels que Bretagne Vivante, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, le Conservatoire Botanique National de Brest, ainsi que les Fédérations départementales de pêche et de chasse, pour obtenir des informations supplémentaires (voir tableau X).

Ce travail a permis de compiler XX données naturalistes sur la commune de Berric et permet d'établir un état des lieux important de la biodiversité

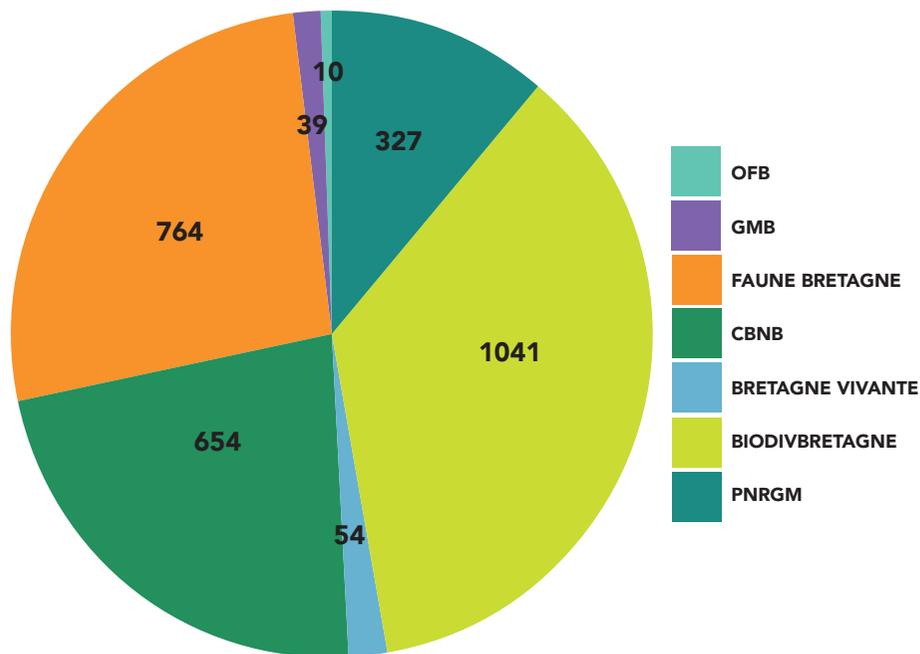
Parmi ces données, la plus grosse partie provient de xx

1 <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/56015/tab/especes>

2 <https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil/commune/56015>

SOURCES	DONNÉES	DÉTAILS	PRECISION
Biodiv'Bretagne	Publiques	Données CBNB, GRETIA, GMB publiques depuis 2010 sur 25 communes	Point, centroïde
Bretagne Grands Migrateurs	Publiques	ZAP et indice d'abondance anguilles	Polygone
Bretagne Vivante	Publiques	Inventaires flore et oiseaux sur réserve séné et Pen en Toul	Point
Conservatoire Botanique National de Brest	Publiques et privées	Données flore à enjeux sur 25 communes	Commune
Espaces naturels sensibles (56)	Publiques	Inventaires faune sur ENS	Site
Faune Bretagne	Privées	Sur 6 communes abc 3 depuis 2010	Point
Fédération des chasseurs du Morbihan	Privées	Données mammifères sur 25 communes	Commune
Fédération départementale de pêche (56)	Publiques	Données poissons sur PNR	Cours d'eau
Groupe d'étude des invertébrés armoricains	Publiques et privées	Données arthropodes sur 25 communes	Point
Groupe mammalogique breton	Publiques	Couches alerte mammifères et réservoirs mammifères	Polygone
Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)	Publiques	Données depuis 2010 sur 25 communes	Point, centroïde
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	Suivis spécifiques	Loutre, batraciens, chouettes, Gravelot à collier interrompu	Point
	Suivi Oiseaux hivernants	Comptage annuel (Golfe et Pennherf ^o)	Polygone
	Espèces exotiques envahissantes	Baccharis,	Polygone et point
	Herbier de zostères	Suivi de la zostère marine et naine	Polygone
	Base de donnée Générique	Inventaires opportunistes des agents du Parc	Polygone, point

▲ Tableau X : Présentation des données récoltées hors de la démarche ABC, leurs origines et



▲ Figure X : Part des observations selon l'origine de transmission des données naturalistes existantes

Les données complémentaires

Dans le but de compléter l'état des lieux de la biodiversité de la commune, l'intérêt de réaliser des inventaires supplémentaires réside dans plusieurs aspects clés. Premièrement, en effectuant de tels inventaires, on peut obtenir une image plus complète et précise de la biodiversité présente sur la commune, en ciblant certains écosystèmes et taxons. Cela permet de réduire les lacunes potentielles dans les données et d'obtenir une meilleure compréhension des espèces et des habitats.

De plus, les inventaires supplémentaires peuvent révéler des espèces qui n'avaient pas été identifiées précédemment. Cela est particulièrement important dans des secteurs peu explorés ou dans des écosystèmes sensibles où de nouvelles espèces pourraient être découvertes.

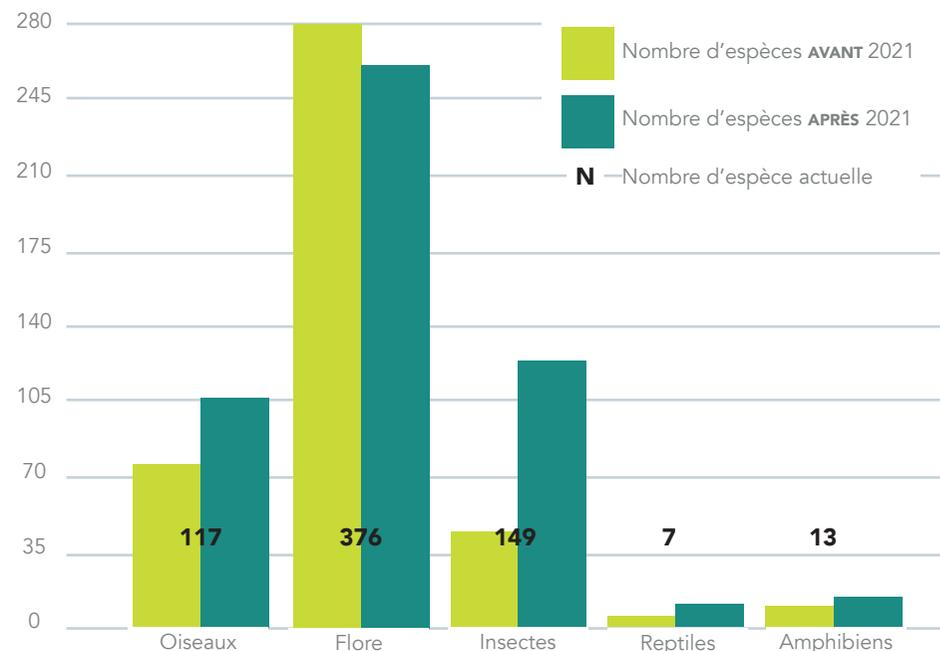
Préalablement au choix des différents inventaires supplémentaires, une identification des zones à forte valeur écologique potentielle a été effectuée. Ainsi, ces inventaires supplémentaires peuvent aider à identifier des zones présentant une biodiversité exceptionnelle ou des espèces rares et menacées. Cela peut orienter les efforts de conservation vers ces zones prioritaires.

Lors de la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale de Berric, le choix des inventaires complémentaires a été axé sur la mise à jour des espèces présentes, tant pour la flore vasculaire que pour les insectes, en mettant l'accent sur les odonates, les orthoptères et les rhopalocères. Ces différents inventaires ont été réalisés en interne grâce aux deux chargées de mission recrutées à cet effet.

En plus de ces taxons, une prestation externe a été commandée pour analyser les populations de saproxylophages et l'escargot de Quimper sur la commune.

Ces inventaires ont permis de recueillir 3515 données, dont 736 données de flore et 2779 données de faune. Parallèlement à ces données ciblées, de nombreuses données ont été collectées sans demande particulière. Il s'agit de données spontanées recueillies par les différents agents du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Notamment les données concernant l'avifaune.

Le nombre d'espèces différentes recueillies est donc fortement induit par les taxons ciblés pour ses inventaires complémentaires (Figure X). les inventaires ont permis d'ajouter ou réactualiser 263 espèces de flore, 128 espèces d'insectes, 3 espèces de gastéropodes, 108 espèces d'oiseaux et 13 espèces d'arachnides.



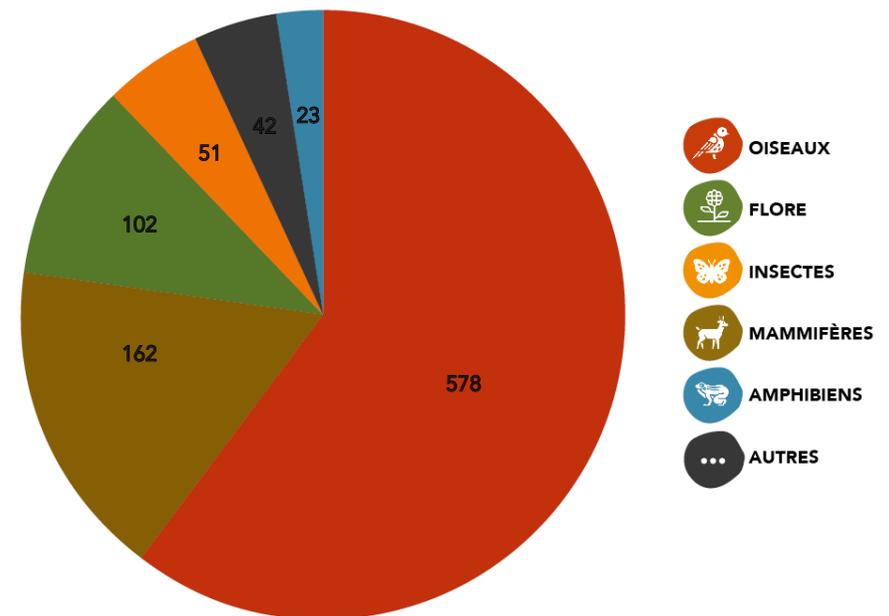
▲ Figure X : Histogramme de comparaison entre le nombre d'espèces observées avant 2021 et le nombre d'espèce après 2021



Les données issues de l'observatoire participatif

Depuis 2020, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a lancé la plateforme d'inventaires participatifs¹ en direction du grand public. La première donnée a été publiée en octobre 2020, et depuis lors, 958 données ont été collectées grâce à la participation de 28 observateurs, principalement des résidents de la commune ainsi que des naturalistes résidant dans les communes avoisinantes.

En raison de la relative facilité d'observation des oiseaux (Figure X), ce groupe est largement représenté dans les données recueillies. En ce qui concerne les mammifères, la majorité des données provient d'un membre de l'association de chasse de la commune, dont les contributions sont particulièrement nombreuses sur la plateforme. Les données floristiques bénéficient grandement de l'utilisation d'applications d'inventaire bien établies telles que «PlantNet²». Quant aux autres données, de nombreuses photographies ont été soumises sur la plateforme et identifiées par les agents du parc.



▲ Figure X : Part des différents groupe dans les données de la plateforme d'inventaires participatifs

1 <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/>

2 <https://plantnet.org/>

Il est important de souligner que ces données proviennent souvent de novices ou de débutants en matière d'inventaire naturaliste. Cependant, l'apport de photographies permet de consigner les données de manière protocolaire et rigoureuse. Parmi les 958 données collectées et validées, 17 ont été invalidées. En effet, certaines espèces ne peuvent être identifiées sans avoir le spécimen sous les yeux, en raison du manque de critères distinctifs.

En réunissant ces sources d'informations, nous espérons obtenir une vue d'ensemble complète et actualisée de la biodiversité présente sur la commune. Ce travail nous permettra d'identifier les espèces et les habitats spécifiques qui méritent une attention particulière en termes de conservation et de gestion. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative et basée sur des données fiables nous permettra de mieux préserver et valoriser le patrimoine naturel de notre territoire.

Dans le contexte d'une démarche visant à établir un état des lieux de la connaissance naturaliste, le premier enjeux à été d'unifier les connaissances à l'échelle de la commune, le Parc a émis la proposition de persévérer dans l'acquisition de nouvelles données concernant la flore, l'entomofaune (notamment les papillons, les libellules, les orthoptères et les coléoptères saproxyliques) ainsi que les amphibiens.

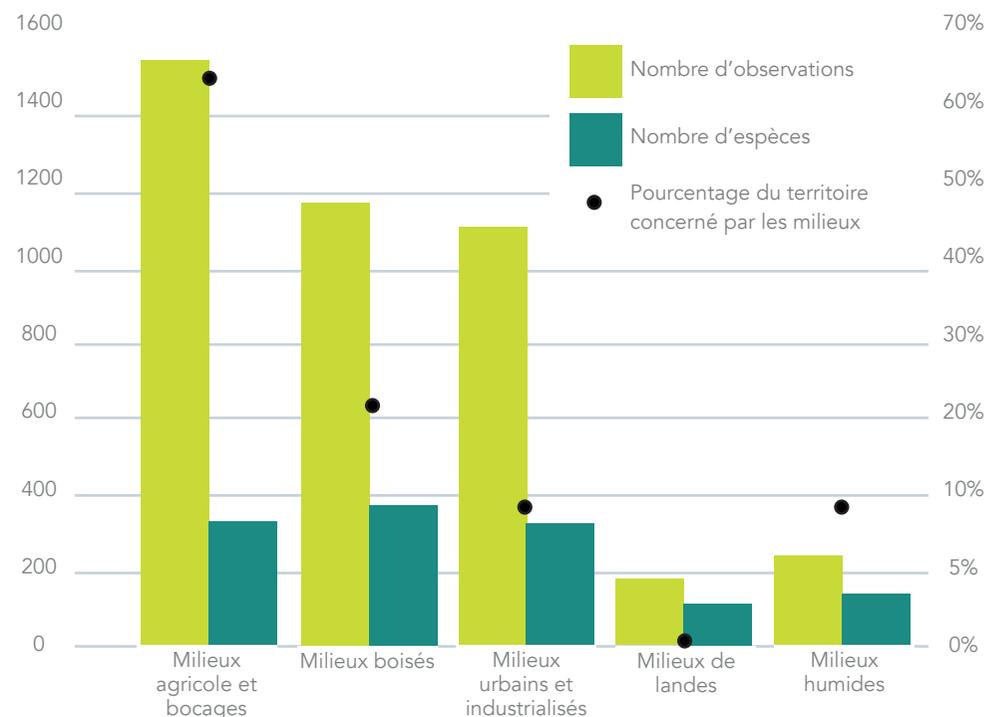
Au cours de l'année 2022, des inventaires additionnels ont été menés dans divers secteurs de la commune. Certains de ces inventaires ont été conduits en interne par le Parc, suite à l'engagement de deux expertes naturalistes en botanique et en entomofaune. D'autres inventaires ont été réalisés en partenariat avec des experts naturalistes externes. Le Groupe d'Étude des Invertébrés d'Armorique a participé aux inventaires des coléoptères saproxyliques ainsi qu'à celui de l'escargot de Quimper, une espèce protégée. Le Conservatoire Botanique National de Brest a, quant à lui, apporté un soutien substantiel en termes d'expertise et d'accompagnement pour l'inventaire botanique.

En outre, l'aspect participatif inhérent à cette démarche ABC implique l'engagement des résidents au cours de cette phase d'inventaires complémentaires. Pour ce faire, le Parc se fonde considérablement sur sa plateforme d'inventaires participatifs en ligne, offrant aux habitants la possibilité de partager leurs observations naturalistes. Cette plateforme est structurée en deux segments distincts, permettant de collecter des observations relatives à la faune et à la flore (facilitées par des clés d'identification), ainsi qu'aux divers habitats présents dans la commune tels que les mares, les vergers, les arbres têtards, et les landes, entre autres.

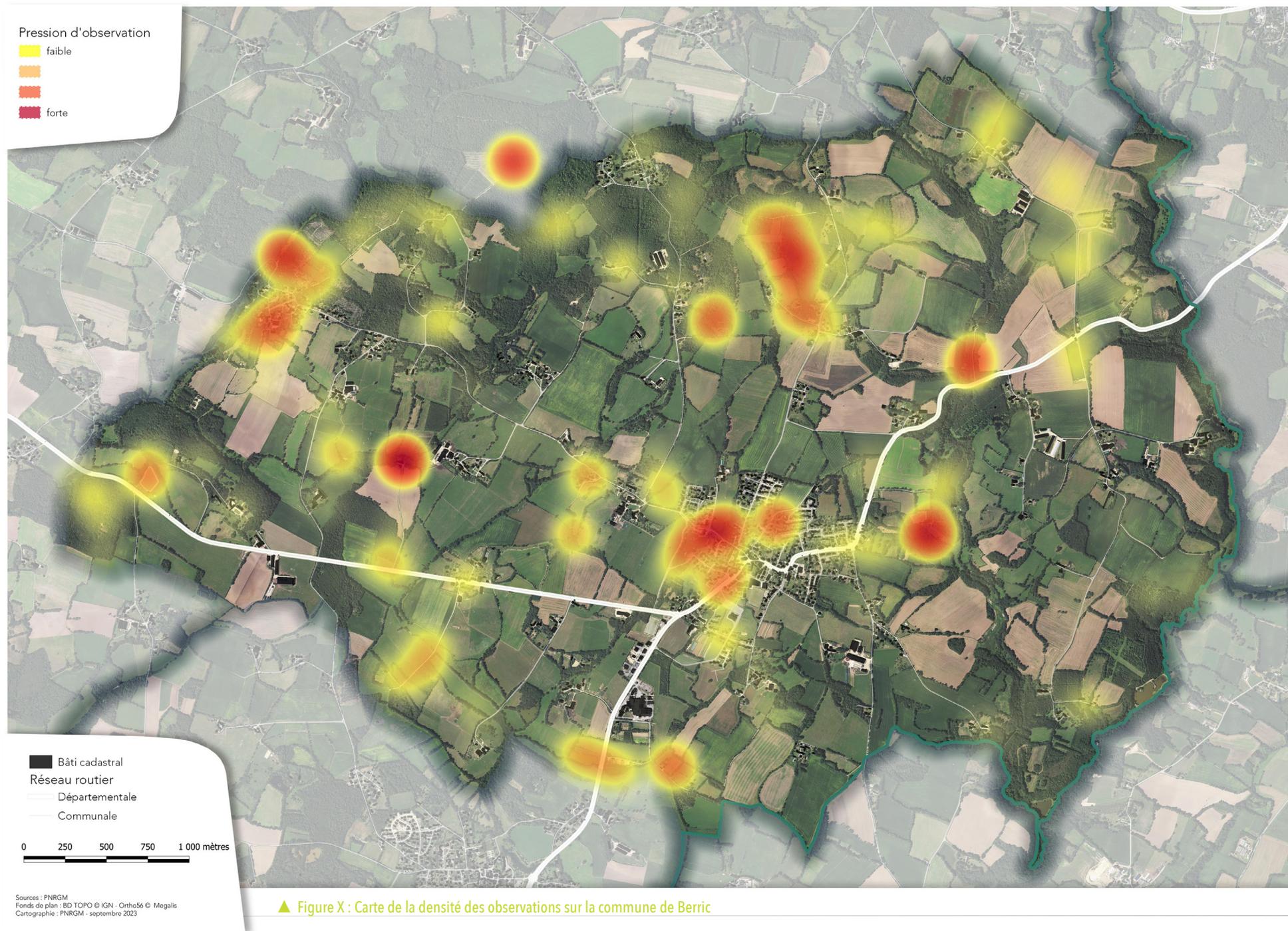
Cette approche collaborative favorise l'amplification des connaissances sur la biodiversité locale et renforce la participation des citoyens dans la préservation du précieux patrimoine naturel commun.

Les données rassemblées

Au total, la démarche d'ABC a permis de récolter près de 5192 observations sur la commune de Berric. Ces observations ont été effectuées dans différents habitats présents sur les 2145 hectares du territoire de la commune. La première étape fut de rassembler la données existantes. Les données recherchées ce sont portée sur toutes informations naturalistes dantant au maximum du premier janvier 2010. Ce choix de lapse de temps nous permet d'établir un profil de la richesse spécifique de la biodiversité de la commune. Néanmoins, sur une période de plus de 10 ans de nombreux changements sont à prendre en compte. Les observations naturalistes se regroupent en plusieurs catégories. Elles peuvent être qualifiées de ponctuelles lorsque leur portée spatiale est restreinte à des emplacements spécifiques. À l'inverse, on parle d'observations surfaciques lorsque leur étendue spatiale est plus vaste, ceci étant fait dans un souci de simplification graphique et de clarté analytique. Pour standardiser les analyses, toutes les observations ont été rendues comparables en les ramenant à un point central commun, même si leur situation d'origine était plus étendue. Cette homogénéité peut être également un biais dans la lecture des résultats.



▲ Figure X : Histogramme de comparaison entre le nombre d'observations et le nombre d'espèces contactées par rapport à la surface occupée sur la commune des différents milieux



Dans le détail, parmi les 5192 observations effectuées dans la commune, 1532 ont été réalisées dans les milieux agricoles et les bocages, représentant 331 espèces différentes. Cependant, le nombre d'observations est conjointement lié à l'étendue spatiale de ces milieux. En effet, 66% du territoire est couvert par ces habitats. En revanche, les milieux de landes, couvrant moins de 1% du territoire, ont été le lieu de 156 observations. Ces observations ont permis de recenser 111 espèces différentes, témoignant d'une richesse spécifique importante. Il en va de même pour les milieux humides de la commune, qui ne couvrent que 9% de la superficie. Compte tenu du potentiel de diversité biologique de ces habitats, les naturalistes ont déployé des efforts conséquents en matière de prospection. Ils ont ainsi réalisé 5% de l'ensemble des observations dans ces habitats et ont identifié 132 espèces.

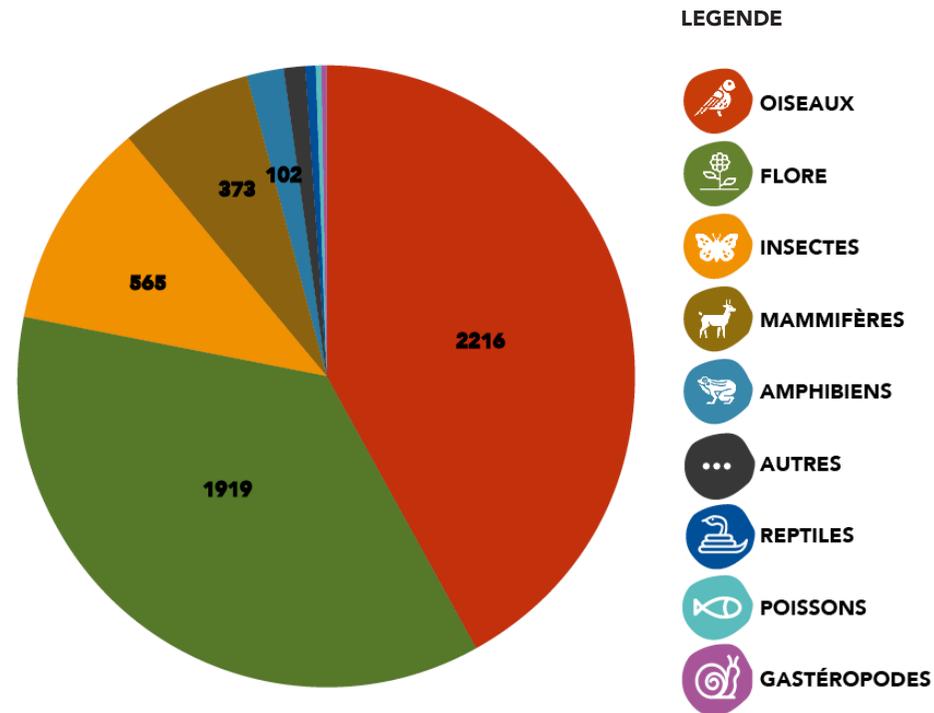
Les secteurs les plus inventoriés sur la commune de Berric sont La Garenne, Kercohan, Le Rendez-Vous, le Bourg, la Lande de Bray, Le Flachec et Lanvoroch.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que cette représentation peut être influencée par les efforts déployés lors des prospections dans ces zones spécifiques. (figure X)

La carte géographique présentée offre une visualisation de la concentration et de l'intensité des points géolocalisés, correspondant aux observations d'espèces dans la commune. L'intensité de la couleur est proportionnelle au nombre d'observations réalisées pour chaque espèce (tous taxons confondus).

Dans la suite du rapport, certaines espèces spécifiques seront décrites sous forme de carte d'identité, en association avec la présentation des habitats à forts enjeux pour la biodiversité. Cette approche permettra de mettre en évidence les espèces clés et les habitats cruciaux pour la préservation de la biodiversité à Berric. En comprenant mieux ces liens entre espèces et habitats, nous serons mieux armés pour mettre en place des stratégies de conservation efficaces pour protéger la riche diversité biologique de notre commune.

Au total, ces observations ont permis d'identifier pas moins de 736 espèces sur 5192 observations différentes sur la commune de Berric. Cela inclut 3273 observations liées à la faune, englobant tous les groupes taxonomiques, ainsi que 1919 observations relatives à la flore vasculaire.



▲ Figure X : Part des observations des différents groupes inventoriés sur l'ensemble des données récoltées

Le tableau (tableau X) présenté synthétise les résultats quantitatifs en fonction des différents groupes étudiés, tels que définis précédemment (voir page X). Avant de réaliser ces études, le niveau de connaissance de ces groupes a été estimé pour cibler les inventaires et déterminer les enjeux de connaissances concernant certains taxons, en tenant compte de l'état de conservation de leurs habitats et populations. Ainsi, certains inventaires ont permis de préciser la répartition et la présence d'espèces à enjeux.

Parmi les groupes étudiés, 7 bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, c'est-à-dire que plus de 50% des espèces potentiellement présentes sur le territoire ont été effectivement observées. 2 groupes affichent un niveau de connaissance moyen, tandis que 7 autres présentent un niveau de connaissance faible.

Les niveaux de connaissances moyens, faibles voire nuls de certains groupes peuvent s'expliquer principalement de deux façons. Tout d'abord, le temps imparti pour réaliser les inventaires était extrêmement limité, avec seulement une saison de prospection de mars 2022 à septembre 2022 pour certains taxons. En outre, un manque d'experts dans ces domaines scientifiques peut également expliquer ce déficit de résultats, d'autant plus que certains groupes peuvent compter un grand nombre d'espèces potentiellement observables sur le territoire.

Par exemple, il est plus facile d'atteindre un niveau de connaissance élevé pour des groupes comportant un faible nombre maximum d'espèces observables. C'est le cas, par exemple, pour les mammifères et les reptiles sur le territoire, qui comptent un nombre réduit d'espèces observables (15 espèces de reptiles en Bretagne et 62 espèces de mammifères terrestres), contrairement aux champignons qui en comptent plusieurs milliers.

GROUPE (CLASSEMENT INPN)	SOUS-GROUPES	NOMBRE D'ESPÈCES	ESTIMATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE
MAMMIFÈRES		33	★★★★
OISEAUX		117	★★★★
AMPHIBIENS		13	★★★★
REPTILES		7	★★★★
POISSONS		6	★★
INSECTES	DONT	149	★★★
	RHOPALOCERES (papillons de jour)	28	★★★★
	ORTHOPTÈRES	19	★★★★
	ODONATES	21	★★★★
ARACHNIDES		13	★★
GASTÉROPODE		3	★★
PLANTES A FLEURS		351	★★★
PTÉRIDOPHYTES DONT FOUGÈRES		19	★★★
MOUSSES		0	★
CHAMPIGNONS		0	★
LICHENS		0	★
NON RENSEIGNÉS		24	

★★★★ ÉLEVÉ ★★★ MOYEN ★★ FAIBLE ★ NON ÉVALUÉ

▲ Tableau X : Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance

Analyse à trois échelles

La compilation et l'élaboration de l'ensemble de ces données collectées et générées engendrent deux principales étapes aux implications cruciales. Dans un premier temps, elles nous confèrent un état actuel des lieux ainsi qu'une appréhension plus approfondie des espèces qui résident au sein de la commune, tout en prenant en considération les divers biais inhérents aux observations. Dans un second temps, une analyse approfondie de ces informations nous autorise à identifier des zones clés en termes de biodiversité. Certaines espèces agissent comme des indicateurs, dévoilant indirectement la qualité des environnements écologiques où elles se manifestent. Par le biais de leur statut de protection ou de conservation, d'autres espèces révèlent les secteurs critiques nécessitant des actions de préservation ou de restauration. Dans leur ensemble, ces connaissances nous arment pour anticiper l'impact potentiel des aménagements futurs sur la biodiversité de la commune, et ces données peuvent être intégrées aux documents de planification.

Cette analyse des informations est menée à trois échelles imbriquées. Initialement, nous examinons la répartition des données à l'échelle des cinq grands types de milieux définis précédemment. Ensuite, nous approfondissons cette étude en fonction des habitats spécifiques composant ces milieux. Enfin, nous examinons en détail les différentes espèces résidant dans ces habitats, lesquelles sont présentées au moyen de fiches descriptives. Les espèces ont été choisies selon leur présence sur la commune. Leur représentativité peut être aussi bien anecdotique que très présente sur le territoire. Les espèces représentées en fiche d'identité par milieu sont généralement choisies en fonction de leur valeur patrimoniale (figurant au moins dans une liste rouge et/ou dans la liste des espèces déterminantes pour les zones ZNIEFF), ainsi que si leur conservation correspond à une responsabilité biologique régionale déterminante. Cependant, ces espèces peuvent également appartenir à la biodiversité dite « ordinaire », contribuant ainsi à des initiatives concrètes et à l'établissement d'une connaissance approfondie sur certaines espèces exotiques envahissantes.

Cette analyse méticuleuse des données naturalistes sera croisée avec d'autres enjeux qui ont été préalablement identifiés dans les documents de référence, tels que la trame verte et bleue, le foncier communal, les mesures de gestion existantes, et autres. Cette approche intégrée nous offre la possibilité de saisir pleinement l'interconnexion entre la biodiversité et d'autres éléments clés du territoire, ouvrant ainsi la voie à des solutions cohérentes et durables pour la préservation et la gestion de la diversité biologique de la commune.



CE QU'IL FAUT RETENIR ... *Ar pezh a rank bezañ c'hoariet*

5192

OBSERVATIONS NATURALISTES RÉALISÉES
(dont 958 des habitants)

739

TAXONS RECENSÉS

4

INVENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

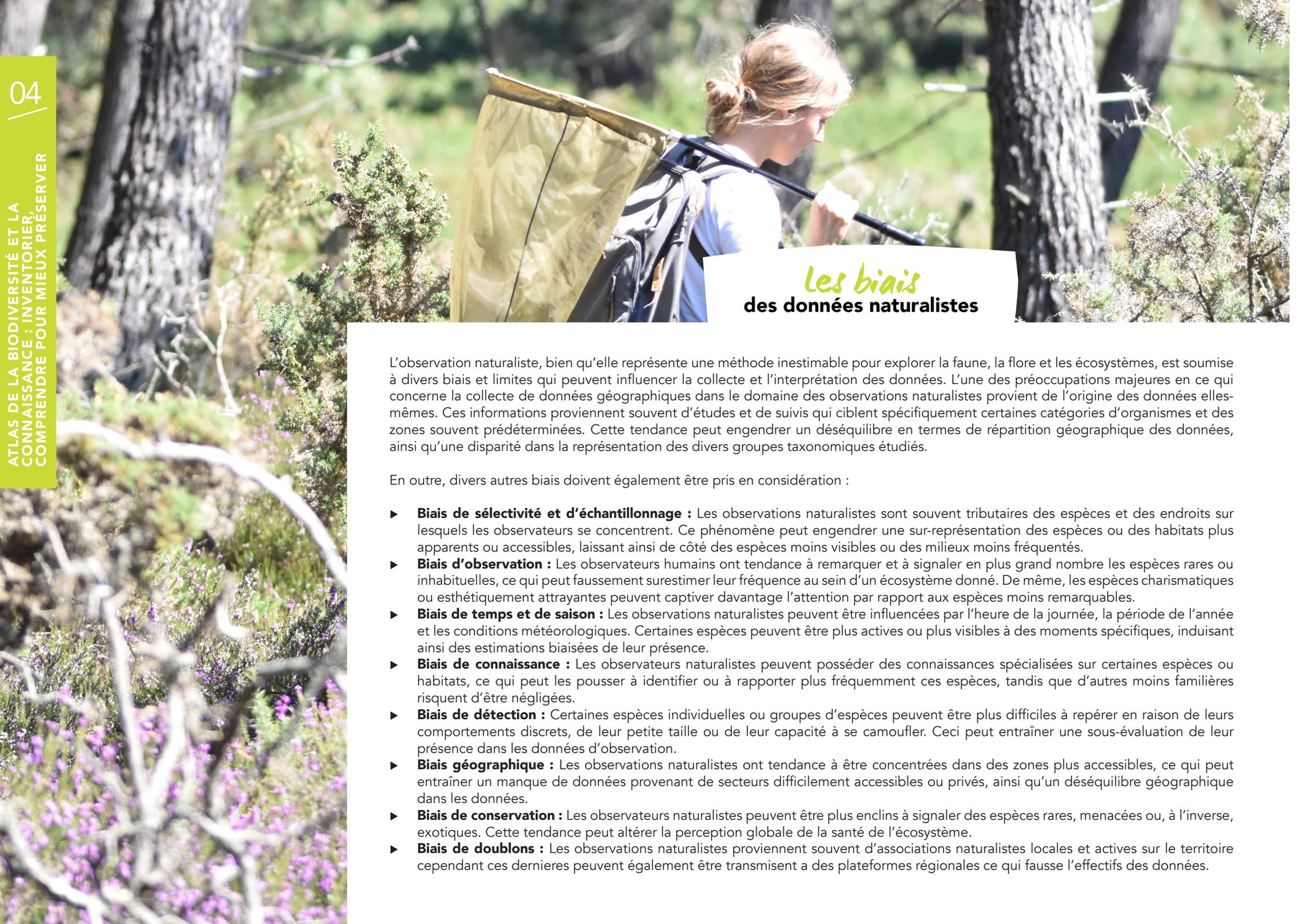
4

PARTENARIATS ASSOCIATIFS



A noter :

Dans la suite du document, les données seront analysées tout d'abord par milieux, puis par habitats et enfin par espèces

A young woman with blonde hair tied back, wearing a light blue t-shirt and a dark backpack, is seen from the side in a forest. She is holding a long wooden stick with a large, light-colored net attached to it. The background is filled with trees and green foliage, suggesting a natural habitat. The overall scene is bright and sunny.

Les biais des données naturalistes

L'observation naturaliste, bien qu'elle représente une méthode inestimable pour explorer la faune, la flore et les écosystèmes, est soumise à divers biais et limites qui peuvent influencer la collecte et l'interprétation des données. L'une des préoccupations majeures en ce qui concerne la collecte de données géographiques dans le domaine des observations naturalistes provient de l'origine des données elles-mêmes. Ces informations proviennent souvent d'études et de suivis qui ciblent spécifiquement certaines catégories d'organismes et des zones souvent prédéterminées. Cette tendance peut engendrer un déséquilibre en termes de répartition géographique des données, ainsi qu'une disparité dans la représentation des divers groupes taxonomiques étudiés.

En outre, divers autres biais doivent également être pris en considération :

- ▶ **Biais de sélectivité et d'échantillonnage** : Les observations naturalistes sont souvent tributaires des espèces et des endroits sur lesquels les observateurs se concentrent. Ce phénomène peut engendrer une sur-représentation des espèces ou des habitats plus apparents ou accessibles, laissant ainsi de côté des espèces moins visibles ou des milieux moins fréquentés.
- ▶ **Biais d'observation** : Les observateurs humains ont tendance à remarquer et à signaler en plus grand nombre les espèces rares ou inhabituelles, ce qui peut faussement surestimer leur fréquence au sein d'un écosystème donné. De même, les espèces charismatiques ou esthétiquement attrayantes peuvent captiver davantage l'attention par rapport aux espèces moins remarquables.
- ▶ **Biais de temps et de saison** : Les observations naturalistes peuvent être influencées par l'heure de la journée, la période de l'année et les conditions météorologiques. Certaines espèces peuvent être plus actives ou plus visibles à des moments spécifiques, induisant ainsi des estimations biaisées de leur présence.
- ▶ **Biais de connaissance** : Les observateurs naturalistes peuvent posséder des connaissances spécialisées sur certaines espèces ou habitats, ce qui peut les pousser à identifier ou à rapporter plus fréquemment ces espèces, tandis que d'autres moins familières risquent d'être négligées.
- ▶ **Biais de détection** : Certaines espèces individuelles ou groupes d'espèces peuvent être plus difficiles à repérer en raison de leurs comportements discrets, de leur petite taille ou de leur capacité à se camoufler. Ceci peut entraîner une sous-évaluation de leur présence dans les données d'observation.
- ▶ **Biais géographique** : Les observations naturalistes ont tendance à être concentrées dans des zones plus accessibles, ce qui peut entraîner un manque de données provenant de secteurs difficilement accessibles ou privés, ainsi qu'un déséquilibre géographique dans les données.
- ▶ **Biais de conservation** : Les observateurs naturalistes peuvent être plus enclins à signaler des espèces rares, menacées ou, à l'inverse, exotiques. Cette tendance peut altérer la perception globale de la santé de l'écosystème.
- ▶ **Biais de doublons** : Les observations naturalistes proviennent souvent d'associations naturalistes locales et actives sur le territoire cependant ces dernières peuvent également être transmises à des plateformes régionales ce qui fausse l'effectifs des données.

LES MILIEUX ET LES ESPÈCES DE LA COMMUNE DE BERRIC

Depuis 2021, le Parc se focalise sur la diversité des écosystèmes présents sur notre territoire et sur l'analyse approfondie des données accumulées lors de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Nous examinerons les divers milieux qui composent notre environnement, des forêts aux zones humides en passant par les prairies, en mettant l'accent sur les caractéristiques écologiques distinctes de chaque habitat. De plus, nous analyserons en détail les données collectées, en identifiant les espèces clés, les tendances démographiques et les pressions environnementales spécifiques à chaque écosystème.

L'analyse de ce données apporte des aperçus pour la conservation et la gestion de la biodiversité locale. En considérant les interactions complexes entre les espèces et leur environnement, nous pourrons mieux orienter les stratégies de préservation et contribuer à un équilibre durable entre la nature et les activités humaines.

Intégration de la cartographie des végétations

Dans le but d'établir une vision globale du territoire, la méthodologie d'inventaire s'est basé sur la cartographie des grands type de végétation du Conservatoire Botanique National de Brest. Cette dernière est la première visualisation de la distribution écologique du territoire et permet de mieux appréhender la commune.

En 2010, dans le but de répondre aux besoins des acteurs en termes de connaissance de la végétation, le Conservatoire Botanique National de Brest a porté un Contrat Nature «Connaissance et cartographie des végétations sur de grands territoires : étude méthodologique». L'objectif de ce Contrat Nature est d'élaborer et tester des méthodes d'inventaire et de cartographie de la végétation adaptées à un déploiement sur de grands territoires et intégrant une approche dynamique de la végétation, notamment à travers des méthodes de phytopathologie paysagère. La méthode de cartographie des grands types de végétation¹ repose sur une analyse par télédétection et un travail d'analyse d'images aériennes et de croisements de données géographiques, tout d'abord à l'échelle de l'ensemble du PNRA puis sur l'ensemble du territoire.

Cette carte est un outil régional et mutualisé qui permet de visualiser la répartition

de 27 grands types de végétation à l'échelle de la Bretagne. Elle constitue un état des lieux de référence, permettant de classer les habitats en fonction de leurs caractéristiques écologiques et botaniques.

L'analyse au 1/25 000 permet d'établir une cartographie assez précise pour établir une base de travail et une vision globale et permettent de mieux comprendre la diversité des habitats présents sur le territoire et sont essentielles pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels.

L'objectif final étant de mettre à disposition des territoires un outil d'aide à la décision pour les accompagner dans la préservation des milieux naturels par une meilleure intégration des enjeux liés aux végétations dans les politiques globales d'aménagement aussi bien que dans les actions spécifiques de protection de la nature. Cependant, pour faciliter les analyses ultérieures, une représentation simplifiée des différents types de végétation ont été regroupées par grands types de milieux. Ainsi les 27 typologies sont regroupées en 6 grand ensemble de milieux, donc 5 sont concernées pour la commune de Berric.

Ces grands ensemble de milieux sont :



- 1. Les milieux de bocages et de cultures** (regroupant les prairies, les systèmes bocagers, les vergers et les cultures)
- 2. Les milieux boisés** (regroupant les formations denses d'arbres et d'arbustes)
- 3. Les milieux urbains et industrialisés** (regroupant tous les milieux aménagés et construits, ex : routes, bâtiments et jardins)
- 4. Les milieux de landes** (correspond aux milieux de landes, en fermeture ou gestion)
- 5. Les milieux humides** (regroupant tous les végétations des bords de cours d'eau mais aussi les ripisylves et prairies humides, attention certains milieux peuvent se retrouver dans certains autres regroupements ex: les prairies humides se retrouvent aussi bien dans les milieux humides que dans les milieux de bocage et de culture insoustrayable de son usage agricole et de production)

L'habitat ne se limite pas à sa végétation seule ; celle-ci constitue une composante parmi d'autres. Du fait de son rôle intégrateur, la végétation est un indicateur précieux permettant de caractériser l'habitat. C'est pourquoi les méthodes d'inventaire et de cartographie des habitats naturels et semi-naturels se concentrent principalement

¹ Marion HARDEGEN, & Vanessa SELLIN. (2012). Carte des grands types de végétation du Parc naturel régional d'Armorique

Sur les formations végétales, en établissant des correspondances entre la typologie des végétations et les classifications d'habitats telles que EUNIS, CORINE Biotopes et Natura 2000, il devient possible de créer des cartes représentatives des habitats.

Cependant, pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale, le choix méthodologique ne s'est pas orienté vers l'identification des divers habitats. En effet, la notion d'habitat est généralement appliquée à de petites superficies de territoire, souvent quelques mètres carrés. Pourtant, malgré le fort intérêt d'identifier des habitats avec finesse, l'examen approfondi de ces habitats exige une étude minutieuse de la végétation dans un contexte environnemental précis, une démarche qui n'était pas envisageable à l'échelle totale du territoire, étant donné que les inventaires botaniques ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Ce travail pourra néanmoins être réalisé ultérieurement sur des sites à enjeux analysés grâce à l'Atlas de la biodiversité communale.

L'utilisation de la cartographie de la végétation du Conservatoire Botanique National de Brest offre une première approche des différents milieux présents sur la commune.

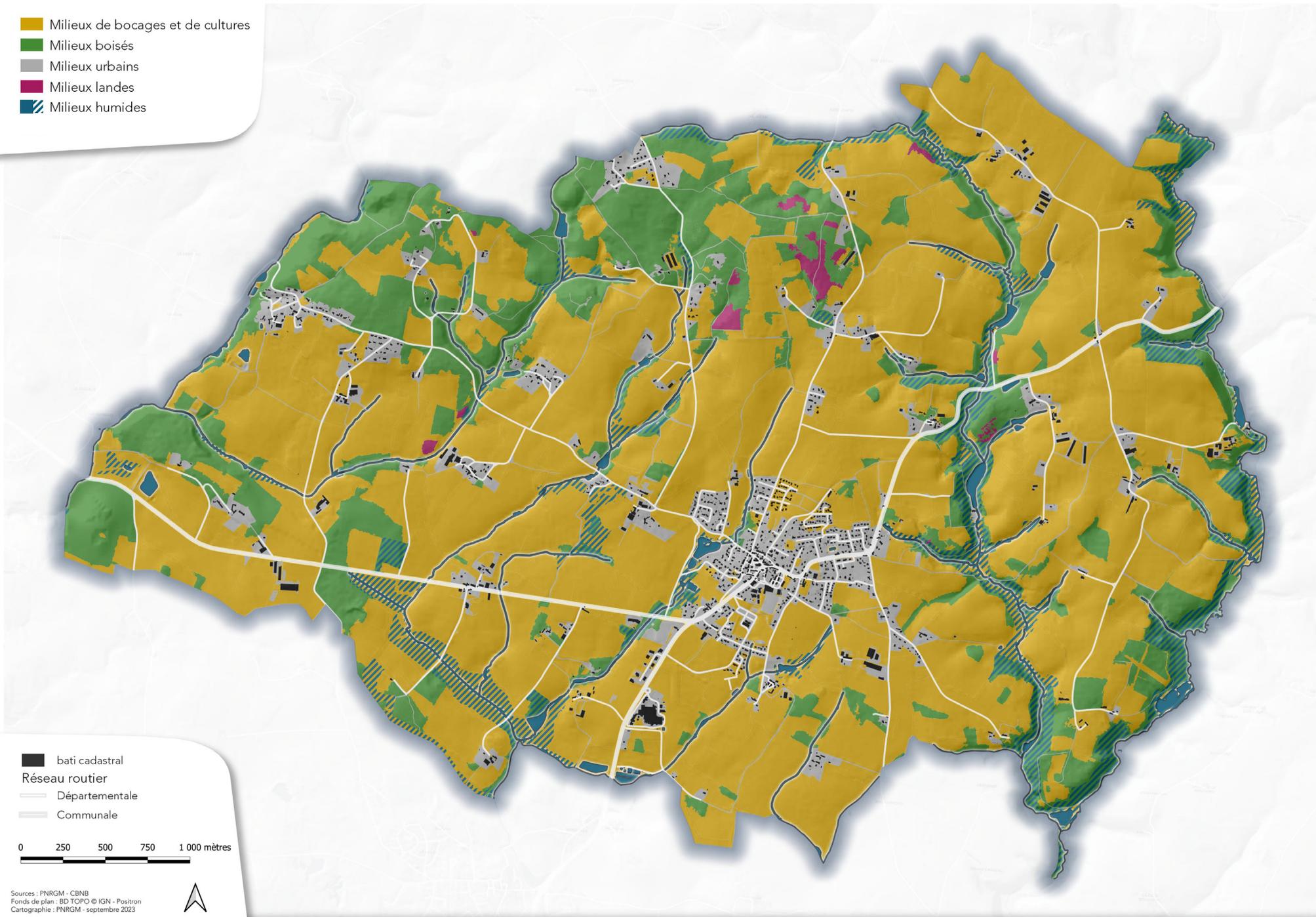
La commune de Berric se caractérise par son caractère rural, avec une prédominance de vastes espaces de bocages et de cultures, occupant environ 46% de la superficie totale du territoire (tableau X). Les terres agricoles destinées à la culture couvrent la plus grande partie de la surface de la commune, près de 1010 hectares sont utilisés pour la production agricole. La présence de nombreuses exploitations plurilégumes explique la proportion élevée de prairies sèches destinées au pâturage. De plus, ces terres agricoles s'étendent dans un réseau de bocage bien défini, couvrant environ 5% de la zone. Au nord de la commune, une étendue boisée couvre près de 21% de la surface, et près de 5% de cette entité est couverte par des boisements humides de ripisylve. Un autre quart de cette surface est quant à lui destiné à l'exploitation sylvicole. Berric reste une commune dont l'urbanisme demeure modeste comparé à d'autres communes limitrophes. Moins de 10% de la surface totale communale est affectée par les habitats anthropisés. Pour finir, Berric abrite des écosystèmes significatifs liés aux zones humides, incluant des forêts et des prairies, qui représentent près de 9% du territoire. En sus de ces habitats, il est important de noter que la commune englobe d'autres environnements d'un grand intérêt malgré leur moindre étendue : les landes couvrent seulement 10 hectares de la commune. Tous ces habitats seront détaillés par grands ensembles de milieux dans la suite du document, ce qui permettra d'aborder les sites à fort intérêt ainsi que les espèces patrimoniales qu'ils abritent.

	SURFACE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATIONS (HECTARES)	POURCENTAGE PAR RAPPORT À LA SURFACE COMMUNALE (%)
MILIEUX DE BOCAGES ET DE CULTURES	1435,48	66,62
Prairies et pelouses humides (hors marais-salé)	66,05	3,07
Prairies et pelouse sèches et mésophiles (hors dunes)	228,05	10,58
Végétations des haies et talus	124,87	5,80
Culture	1011,10	46,63
Vergers	5,39	0,25
MILIEUX BOISÉS	456,06	21,17
Forêts humides	96,17	4,46
Forêts sèches et mésophiles	192,28	8,92
Plantations d'arbres à feuilles caduques	12,54	0,58
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	104,86	4,87
Coupes forestières	10,57	0,49
Fourrés humides	1,62	0,08
Fourrés secs et mésophiles	37,98	1,76
MILIEUX URBAINS	210,20	9,76
Bâtis	35,18	1,63
Routes	58,70	2,72
Autres milieux non végétalisés	15,52	0,72
Parcs et jardins	100,78	4,68
MILIEUX LANDES	10,19	0,47
Landes humides	0,21	0,01
Landes sèches	9,98	0,46
MILIEUX HUMIDES	206,81	9,60
Roselières	0,0491	0,002
Plans d'eau, cours d'eau et végétation associés	42,69	1,98
Prairies et pelouses humides (hors marais-salés)	66,05	3,07
Landes humides	0,21	0,01
Fourrés humides	1,62	0,08
Forêts humides	96,17	4,46

▲ Tableau 1 : Pourcentage des grands types de végétation en relation aux grands ensembles de milieux de la commune de Berric

Dans la suite du rapport, les données naturalistes seront associées à ces différents milieux.

- Milieux de bocages et de cultures
- Milieux boisés
- Milieux urbains
- Milieux landes
- Milieux humides



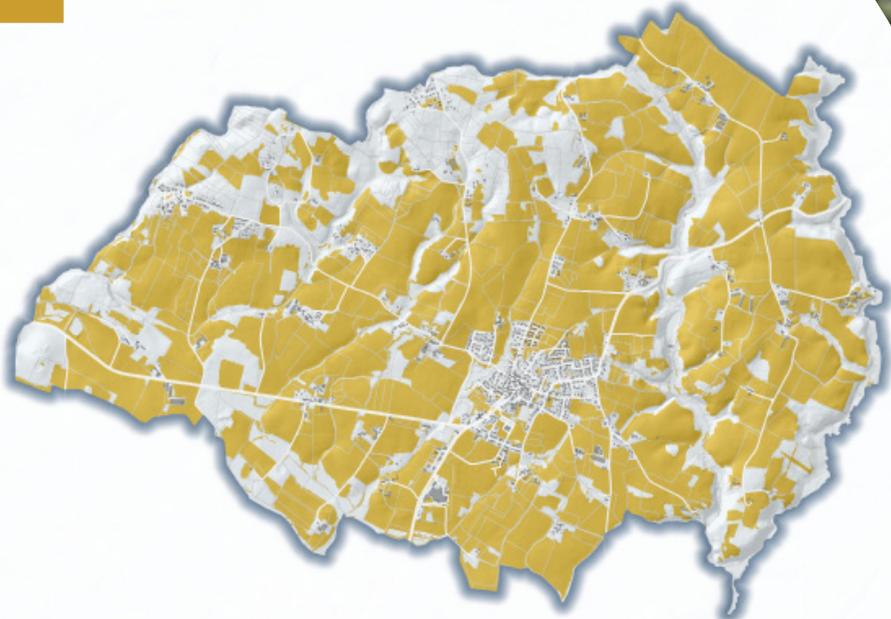
- bati cadastral
- Réseau routier
- Départementale
- Communale

0 250 500 750 1 000 mètres

Sources : PNRGM - CBNB
Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Positron
Cartographie : PNRGM - septembre 2023



▲ figure X : Carte de localisation des grands ensembles de milieux



Prairie naturelle de Kercohan

LES MILIEUX DE BOCAGES ET DE CULTURES

Présentation générale

Cette entité représente la plus grande partie du territoire de la commune de Berric, couvrant près de 66% de sa surface totale. Malgré une réduction des activités agricoles associées et un remembrement des parcelles dans les années 60, Berric a réussi à conserver un patrimoine paysager significatif lié à l'usage des terres agricoles. Cependant, de nombreux changements ont été observés depuis cette époque, tels que la quasi-disparition des vergers et les modifications du paysage dues à l'évolution de la politique agricole, comme le remembrement des parcelles et la réduction du système bocager.

Malgré ces évolutions, les parcelles agricoles demeurent des zones importantes pour la biodiversité. Malgré la perte de qualité des systèmes bocagers, la commune a su préserver de nombreux talus, chemins creux et haies bocagères qui constituent un atout majeur pour la biodiversité (Figure X).

Sur l'ensemble des observations réalisées, 2247 ont été effectuées dans ces milieux, englobant 509 espèces de tous taxons confondus. Les milieux de bocages et de cultures sont fréquentés par une grande variété d'espèces, notamment des orthoptères des papillons et des oiseaux, et présentent également une diversité floristique remarquable.

Cette entité comprend toutes les surfaces utiles à la production et à l'élevage, telles que les prairies naturelles ou cultivées, ainsi que les structures végétales héritées de l'agriculture, comme les haies et les chemins creux. Les haies jouent un rôle crucial en tant que lisières de cet habitat, tant sur le plan environnemental que sur le plan agricole. Elles fournissent un habitat essentiel à de nombreuses espèces animales et végétales, en créant des corridors biologiques favorisant leur déplacement, leur reproduction et leur alimentation.

En plus de leur rôle écologique, les haies contribuent à la prévention de l'érosion des sols en retenant le sol en place et filtrent les eaux de ruissellement pour réduire la pollution. Elles agissent comme des barrières naturelles contre le vent, protégeant les cultures et les habitations. Les haies sont également bénéfiques pour le climat local, offrant de l'ombre et modérant les températures, ce qui est particulièrement important dans le contexte des changements climatiques.

Enfin, les haies sont des éléments caractéristiques du paysage rural, contribuant à sa beauté et à son identité, tout en témoignant des pratiques agricoles traditionnelles et jouant un rôle essentiel dans le patrimoine culturel local. Leur préservation et leur valorisation sont donc d'une importance primordiale pour la préservation de la biodiversité et la durabilité du paysage agricole de Berric.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, Nord du bourg de Berric, évolution de la végétation



Les habitats naturels représentatifs

Cette entité est la plus étendue sur la commune de Berric, elle représente près de 66% de la surface totale du territoire. De nombreux changements ont eu lieu depuis les années 60, en particulier le changement d'usage des parcelles utilisées en verger qui aujourd'hui ont pratiquement disparu. Malgré une régression des activités qui y sont associées et un remembrement des parcelles de terre arable, Berric a su garder un patrimoine agricole et bocager important relatif. ,

Malgré une perte de qualité des systèmes bocagers, la commune a su garder de nombreux talus, chemins creux et haies bocagères sur tout le territoire, qui sont un véritable atout pour l'accueil de la biodiversité.

2247 des observations totales ont été effectuées dans ces milieux ce qui représente 509 espèces tous taxons confondus.

Dans ce grand ensemble de bocage et de culture, il est compris l'intégralité des surfaces utiles à la production et l'élevage (prairies naturelles ou prairies cultivées...), en prenant en compte également les structures végétatives héritées par l'agriculture telles que les haies et les chemins creux. L'effet lisière de ce type d'habitat présente de nombreux intérêts, à la fois sur le plan environnemental et sur le plan agricole. En effet, les haies fournissent un habitat essentiel à de nombreuses espèces animales et végétales, y compris les oiseaux, les insectes, les mammifères et les plantes. Elles servent de corridors biologiques, permettant aux espèces de se déplacer, de se reproduire et de se nourrir.

De plus, les haies jouent un rôle crucial dans la prévention de l'érosion des sols. Leurs racines retiennent le sol en place, réduisant ainsi le risque d'érosion. Elles aident également à filtrer les eaux de ruissellement, réduisant la pollution et le lessivage des nutriments.

Les haies agissent également comme des barrières naturelles contre le vent, réduisant l'impact des vents violents sur les cultures et les habitations. Elles créent une zone tampon qui protège les cultures des effets desséchants du vent et améliore les conditions de croissance. À l'heure des grands changements climatiques, les haies jouent un rôle dans la régulation du climat local. Elles fournissent de l'ombre et aident à modérer les températures, en créant des microclimats plus frais en été et en protégeant contre les vents froids en hiver.

Par ailleurs, les haies sont des éléments caractéristiques du paysage rural, contribuant à son identité. Elles jouent également un rôle important dans le patrimoine culturel, en témoignant des pratiques agricoles traditionnelles.

Les chemins creux de Kerfranc

Un chemin creux, du point de vue écologique, est un sentier ou une voie creusée dans le sol par l'érosion naturelle ou l'activité humaine, formant un creux entre deux talus ou bordures. Ce type de chemin est souvent caractérisé par des côtés inclinés, soutenus par des talus ou des haies, qui peuvent être recouverts de végétation.

Du point de vue écologique, les chemins creux peuvent avoir plusieurs rôles importants. Premièrement, leur rôle en tant que corridor écologique, c'est à dire qu'ils peuvent servir de corridors de déplacement pour la faune, permettant aux animaux de se déplacer entre différents habitats, favorisant ainsi la biodiversité et la dispersion des espèces. Deuxièmement comme refuge pour la faune; avec leurs talus et leurs haies, ils fournissent des abris et des habitats pour de nombreuses espèces d'animaux et d'insectes, notamment des oiseaux, des petits mammifères, des reptiles et des insectes. Les côtés du chemin creux peuvent abriter une grande diversité de plantes, y compris des espèces adaptées aux conditions spécifiques de cet habitat, comme des plantes tolérantes à l'ombre et à l'humidité.

De plus ils agissent également en protection de l'érosion. En effet, Les chemins creux peuvent aider à contrôler l'érosion du sol, car ils facilitent le drainage de l'eau et ralentissent le ruissellement.

Il est important de conserver et de préserver les chemins creux en tant qu'éléments importants des paysages ruraux traditionnels, car ils contribuent à la biodiversité et à la connectivité écologique, tout en offrant un charme esthétique et historique aux régions où ils sont présents.

Les prairie de fauches de Kercohan et du Verger

Les prairies de fauches sont des écosystèmes caractérisés par une végétation dominée par des graminées, des herbacées et des fleurs sauvages, qui sont coupées régulièrement pour récolter du foin. Ces prairies sont d'une importance écologique considérable car elles abritent une biodiversité riche et variée, et jouent un rôle vital dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes.

La présence de prairie de fauche est souvent associé avec une diversité floristique importante. En effet, elles abritent une grande diversité de plantes, y compris des espèces herbacées et des fleurs sauvages tel que la Flouve odorante, la marguerite commune ou bien encore la carotte sauvages. Ces plantes peuvent être adaptées à des conditions spécifiques de sol, de luminosité et d'humidité, créant ainsi une mosaïque de microhabitats qui favorise la coexistence d'une variété d'espèces végétales.

Avec la présence de cette diversité floristique c'est tout un cortège faunistique qui en est associé. Ainsi Les prairies de fauches constituent un habitat essentiel pour de nombreuses espèces d'animaux. Les insectes, tels que les papillons, les abeilles et les orthoptères trouvent dans ces prairies une source abondante de nourriture et de sites de reproduction. Les petits mammifères, les oiseaux nicheurs et les amphibiens trouvent également des habitats adaptés dans les herbes hautes et les zones de végétation dense.

Il est donc important de maintenir cette pratique en régression et surtout a veiller à ne pas enrichir et ensemercer le milieu.



© David Lédan

L'ALOUETTE LULU

Lullula arborea



PATRIMONIALE Taille : 15 cm Observation : Toute l'année

Passereau de taille moyenne, de teinte à dominante brunâtre, l'Alouette lulu est dénuée de couleurs vives. Un sourcil très clair souligne sa petite calotte marron rayée. Elle est la seule parmi les alouettes françaises à présenter une tache noire entourée de blanc à l'angle de l'aile. Alouette des landes, des clairières et des lisières de bois, l'Alouette lulu est un oiseau discret qui malgré des milieux propices en Bretagne reste rare et localisé. Si elle est peu abondante dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère, l'espèce est mieux répartie dans le sud de l'Ille et Vilaine et dans le sud du Morbihan. Dans le périmètre du parc, l'espèce semble inféodée aux zones de bois et de landes mêlées.

SUR LA COMMUNE

Vingt-deux données ont été collectées entre 2017 et 2023. Dix-sept de ces contacts ont eu lieu en 2022 lors de prospections spécifiques. Si l'espèce semble répartie sur l'ensemble de la commune, elle est principalement présente au sud de Kercohan et sur les friches nord-est de la commune autour du lieu-dit de Quivillon.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE CRIQUET ENSANGLANTÉ

Stethophyma grossum



PATRIMONIALE Taille : 12 - 39mm Observation : Juillet à Octobre

Mâle et femelle volent avec aisance. Les mâles émettent de petits « clics » audibles sur une petite dizaine de mètres. Les femelles pondent les œufs de manière regroupée au niveau du sol, soit légèrement enterrés, soit parmi la végétation basse. Le Criquet ensanglanté est une espèce eurosibérienne qui fréquente exclusivement les endroits humides. Il colonise notamment les prairies hygrophiles, les biotopes riverains. Cette espèce a beaucoup décliné durant les dernières décennies, victime du drainage, de l'assèchement et de la destruction de ses biotopes de prédilection.

SUR LA COMMUNE

Dix données ont été collectées entre le 22 juillet et le 1er septembre 2022. Toutes proviennent de prairies naturelles, principalement entre Trémohar et le Petit Bodo, mais aussi près des villages de Keroyant, Kercohan et dans la prairie au nord de la rue du Grand Pont.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LA MÉLITÉE DES CENTAURÉES

Melitaea phoebe



PATRIMONIALE Taille : 42 - 50mm Observation : Avril à Septembre

La répartition géographique de ce papillon coloré s'étend de l'Europe de l'Ouest et du Maghreb jusqu'au Nord de la Chine. En Bretagne, la Mélitée n'est présente que sur la partie sud-est du Morbihan et sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine. Ce papillon est inféodé aux prairies dites mésophiles maigres où sont présentes les plantes du genre centaurees. Ces espèces hôtes servent de réserves de nourritures à la chenille au printemps. Les imagos sont observables de mai à août. En Bretagne, la réduction de son aire de répartition pourrait s'expliquer par la raréfaction des prairies maigres, malgré la présence de milieux de substitution comme les bords de chemins et quelques jachères où poussent les centaurees.

SUR LA COMMUNE

Cette espèce très rare à l'échelle de la Bretagne a été contactée trois fois fin juillet 2022 sur les prairies naturelles situées entre Trémohar et le Petit Bodo.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

ORCHIS TACHETÉ

Dactylorhiza maculata



PATRIMONIALE Taille : 25 - 70 cm Floraison : Juin à Juillet

Les populations de cette espèce sont rarement abondantes. C'est une espèce héliophile ou de demi-ombre, sur sols frais à détrempés, le plus souvent acides (occasionnellement sur des pelouses calcaires). On la trouve dans les prairies peu amendées, de fauche, les pâtures, lisières forestières, clairières, zones exondées des tourbières et fossés. Cette orchidée ne semble pas menacée à court terme, mais une exploitation forestière mal gérée ainsi que la diminution des zones humides peuvent localement faire régresser l'espèce.

SUR LA COMMUNE

à faire

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



Chemin creux du bois Roger à Kerfranc

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Dans les secteurs des Vertus et de Ville au Vent, on observe une augmentation des milieux boisés en raison des changements de vocation des parcelles agricoles. Pourtant la commune de Berric est riche d'une trentaine d'exploitation agricole active.

- ▶ Préserver la vocation agricole et pastorale des parcelles, ainsi que les structures écologiques liées à ces pratiques (haies, murets, fossés, chemins creux).
- ▶ Maintenir prioritairement les prairies naturelles non semées, qui sont fauchées ou pâturées sans altération du sol.
- ▶ Travailler en collaboration avec les agriculteurs pour développer des approches adaptées à chaque exploitation, en prenant en compte les contraintes économiques et sociales

À l'échelle des habitats

Les éléments du milieu bocager, tels que les murets en pierres sèches et les chemins creux et les haies sont des refuges pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

- ▶ Valoriser le patrimoine des murets et des chemins creux de la commune.
- ▶ Favoriser les habitats semi-naturels : Encourager la création d'habitats semi-naturels tels que les prairies fleuries, les zones humides, les bandes enherbées le long des cours d'eau et les zones de jachère.
- ▶ Sensibiliser les agriculteurs et le grand public à l'importance de la biodiversité dans les milieux agricoles et fournir des formations sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- ▶ Préserver les éléments du paysage bocager : Maintenir et restaurer les haies, les murets en pierres sèches, les fossés et les chemins creux, qui sont des éléments essentiels pour la biodiversité. Ces structures fournissent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que des corridors de déplacement.

À l'échelle des espèces

Certaines espèces de la flore dite « messicoles » sont présentes sur la commune. Cependant, ce type de végétation est en nette raréfaction en raison de l'intensification des pratiques agricoles, telles que les semis très denses de semences certifiées, le travail intensif du sol (labour profond) ou insuffisant (abandon du labour), l'utilisation généralisée des herbicides, les amendements et l'apport d'engrais, ainsi que la mise en place de rotations simplifiées et de cultures peu favorables (maïs, tournesol, etc.).

Certains mammifères, oiseaux et insectes utilisent les milieux bocagers pour chasser et se déplacer, et de nombreux rapaces sont étroitement liés aux cultures. Il est à noter que la présence de la Chevêche d'Athéna sur la commune a été signalée par un habitant ornithologue. Cependant, malgré de nombreuses prospections nocturnes, cette observation n'a pas été confirmée par les naturalistes du Parc.

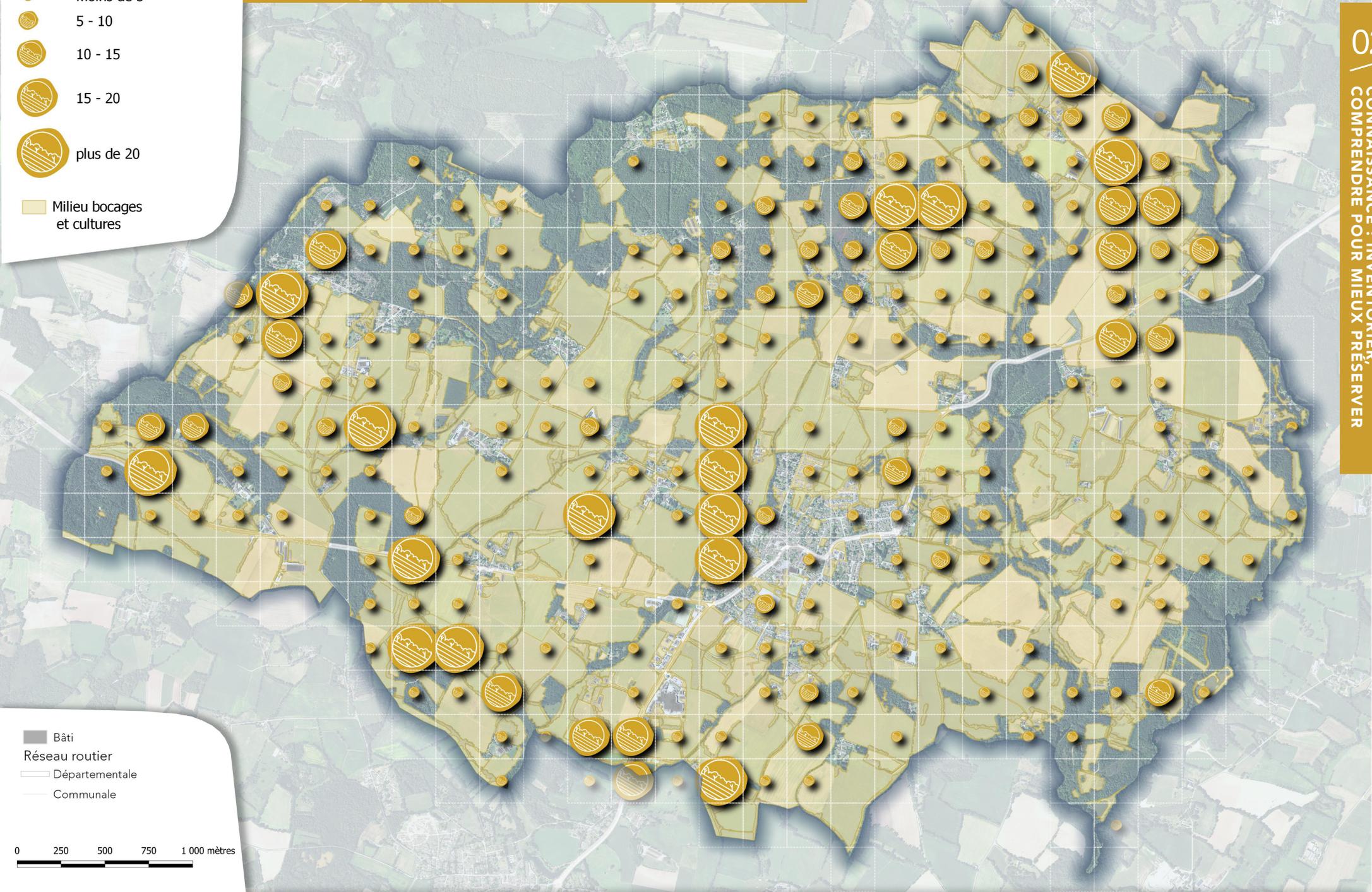
- ▶ Assurer la continuité des suivis des rapaces nocturnes sur la commune, en formant les agents et les élus à la méthodologie du suivi.
- ▶ Réduire l'utilisation d'intrants dans les cultures, notamment les produits phytosanitaires, et favoriser les semis directs pour privilégier les espèces des cultures (insectes, micromammifères, oiseaux, etc.).
- ▶ Encourager les exploitants à adopter une démarche de prairies fleuries.
- ▶ Restaurer les anciens vergers et installer des nichoirs à Chevêches d'Athéna en collaboration avec les agriculteurs de la commune.

TAXONS PAR CULTURE

- moins de 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- plus de 20

Milieu bocages et cultures

La carte synthétique des milieux



- Bâti
- Réseau routier
- Départementale
- Communale

0 250 500 750 1 000 mètres

Sources : PNRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Ortho56 © Megalis
Cartographie : PNRGM - septembre 2023



LES MILIEUX BOISÉS



Chemin pédestre du moulin du bois à la Ville au vent

Présentation générale

Les milieux boisés couvrent environ 19% de la surface totale du territoire communal. Cela inclut les forêts de feuillus humides, sèches et mésophiles, ainsi que les plantations artificielles d'arbres à feuilles caduques et persistantes. Seules 4 parcelles bénéficient d'une gestion spécifique et contrôlée.

La majorité des secteurs boisés se trouvent sur les hauteurs de la commune, principalement dans les lieux-dits Lande de Boule, Kercohan et Trémoar, correspondant à la ceinture nord et nord-ouest de la commune. On y trouve également des forêts humides de moindre étendue, le long du ruisseau du Plat d'Or et à l'ouest du ruisseau du Moulin de Kerbily, dans la frange Est de la commune.

Dans l'ensemble, les espaces boisés de la commune sont en expansion (Figure X)

Les habitats naturels représentatifs

Les forêts de feuillus

Les habitats naturels représentatifs ou remarquables comprennent les forêts de feuillus mésophiles. Ces anciens boisements de Berric revêtent une grande importance en termes de conservation de la biodiversité et de préservation des écosystèmes forestiers. Ils abritent une biodiversité remarquable avec des communautés végétales et animales spécifiques. Ces habitats sont caractérisés par une plus grande diversité d'espèces que les jeunes peuplements forestiers.

Les arbres matures, le bois mort et les conditions microclimatiques particulières des boisements anciens offrent des habitats cruciaux pour de nombreuses espèces, notamment les espèces saproxyliques, les lichens, les mousses, les champignons et les oiseaux forestiers spécialisés. Ces boisements jouent un rôle essentiel dans la connectivité écologique des paysages forestiers en servant de corridors naturels pour la dispersion des espèces et facilitant les échanges génétiques entre les populations

Ces forêts sont caractérisées par une flore riche, dominée par le chêne et le hêtre, avec une végétation arbustive comprenant le fragon et le houx, ainsi qu'une végétation herbacée telle que le chèvrefeuille des bois et la garance voyageuse. Ces différentes espèces offrent un habitat varié pour une diversité importante d'espèces faunistiques.

Il est essentiel de souligner la présence plus importante de bois mort et de très gros arbres dans ces boisements, jouant un rôle crucial pour de nombreuses espèces. Le bois mort, sous différentes formes, offre une diversité de microhabitats pour certains oiseaux, chauves-souris, mousses et de nombreuses espèces saproxyliques. Ces espèces dépendent du bois mort, en tout ou en partie, tout au long de leur cycle de vie. On estime qu'environ un quart des espèces forestières en métropole sont saproxyliques, dont beaucoup sont menacées. Le volume et la variété du bois mort sont donc essentiels pour préserver la biodiversité forestière et la survie de ces espèces.

Les berges arborées du Ruisseau du Plat d'Or

Les berges désignent la bande de terre qui borde les cours d'eau, constituant un espace de transition entre le milieu terrestre et aquatique. Elles jouent un rôle essentiel en abritant la végétation, des habitats pour la faune et la flore, et sont sujettes à une évolution constante. À Berric, la plupart des berges sont arborées et présentent une végétation dense, en particulier dans la région du Plat d'Or. Le terme «ripisylve» fait référence à la végétation présente sur les berges des cours d'eau ou des plans d'eau. C'est un habitat prioritaire pour un grand nombre d'espèces. La ripisylve peut se présenter sous la forme d'une simple rangée d'arbres soulignant le cours d'eau, ou bien être une forêt alluviale s'étendant jusqu'au lit majeur et représentant la zone inondée. À Berric, la végétation associée à cette ripisylve est composée d'espèces arborescentes telles que l'Aulne, le chêne et le frêne, ainsi que d'une strate arbustive constituée de saules roux et d'osmondes royales, avec un tapis herbacé comprenant notamment l'anémone des bois, la Circée de Paris et la Dorine à feuilles opposées. Cette végétation se trouve généralement dans les zones périodiquement immergées. En effet, les cours d'eau sont des systèmes dynamiques, en constante adaptation spatiale et temporelle, ajustant continuellement leur débit. Ce processus entraîne une dégradation progressive des berges.

C'est pourquoi les arbres et leurs racines jouent un rôle crucial dans la stabilisation des

sols et la prévention de l'érosion des berges. Leur système racinaire dense agit comme un ancrage, réduisant l'impact des courants d'eau et des crues. Cependant, la présence de populations forestières alluviales nécessite souvent une gestion appropriée pour préserver la continuité écologique des cours d'eau en évitant les embâcles. Cela peut être réalisé en élaguant les arbres présentant un risque de chute dans le cours d'eau (arbres morts, dépérissants, penchés, etc.) ou en retirant ceux qui ne sont pas adaptés aux berges des cours d'eau (peupliers, conifères, espèces exotiques envahissantes).

La gestion et la conservation de ces espaces sont d'une importance primordiale pour préserver l'habitat essentiel de nombreuses espèces faunistiques qui dépendent de ce refuge naturel.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution du paysage



Les espèces remarquables



© David Lédan

LE PIC NOIR *Dryocopus martius*



PATRIMONIALE Taille : 45 - 57 cm Observation : Toute l'année

Ce grand pic sombre de la taille d'une corneille est l'un des derniers arrivés des oiseaux bretons. Naguère confiné aux forêts des Vosges, du Jura, des Alpes ou des Pyrénées, le Pic noir commence dans les années 50 sa progression vers l'ouest. C'est de préférence dans un grand hêtre que le couple installe généralement sa loge. A l'inverse des autres pics, le Pic noir réutilise parfois d'une année sur l'autre la même loge. L'entrée du trou (12 cm de long sur 9 cm de large) est ovale, tandis que tous les autres nids de picidés ont des entrées rondes. En mai, la femelle pond 3 à 5 œufs qu'elle couve en alternance avec le mâle durant près de 13 jours. Après l'éclosion, les petits sont nourris au nid durant un mois avant de le quitter définitivement.

SUR LA COMMUNE

Seules deux données attestent la présence de ce pic forestier. Bien que de nombreux habitats forestiers présents sur la commune puissent être favorables à sa nidification, aucune preuve tangible de reproduction n'a pu être certifiée.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

L'OSMONDE ROYALE *Osmunda regalis*



PATRIMONIALE Taille : 40 - 200 cm Floraison : Fin d'été

Cette grande fougère à distribution surtout occidentale en France est assez commune dans les milieux aquatiques (bords de cours d'eau, queues d'étangs, fossés, tourbières). Elle est plus rare sur le littoral mais reste présente, principalement dans les suitements de falaises.

Elle est principalement menacée par la disparition de ses biotopes du fait du drainage des zones humides, de l'eutrophisation des mares et des étangs, etc.

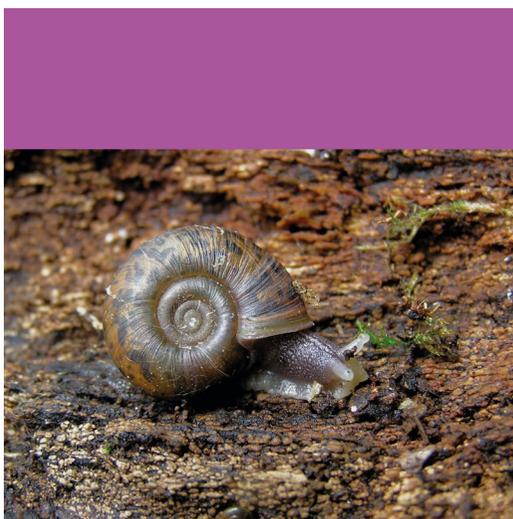
SUR LA COMMUNE

Sans être abondante à Berric, l'Osmonde royale, grande fougère aquatique, est présente dans le rau du Plat d'Or et le rau de Kerchohan.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© Philippe BOISSEL

L'ESCARGOT DE QUIMPER *Elena quimperiana*



PATRIMONIALE Taille : 20 - 30 mm Observation : Toute l'année

L'escargot de Quimper est une espèce endémique à la France et l'Espagne, dont l'une de ses populations vit comme son nom l'indique en Bretagne. Il pond deux fois par an dans des anfractuosités, sur les souches, au pied des arbres, sous des tas de bois morts ou sous des cailloux. Cette espèce recherche tout particulièrement les milieux humides et ombragés, notamment les boisements, mais il peut aussi s'observer dans les interstices des ruines et des murs.

Même si l'Escargot de Quimper n'est globalement pas menacé, la disparition des petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat et son aire de répartition.

SUR LA COMMUNE

A Berric, l'Escargot de Quimper a été trouvé dans le bois à côté du moulin de Keredren, le long du ruisseau de Cohnac. La station a été repérée lors d'une prospection menée par l'association Bretagne vivante en 2021-2022. Malgré de nouvelles prospections en 2023, l'espèce n'a pas été recontactée.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE MURIN DE BECHSTEIN *Myotis bechsteinii*



PATRIMONIALE Taille : 4,5 - 5,5 cm Observation : Printemps - Été

Chauve-souris de taille moyenne avec de très grandes oreilles. Le pelage dorsal brun à brun pâle contraste fortement avec le ventre blanc, à gris très pâle.

C'est une espèce sédentaire très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens de feuillus. Pour l'hibernation, de fin octobre à mars, l'espèce est ubiquiste mais fréquente principalement les cavités arboricoles, cavités souterraines et fissures de roches. Elle hiberne principalement en solitaire. Pour la mise-bas, dès le mois de mai, elle préfère les gîtes arboricoles.

SUR LA COMMUNE

Grâce au milieu associatif et aux suivis réguliers, le Parc dispose de plusieurs données anciennes d'hivernage (2004) autour du lieu-dit Les Vertus. Les milieux forestiers ayant peu évolué depuis, il est fort probable que ce que chiroptère forestier fréquente les grands arbres creux de la commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Les paysages boisés de la commune de Berric se divisent en deux principales entités : d'une part, les parcelles à forêts mésophiles et les plantations d'arbres à feuilles persistantes, prédominantes sur les hauteurs et la frange Nord et Nord-Est de la commune ; et d'autre part, les parcelles à forêt humides situées principalement dans la partie Est de la commune, le long des ruisseaux.

- ▶ Encourager la continuité forestière en préservant les vergers existants et en en créant de nouveaux, tout en entretenant et développant le système bocager, véritable trame verte du territoire.
- ▶ Consolider et préserver les peuplements situés aux abords des cours d'eau, car ils jouent un rôle essentiel dans la dispersion des crues, contribuant ainsi à atténuer leur impact sur les écosystèmes avoisinants ns les secteurs des Vertus et de Ville au Vent, on observe une augmentation des milieux boisés en raison des changements de vocation des parcelles agricoles. Pourtant la commune de Berric est riche d'une trentaine d'exploitation agricole active.
- ▶ Encourager la création de corridors écologiques reliant les différents espaces boisés, permettant ainsi aux espèces de se déplacer librement entre les habitats et favorisant la diversité génétique des populations.

À l'échelle des habitats

Le ruisseau du Plat d'Or est marqué par une forêt alluviale composée notamment de chênes. On trouve également un nombre important d'arbres têtard qui représentent un habitat intéressant pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.

- ▶ Supprimer et contrôler les essences d'arbres allochtones, voire envahissantes de la Vertus et de la ville au vent et favoriser la régénération naturelle
- ▶ Favoriser une gestion forestière permettant le développement de vieux arbres
- ▶ Laisser vieillir les peuplements mésophiles et les arbres remarquables
- ▶ Cartographier les arbres remarquables de la commune et les protéger
- ▶ Mettre en valeur les sentiers pédestres de la commune

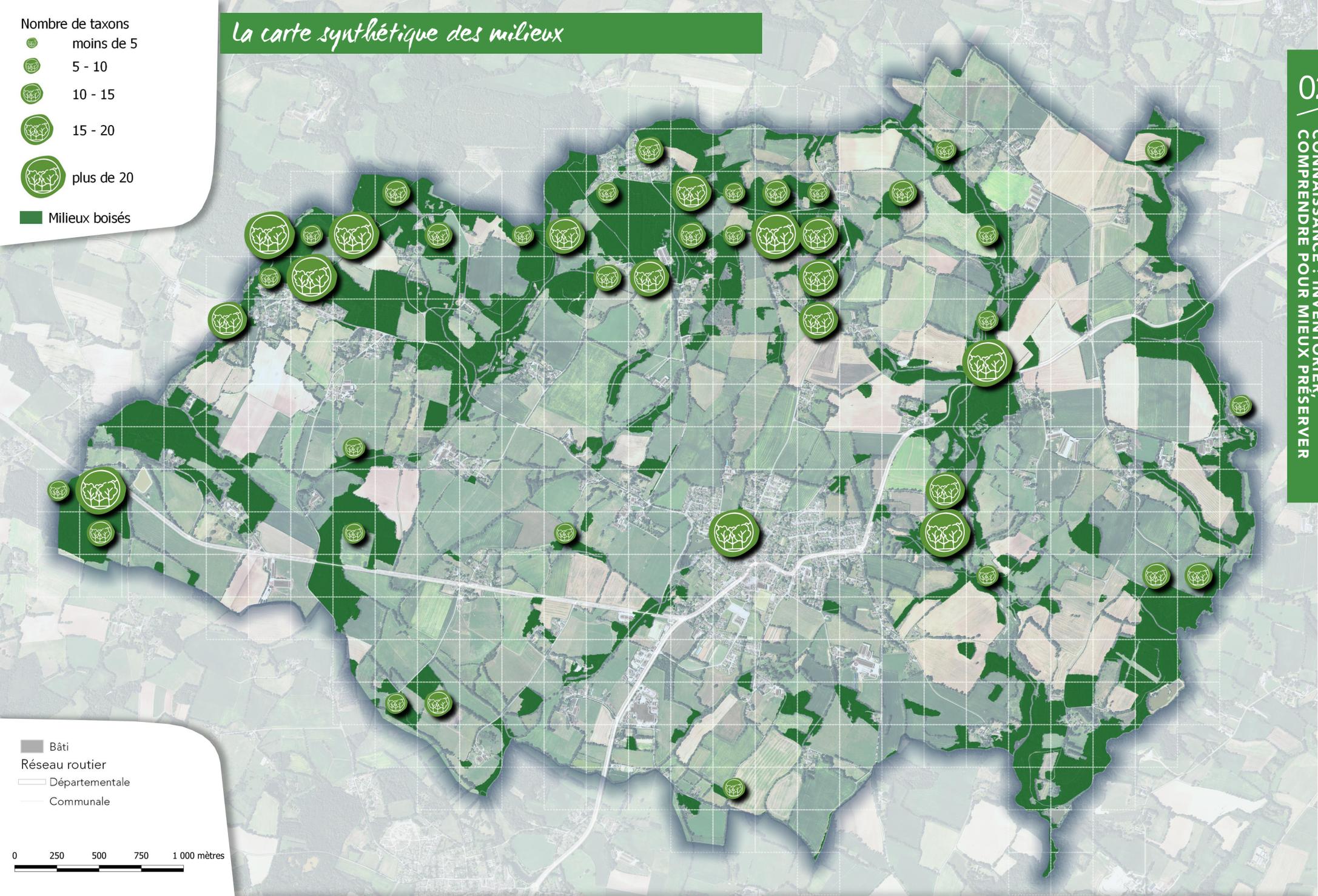
À l'échelle des espèces

Les différents boisements de la commune représentent une part importante de la surface totale et accueille une biodiversité importante associées notamment l'escargot de quimper ou le grand capricorne

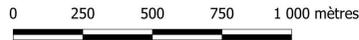
- ▶ Poursuivre les suivis relatif à l'aire de répartition de l'escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) et mobiliser la population berricoise à son inventaire
- ▶ Restaurer les habitats dégradés ou détruits pour créer des conditions favorables à l'escargot de Quimper.
- ▶ Lutter contre la colonisation du laurier palme et notamment dans les boisements anciens
- ▶ Recenser les différentes espèces de chauve-souris sur la commune, déterminer leur trajectoires et définir les différents gites d'hivernage et de reproduction
- ▶ Préserver les sites refuges hivernaux des espèces d'amphibiens (Crapaud, salamandre, triton, ...)

La carte synthétique des milieux

- Nombre de taxons
- moins de 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- plus de 20
- Milieux boisés



- Bâti
- Réseau routier
- Départementale
- Communale



Sources : PNRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Ortho56 © Megalis
Cartographie : PNRGM - septembre 2023



LES MILIEUX URBAINS ET INDUSTRIALISÉS



Végétation rudérale du cimetière de Berric

Présentation générale

Cette section du territoire de la commune occupe approximativement 9% de sa superficie totale. Elle englobe les voies de circulation, les édifices, les zones non végétalisées ainsi que les parcs et jardins, qu'ils soient à usage privé ou public.

Dans le contexte des observations naturalistes menées lors des activités ABC, la plupart des données collectées en milieu urbain proviennent des résidents eux-mêmes grâce aux inventaires participatifs, particulièrement dans les jardins privés de la localité.

Ces secteurs urbains ont progressé de manière constante au détriment des terres agricoles ou naturelles au cours des dernières décennies. Même avec les restrictions actuelles sur l'urbanisation, il demeure crucial de valoriser et de mettre en place une gestion réfléchie de ces habitats. Au cours des quinze dernières années, l'entretien des espaces publics qualifiés de «verts» a évolué vers des pratiques différenciées et raisonnées pour favoriser la biodiversité.

Cette évolution des pratiques gagne en popularité, cependant, sa compréhension et son acceptation par les habitants restent encore un défi. Les périodes de confinement ont accru l'intérêt pour la «nature en ville» parmi de nombreux résidents et collectivités publiques. Ils souhaitent avoir accès à des espaces naturels, favorisant ainsi la biodiversité tout en valorisant tant la nature sauvage et spontanée que la nature aménagée et exploitée.

Dans l'ensemble, les zones urbanisées de la commune se composent de 58 hectares de voiries, 35 hectares d'infrastructures bâties, 100 hectares de parcs et jardins, ainsi que 15 hectares de zones non végétalisées principalement composées de parkings et d'autres surfaces perméables. La majorité de l'urbanisation se concentre autour du centre de la commune, près du bourg. Ces habitats urbains sont particulièrement touchés par la pollution lumineuse. À cet égard, les élus de la commune ont approuvé en 2023 un partenariat avec Morbihan Énergies pour la mise en place du dispositif Ecowatt. Ce partenariat vise notamment à réduire la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité.

Bien que ces habitats urbains ne soient pas considérés comme des zones naturelles exceptionnelles, ils hébergent néanmoins des habitats secondaires ou artificiels, tels que d'anciens murs en pierres sèches, des talus et des greniers, qui servent de refuge à une partie de la biodiversité. Cependant, ces habitats sont parfois négligés car ils semblent communs, mais ils jouent un rôle crucial pour de nombreuses espèces. Certains de ces habitats sont particulièrement intéressants car ils font l'objet d'une gestion et d'un entretien souvent réfléchis.

Parmi ces habitats, on peut citer le cimetière, la chapelle de Kercohan et son village, ainsi que les abords de la salle polyvalente, du verger et de la médiathèque, qui abritent une diversité d'espèces malgré leur environnement urbain.

Les habitats naturels représentatifs

Le Cimetière

Bien que les cimetières soient généralement associés à des fonctions funéraires, ils peuvent également abriter des écosystèmes présentant une certaine diversité écologique. Les espèces floristiques présentes sont souvent des espèces rudérales adaptées au piétinement, telles que le plantain corne de cerf, la pâquerette et certaines sagines. Toutefois, ces espaces modifiés par l'homme peuvent également accueillir de nombreuses espèces exotiques à surveiller, telles que l'oxalis articulata, le Sporobole des Indes ou la Paspale distique. Il est important de noter que la diversité écologique des cimetières peut varier en fonction de la gestion et de l'aménagement spécifiques de chaque site. Certains cimetières peuvent adopter des pratiques écologiques et promouvoir la conservation de la biodiversité, tandis que d'autres peuvent avoir des approches plus traditionnelles qui limitent la diversité écologique. À Berric, deux choix se confrontent : celui de bitumer les allées, réduisant l'apparition de certaines espèces, et celui de laisser la végétation pousser au pied des murs.

Les Murets en Pierres Sèches

Les murets jouent un rôle essentiel en offrant un nouvel habitat physique qui enrichit la mosaïque paysagère et répond aux besoins écologiques variés des animaux. En tant qu'éléments linéaires servant à délimiter des parcelles, ils créent un contact rapproché entre des milieux exploités, comme les cultures, et des milieux extensifs, tels que les prairies permanentes, les zones humides ou les forêts. Ils contribuent ainsi à l'effet de lisière, reconnu pour stimuler la diversité des espèces. La colonisation et l'occupation des espèces dépendent de nombreux facteurs tels que le type de roche locale utilisée, le mode de construction,

l'état de conservation et le niveau de colonisation de la végétation ou du sol sur lequel ils sont érigés. Chaque mur possède donc ses propres conditions écologiques sensiblement ou radicalement différentes, abritant des communautés d'animaux spécifiques. L'effet de lisière des murs joue un rôle crucial pour la circulation, la reproduction, le refuge et la surveillance de nombreuses espèces, y compris des araignées, des reptiles, des oiseaux et des escargots, tels que l'escargot de Quimper. Du côté végétal, les murs en pierre sont dominés par des fougères à crampons, comme les polypodes, les nombrils de Vénus et les ruinés de Rome, mais également par des espèces exotiques telles que la Vergerette de Karvinsky. Les pieds de murs accueillent également un cortège végétal distinct, comprenant notamment la pariétaire officinale et le Centranthe rouge.

Les Bâtiments

Le bâti, qu'il soit résidentiel, commercial, administratif ou industriel, témoigne de l'empreinte humaine sur l'environnement naturel. Certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris s'y adaptent et trouvent dans nos murs et sous nos toitures des substituts aux cavités naturelles telles que les arbres et les falaises. Cependant, l'extension de l'artificialisation du paysage menace la flore et la faune naturellement présentes. Il est donc essentiel de préserver les refuges artificiels tels que les clochers, les combles, les sous-pentes, etc., d'adapter les constructions et d'anticiper les besoins pour préserver la biodiversité.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution du paysage





© David Lédan

LE MARTINET NOIR

Apus apus



PATRIMONIALE Taille : 17 cm Observation : Mi-avril à Août

Ancien habitant des falaises et des grottes, il s'accommode maintenant des cavités de nos bâtiments. Le martinet mène une vie presque totalement aérienne, incluant un sommeil nocturne en vol. La nature du terrain sous-jacent importe moins que la quantité d'insectes qu'il produit. C'est un grand migrateur dont l'aire d'hivernage est très distancée de l'aire de reproduction.

La principale est la raréfaction des lieux de nidification du fait de la rénovation des bâtiments, notamment des façades et toitures, dans lesquelles on tend à boucher les cavités occupées par les martinets.

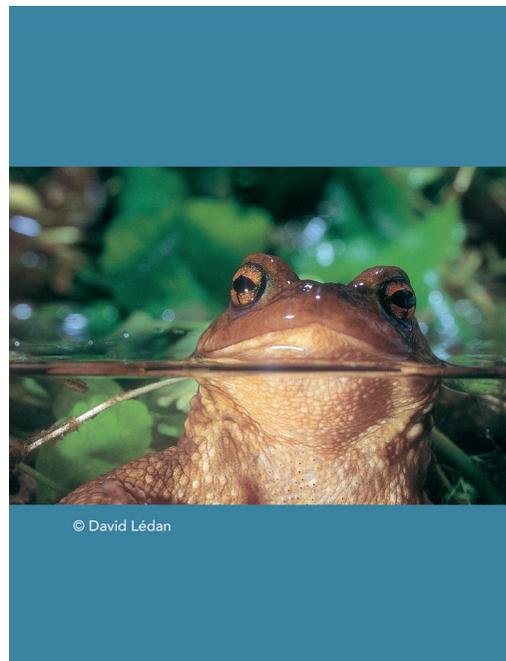
SUR LA COMMUNE

Si quelques observations de martinets en vol sont faites chaque année, l'espèce niche en outre dans l'église du bourg. Pour préserver ces zones de nidification, des nichoirs pourraient être installés notamment au cœur du bourg.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE CRAPAUD ÉPINEUX

Bufo spinosus



PATRIMONIALE Taille : 5 à 15 cm Observation : Février - Novembre

Le Crapaud épineux, longtemps considéré comme une sous-espèce du Crapaud commun (*Bufo bufo*), a été élevé au rang d'espèce à part entière.

Il est très trapu et massif avec un corps recouvert de nombreuses pustules (d'où le nom : épineux). On distingue mâles et femelles principalement par la taille, la femelle étant plus imposante. Le Crapaud épineux chasse surtout la nuit. Il a la particularité de se gonfler lorsqu'il se sent menacé. Il se dresse sur ses pattes arrière afin de paraître plus impressionnant et ainsi décourager les potentiels prédateurs.

SUR LA COMMUNE

Soixante-quatorze données de Crapaud épineux ont été recensées sur la commune. Ces données permettent d'établir une répartition uniforme sur le territoire communal. Cette espèce est particulièrement sensible à la fragmentation de ses habitats (lieu d'hivernage forestier et lieu de reproduction aquatique). Ainsi, près des deux tiers des données collectées sont des individus recensés écrasés sur les routes berricoises.

Certains points noirs sont identifiés et un travail de préservation pourra être mis en place.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE PAON DU JOUR

Aglais io



PATRIMONIALE Taille : 28 mm Observation : Toute l'année

L'espèce a deux générations par an. Les adultes s'alimentent au printemps sur les chatons de saules et les fleurs de pruneliers. Les œufs sont déposés en amas sur le revers des feuilles d'orties. Les chenilles vivent en communauté dans une toile et se dispersent au dernier stade. La chrysalide est suspendue dans la végétation. Les adultes sont très floricoles et visitent de nombreuses plantes nectarifères. Les imagos hivernent dans les abris de jardin, grottes, greniers, bunkers, etc.

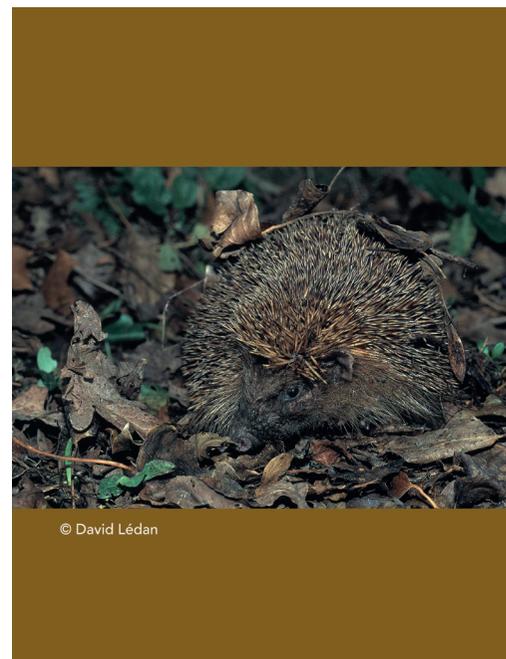
SUR LA COMMUNE

Une dizaine d'observations du Paon du jour ont été recensées à Berric depuis 2010, dans la lande de Bray et à Kercohan. Sur les deux observations de 2022 à Kercohan, l'une était un imago en vol et l'autre était un imago en hivernage dans la chapelle.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE HÉRISSON D'EUROPE

Erinaceus europaeus



ORDINAIRE Taille : 18 - 31 cm Observation : Du printemps à l'automne

Ce mammifère est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser des chenilles, lombrics, insectes, amphibiens... Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses proies, il se contente de celles qui passent à sa portée. C'est un opportuniste.

Il vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Ses menaces sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation (jardins clôturés par des grillages ou des murets) qui limite ses déplacements.

SUR LA COMMUNE

Parmi la vingtaine de données disponibles, seize ont été collectées entre 2021 et 2023 grâce aux berricois par le biais de la plateforme participative. La cartographie de ces données permet de constater la présence du hérisson partout sur la commune, notamment autour du bourg.

Un tiers de ces données sont des collisions routières.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



Clocher de l'église saint-martin de Berric

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Le paysage urbain de la commune a évolué même si ce dernier est assez faible en comparaison de nombreuses communes limitrophes. Son attrait depuis quelques années et l'apparition de nouveaux projets d'habitation pourrait fortement impacter l'équilibre paysager et environnemental que Berric avait su conserver.

- ▶ Poursuivre la démarche zérophyto
- ▶ Favoriser les entretiens différenciés et raisonnés (fauches tardives, paillages, éco pâturages)
- ▶ Favoriser la rénovation du bâti existant plutôt que la construction moderne
- ▶ Rénovation des cours d'écoles en îlots de fraîcheurs en végétalisant les cours des écoles
- ▶ Végétaliser et dé-perméabiliser le cimetière

À l'échelle des habitats

Le bourg et les hameaux de Berric possèdent un patrimoine bâti traditionnel comprenant des éléments tels que des murets, des talus, des calvaires et d'autres monuments religieux qui offrent un potentiel d'accueil pour une biodiversité remarquable.

- ▶ Promouvoir les savoir-faire architecturaux favorables à la biodiversité, tant sur les bâtiments récents que sur les constructions anciennes, en s'appuyant sur les ressources locales telles que le Parc naturel régional et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Cela permettra de concevoir et de rénover les bâtiments de manière à offrir des habitats favorables à la faune et à la flore locales.
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'accueil de la biodiversité dans les propriétés privées, notamment dans les jardins, en leur fournissant des informations sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien.
- ▶ Réintégrer les vergers communaux dans les bourgs, en leur donnant une place centrale et en les valorisant.
- ▶ Créer du lien social en installant un oasis alimentaire coopératif dans le bourg, comprenant des jardins communs où les habitants peuvent cultiver des fruits, des légumes et des plantes aromatiques.

À l'échelle des espèces

Certaines espèces trouvent refuge dans ou aux alentours des constructions humaines, telles que les crapauds, les grenouilles, les hérissons et les chauves-souris. Cependant, ces aménagements peuvent devenir une barrière ou une nuisance pour ces espèces. Les routes D7 et D140, par exemple, sont difficilement franchissables pour les différentes espèces se rendant vers leurs sites de reproduction et de nourrissage. De même, l'éclairage de la commune peut perturber les déplacements des populations de chauves-souris et altérer les cycles des espèces nocturnes ou crépusculaires, ainsi que le développement des espèces diurnes.

- ▶ Cartographier les points de conflits routiers en recensant les collisions afin d'identifier les zones sensibles pour la faune.
- ▶ Réaliser des aménagements spécifiques adaptés aux espèces impactées, tels que des crapauducs ou des passerelles sous les ponts, pour faciliter le passage des animaux.
- ▶ Effectuer des inventaires supplémentaires sur les chiroptères dans les bâtiments communaux afin de mieux comprendre leur présence et leurs besoins.
- ▶ Adapter l'éclairage public en diminuant les horaires d'utilisation et/ou l'intensité lumineuse pour réduire les perturbations sur la faune nocturne.
- ▶ Intégrer et installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris, aussi bien dans les nouvelles constructions que dans les anciennes, pour leur offrir des habitats supplémentaires propices à leur installation.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX DES LANDES



Bruyère cendrée de la lande de Bray

Présentation générale

Malgré leur faible représentativité sur la commune de Berric, la préservation des milieux de landes revêt une importance primordiale en raison de leur raréfaction. Actuellement, les landes couvrent moins de 1 % du territoire communal.

Ces écosystèmes abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales, certaines étant spécifiquement adaptées à ces habitats. Les cortèges floristiques des landes, dominés par des bruyères, des ajoncs et d'autres plantes adaptées aux sols pauvres et acides, fournissent un habitat essentiel à de nombreuses espèces rares, notamment des oiseaux, des reptiles, des papillons et des insectes.

Outre leur valeur pour la biodiversité, les landes jouent un rôle crucial dans la régulation des écosystèmes. Elles contribuent à stabiliser les sols, filtrer l'eau et prévenir l'érosion. De plus, en agissant comme des zones tampons, elles atténuent les effets des inondations et des feux de forêt.

Les landes de Berric sont connectées à la trame landicole du territoire du Parc naturel régional. Toutefois, elles sont en régression, s'enfrichant progressivement avec une strate arbustive plus dense qui remplace les espèces caractéristiques des landes. Ce phénomène menace les espèces spécialisées qui dépendent de cet habitat spécifique pour leur survie. C'est dans ces habitats que l'on retrouve le plus d'espèce patrimoniales de la commune.

Les habitats naturels représentatifs

La Lande Clos Er Huerne au nord de la lande de Bray

Globalement, les landes de la commune de Berric sont en régression. Elles semblent s'enfricher et une strate arbustive plus ou moins élevée s'y installe. Les espèces végétales caractéristiques des landes dominées par des Ajoncs et des bruyères (Callune vulgaire et bruyère cendrée ou cilliée selon le degré d'humidité) sont souvent remplacées par des arbustes tel que l'aubépine ou le prunellier, ce qui réduit la biodiversité de l'écosystème.

Ces évolutions sont une menace pour les espèces spécialisées des landes. Par exemple, certains oiseaux, reptiles, papillons et insectes rares ont évolué pour vivre dans cet habitat spécifique. Lorsque les landes s'enfrichent, ces espèces peuvent perdre leur habitat et être menacées.

La lande du Clos et Huerne semble quant à elle être en stabilité même en progression. Cette progression dépend d'un entretien adapté en lien avec les propriétaires de ces parcelles et les agriculteurs de la commune. Certaines gestions peuvent être mises en place, en partenariat et avec le soutien de la commune.

Le pâturage par des animaux herbivores tels que les moutons, les vaches ou les chevaux peut aider à maintenir les landes ouvertes. En broutant la végétation, les animaux empêchent la croissance de la végétation et favorisent le maintien d'une diversité végétale caractéristique des landes. Il est important de gérer le nombre d'animaux et leur rotation sur les parcelles pour éviter le sur-pâturage.

La fauche sélective peut aussi être pratiquée. Elle consiste à couper la végétation haute et ligneuse tout en préservant les plantes basses et caractéristiques des landes. Cela permet d'établir une gestion adaptée vis à vis des plantes indésirables tel que les fougère aigle et favorise la germination de certaines espèces adaptées au feu et limite la croissance des arbustes et des arbres et permet de maintenir les landes ouvertes.

Les espèces remarquables

La richesse spécifique des landes fait référence à la biodiversité et à la variété des espèces de plantes et d'animaux qui habitent les écosystèmes de landes. Les landes sont des zones caractérisées par une végétation dominée par des plantes basses, souvent adaptées à des conditions de sols pauvres en nutriments et à un climat généralement rude, comme celui que l'on trouve dans les régions côtières ou montagneuses.

Bien que les landes puissent sembler moins diversifiées par rapport à d'autres types d'écosystèmes plus riches en ressources, elles abritent néanmoins une variété d'espèces spécialement adaptées à leurs conditions environnementales particulières. Les plantes, les insectes, les oiseaux et d'autres animaux qui habitent les landes ont souvent développé des adaptations uniques pour survivre dans ces habitats souvent hostiles.

Quelques exemples d'animaux et de plantes spécifiques aux écosystèmes de landes



© David Lédan

LE FAUCON HOBEREAU*Falco Subbuteo*

PATRIMONIALE Taille : 30 à 35 cm Observation : Fin avril - Octobre

C'est un rapace peu commun et dispersé sur la partie est de la Bretagne. Il est discret et les populations sont soumises à des fortes fluctuations d'un printemps à l'autre. Il est ce qu'on appelle un migrateur tardif, qui ne revient d'Afrique qu'à la fin du mois d'avril.

Le couple s'installe sur de vieux nids de corvidés (pies et corneilles), souvent installés dans les branches les plus hautes d'un arbre dominant. Rapide et agile, il poursuit les hirondelles et libellules en vol qui composent l'essentiel de son régime alimentaire.

SUR LA COMMUNE

Seules deux données attestent la présence de ce petit faucon chasseur d'insectes. Les deux juvéniles contactés à Kercohan durant l'été 2022 attestent d'une reproduction effective.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

L'AJONC DE LE GALL*Ulex gallii*

PATRIMONIALE Taille : 50 - 150 cm Floraison : Août à Décembre

L'aire de répartition de l'Ajonc de Le Gall est principalement bretonne. On le différencie de l'Ajonc d'Europe à ses épines plus fournies. Ils ne fleurissent d'ailleurs pas à la même époque.

Caractéristique des milieux de lande, il est menacé par leur raréfaction, due notamment aux changements des pratiques agricoles.

SUR LA COMMUNE

L'ajonc de Le Gall est très minoritaire sur le demi hectare de lande de la commune et on le trouve principalement sous la ligne à haute tension et les layons des chasseurs qui sont régulièrement entretenus. C'est surtout l'Ajonc d'Europe qui domine les landes embroussaillées à Berric.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE BRUANT JAUNE*Emberiza citrinella*

PATRIMONIALE Taille : 17 cm Observation : Toute l'année

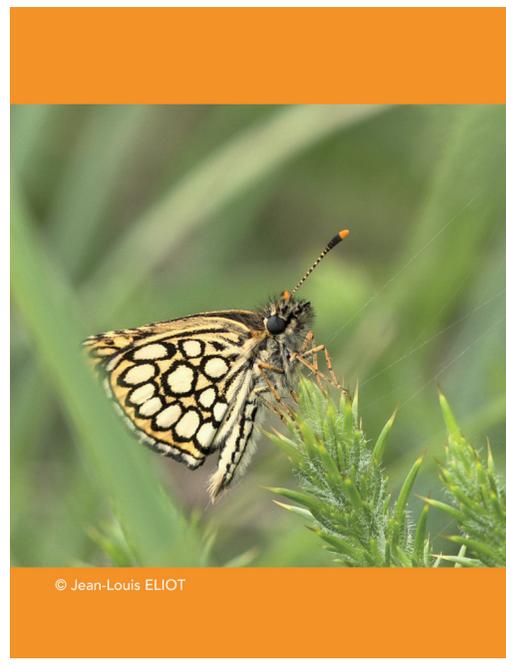
Passereau des landes, des friches et des zones de jeunes plantations, le Bruant jaune quoiqu'en régression dans l'Ouest, reste présent sur l'ensemble des départements bretons. La modification des pratiques agricoles et les multiples changements du paysage rural ont obligé ce joli fringillidé à désertier les grandes zones de cultures. Dans le périmètre du Parc, l'espèce apprécie les milieux boisés, et le nombre de mâles chanteurs semble s'accroître dans les zones de lande et de friche et dans les parcelles abandonnées.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© Jean-Louis ELIOT

LE MIROIR*Heteropterus morpheus*

PATRIMONIALE Taille : 28 mm Observation : Toute l'année

Le Miroir doit son nom vernaculaire aux taches claires ovales et cerclées de noir du revers des ailes postérieures, rappelant les anciens miroirs à main ovales. Il affectionne biotopes landeux ou tourbeux à Molinie bleue, sa principale plante-hôte larvaire.

Il a donc besoin de la Molinie bleue pour son cycle de vie et dépend de la préservation de cette plante et des biotopes dans lesquels elle se développe. La destruction de ses habitats, notamment les landes et tourbières qui sont particulièrement menacés fragilise fortement ce papillon.

SUR LA COMMUNE

Seule une donnée de 2022 atteste de la présence du Miroir à Berric, dans la lande de Bray. Si l'espèce est encore bien répandue en Bretagne, ce n'est pas le cas dans le reste de la France et de l'ouest de l'Europe, conférant à la région une responsabilité particulière pour la conservation de l'espèce.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR

VIPÈRE PÉLIADE

Vipera berus



PATRIMONIALE | Taille : 45 - 80 cm | Observation : Mars à Octobre

On retrouve cette espèce de reptile dans des biotopes relativement humides comme des landes à bruyère, à callune ou à molinie mais aussi des tourbières. Les milieux de transition tels que les franges forestières, les fougères et les haies sont également des milieux qui lui sont favorables.

C'est une espèce prédatrice de micro mammifères, de lézards voire d'oisillons au nid.

La menace principale qui pèse sur ce reptile est liée à la destruction de son habitat. Malheureusement, elle reste encore victime de sa réputation et peut aussi subir des destructions volontaires et du dérangement bien qu'elle soit une espèce protégée.

SUR LA COMMUNE

Seules deux données ont été collectées de cette espèce devenue très rare. Sa présence attestée dans la lande de Bray laisse supposer son existence sur les autres landes sèches de la commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR

L'ASPHODÈLE D'ARRONDEAU

Asphodelus arrondeaui



PROTÉGÉE | Taille : 60 - 150 cm | Floraison : Avril à Juin

Cette rare espèce d'Asphodèle a longtemps été considérée comme une endémique bretonne, mais elle est aussi présente dans certaines régions d'Espagne et du Portugal. En Bretagne, elle est surtout présente dans le Morbihan. Il pousse sur les sols plutôt pauvres en nutriments des landes, des côtes rocheuses, des clairières et des lisières de bois.

Elle est surtout menacée par la destruction de ses habitats.

SUR LA COMMUNE

A Berric, cet Asphodèle est bien présent le long du ruisseau du moulin de Kervily. On le trouve également du côté de la lande de la boule, au nord-ouest du bourg et au Goh-vray. Berric est à la limite est de l'aire de répartition bretonne de l'Asphodèle d'Arrondeau.

Les asphodèles de Berric accueillent en outre un insecte qui ne vit que sur ces espèces : l'Agapanthie de l'asphodèle. Ils ont été observés en 2009.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR

LA BRUYÈRE CENDRÉE

Erica cinerea



PATRIMONIALE | Taille : 30 - 60 cm | Floraison : Juillet à Septembre

On trouve cette bruyère principalement dans les landes sèches acides, mais aussi plus ponctuellement dans des sous-bois de chênes ou de pins.

Comme beaucoup d'Ericacées, les incendies de forêts et de landes sont préjudiciables sur ces populations. La fermeture de ces milieux, évoluant en boisement naturel ou sujets au reboisement en résineux, est également facteur de régression.

SUR LA COMMUNE

Assez peu de données de Bruyère cendrée ont été collectées. Cette plante de sols pauvres est pourtant répartie sur l'ensemble du territoire communal. Elle est notamment abondante sur toutes les landes : la lande de Bray, la lande de Kercohan, la lande de Boule...

La non gestion des landes et leur évolution vers un boisement menace la pérennité de cette espèce encore commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR

LAPIN DE GARENNE

Erinaceus europaeus



ORDINAIRE | Taille : 45 cm | Observation : Du printemps à l'automne

On différencie le lapin du lièvre par ses pattes moins longues, une tête plus ronde et des oreilles plus courtes. Le pelage des Lapins de Garenne est brun foncé avec le ventre gris clair. Il fréquente de nombreux milieux : bocage, landes, bosquets et peut parfois s'aventurer dans des zones urbaines. Ce lapin sort de son terrier au crépuscule ou la nuit et vit en groupe familial.

Les effectifs ont fortement régressés depuis le début des années 50 et il n'est aujourd'hui plus aussi abondant qu'auparavant. En causes : le virus de la myxomatose et le VHD, les changements de pratiques agricoles.

SUR LA COMMUNE

Les douze données collectées entre 2022 et 2023 l'ont été grâce à la plateforme participative. Sa présence est attestée autour de la lande de Bray, mais l'état actuel des connaissances ne permet pas de définir avec précision la répartition du Lapin de garenne sur la commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan



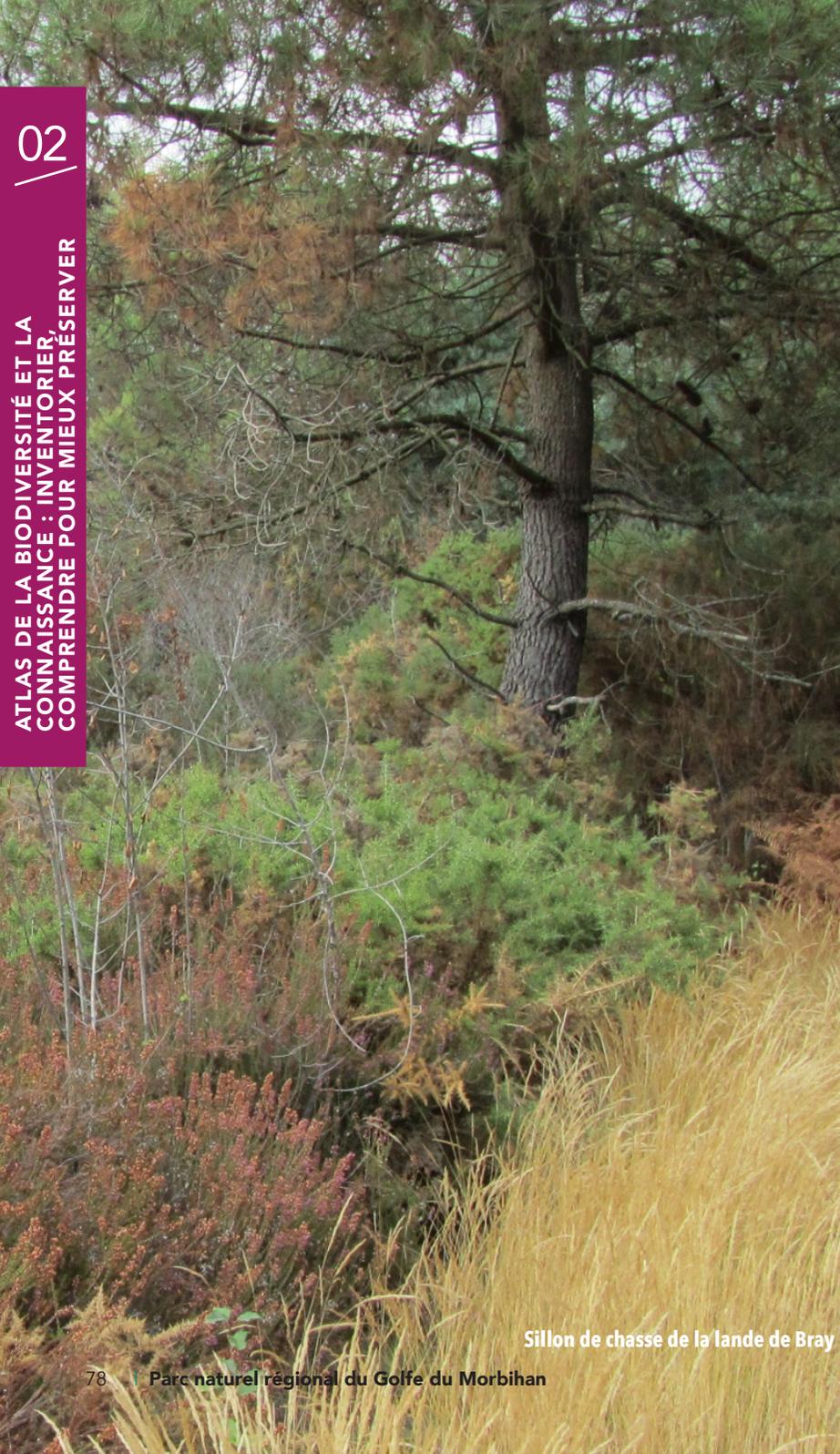
© David Lédan



© David Lédan



© David Lédan



Sillon de chasse de la lande de Bray

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la restauration des milieux de landes. Ainsi, une bonne gestion de ces milieux s'impose. L'acquisition de ces parcelles par la mairie semble être une opportunité pour conserver le potentiel paysager et environnemental de la commune.

- ▶ Ouvrir les landes fortement embroussaillés
- ▶ Acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune
- ▶ Reconnecter les surfaces de landes sur la commune
- ▶ Impliquer l'association de chasse communale à la gestion des layons

À l'échelle des habitats

La préservation des landes est essentielle pour protéger une biodiversité unique et fragile. Ces écosystèmes offrent un rôle vital dans la régulation environnementale, la filtration de l'eau et la résistance aux changements climatiques. Sauvegarder les landes, c'est préserver un trésor naturel irremplaçable pour les générations présentes et futures.

- ▶ Restaurer les landes en régression
- ▶ Cartographier plus précisément les landes sèches et les landes humides de la commune
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'importance de la conservation des landes
- ▶ Rencontrer et former les propriétaires et les exploitants aux bonnes gestions des landes
- ▶ Mettre en place des mesures légales de protection des landes et des espèces qui en dépendent pour empêcher leur destruction ou leur dégradation
- ▶ Élaborer un plan de gestion spécifique

À l'échelle des espèces

En protégeant les espèces des landes, et induit par conséquence la préservation des écosystèmes uniques relatif aux landes, ainsi que les interactions complexes entre les organismes et des services écologiques essentiels pour l'environnement.

- ▶ Réaliser un suivi des reptiles des landes, notamment de la vipère péliade.
- ▶ Poursuivre les suivis des engoulevents sur le territoire en lien avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.
- ▶ Favoriser la création de corridors écologiques entre les différentes zones de landes pour faciliter la dispersion des espèces.
- ▶ Sensibiliser les habitants aux espèces associées aux milieux landicoles.

La carte synthétique des milieux

TAXONS PAR LANDES

- moins de 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- plus de 20

Landes

- Bâti
- Réseau routier
 - Départementale
 - Communele

0 250 500 750 1 000 mètres

Sources : PNRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Ortho56 © Megalis
Cartographie : PNRGM - septembre 2023



LES MILIEUX HUMIDES



Lavoir communal réhabilité en refuge grenouilles

Présentation générale

L'ensemble des milieux humides de Berric couvre plus de 9% du territoire. Elle est composée principalement par les différents plans d'eau de la commune, les différents cours d'eau, ainsi que les prairies humides, forêts, landes et fourrés humides.

Les milieux humides de la commune sont surtout apportés par la présence du ruisseau du Plat d'Or mais la commune compte 6 autres cours d'eau et leurs affluents dans lesquels se trouvent des végétations aquatiques. Par endroit se développent également des prairies humides mais aussi un réseau de ripisylves.

Les habitats naturels représentatifs

Mégaphorbiaie

La mégaphorbiaie est un terme utilisé en écologie pour décrire un type d'écosystème caractérisé par une végétation luxuriante et dense, généralement composée de grandes plantes herbacées, appelées mégaphorbes. Ces mégaphorbes sont des plantes vivaces à tiges érigées et feuilles larges, souvent présentes dans les milieux humides tels que les marais, les prairies humides ou les zones riveraines. La mégaphorbiaie se distingue par sa productivité élevée et sa diversité végétale. Les plantes qui la composent ont souvent des

feuilles larges qui leur permettent de capter efficacement la lumière du soleil, favorisant ainsi une croissance rapide. Elles sont également adaptées aux sols riches en nutriments et à l'humidité, ce qui contribue à leur vigueur et à leur abondance.

Ces écosystèmes jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité, abritant de nombreuses espèces végétales et animales. Ils fournissent également des habitats essentiels pour de nombreux insectes, oiseaux et autres animaux, contribuant ainsi à l'équilibre écologique des zones où ils se développent. C'est d'ailleurs dans ce type d'habitat que l'on retrouve le Campagnol amphibie. En effet, la présence du Campagnol amphibie nécessite le plus souvent celle d'eau libre et d'une végétation herbacée typique des lieux humides suffisamment dense comme l'offre les mégaphorbiaie.

Les mares

Les mares et les petites étendues d'eau stagnante ou peu profonde, naturelles ou artificielles se trouvent souvent dans des zones humides ou des espaces bas où l'eau peut s'accumuler. Les mares peuvent être formées par des précipitations, des ruisseaux ou des rivières qui débordent, ou par des sources souterraines. Elles peuvent varier en taille et en profondeur, allant de quelques centimètres à quelques mètres de profondeur. Les mares sont souvent caractérisées par une végétation abondante, y compris des plantes aquatiques et des herbacées adaptées aux conditions humides, tel que la lentille d'eau, la menthe aquatique, le Nénuphar jaune. Ces espèces floristique peuvent servir d'habitat à diverses espèces aquatiques, notamment des insectes notamment les odonates, des amphibiens, des poissons et des oiseaux, et jouer un rôle important dans les cycles écologiques locaux. Cependant, avec la modernisation de nos modes de vie, l'évolution des pratiques agricoles et l'arrivée de l'eau potable, les mares ont été abandonnées voire supprimées par l'Homme. Pourtant, les mares assurent de nombreux services écologiques indispensables à la survie et la reproduction de nombreuses espèces, c'est pourquoi il est important de préserver ces différents points d'eaux douce. Sur Berric, on dénombre près de 60 point d'eau.

Les espèces remarquables

Les zones humides abrite une grande variété des espèces de plantes et d'animaux. Les zones humides comprennent une grande diversité d'environnements tels que les cours d'eau, les prairies humides, les mares, les ripisylves, ... Ces écosystèmes sont caractérisés par la présence d'eau en quantité suffisante pour influencer la végétation et créer des habitats spécifiques pour de nombreuses espèces.

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs et biodiversifiés, bien qu'elles ne couvrent qu'une petite partie de la surface terrestre. Elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales uniques, dont certaines sont spécifiquement adaptées aux conditions particulières des zones humides. Voici quelques exemples de la richesse spécifique des zones humides :



© David Lédan

LA SALAMANDRE TACHETÉE

Salamandra salamandra



PATRIMONIALE Taille : 11 - 21 cm Observation : Février à Novembre

Cette grosse salamandre terrestre peut atteindre 20 cm de long. On la reconnaît facilement par sa robe noire à taches jaune vif. Elle vit essentiellement dans des forêts de feuillus humides parcourues de petits ruisseaux. Le menu de cette chasseuse se compose d'insectes, limaces, cloportes et vers. Son activité est nocturne de février à novembre et elle hiverne le reste du temps seule ou en groupe sous des pierres, dans divers trous (terrier de rongeurs, trou de taupe etc.) ou dans des cavités de bois morts.

SUR LA COMMUNE

Une petite dizaine de données attestent de la présence de cet amphibien forestier sur la commune. Quelques adultes sont signalés sur différents zones boisées aux lieux-dits Bray, Scodeguy, Granéguy et Rohello. Des larves de salamandre ont aussi été découvertes, notamment dans la fontaine Notre-Dame des Vertus récemment restaurée par la commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© Jean-Jacques Houdré

L'ANGÉLIQUE

Angelica sylvestris



PATRIMONIALE Taille : Plus d'1 m Floraison : Juillet à Septembre

L'angélique est une grande ombellifère des milieux humides, fossés et prairies humides abandonnées dans lesquelles elle peut devenir envahissante. Elle est assez commune, mais devient plus rare sur le littoral. Elle atteint toutefois le Golfe du Morbihan au voisinage des estuaires.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LA LOUTRE D'EUROPE

Lutra lutra



PATRIMONIALE Taille : 100 - 130 cm Observation : Toute l'année

La Loutre d'Europe est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. Durant la journée elle se repose dans différents gîtes en fonction de leur tranquillité : ripisylves denses, éboulis, souches creuses, cariçages, roselières... Principalement piscivore, elle se nourrit de petits poissons et complète son régime alimentaire par la consommation de batraciens, de crustacés, de mollusques et de mammifères aquatiques.

La fragmentation de ses habitats et la modification des cours d'eau par l'Homme sont aujourd'hui les principales menaces pour cette espèce.

SUR LA COMMUNE

De nombreuses données attestent de la présence de la loutre sur l'ensemble des cours d'eau berricois. Les prospections spécifiques 2010, 2012 et 2014 permettent de valider sa présence sur de nombreux sites sur lesquels ses marquages territoriaux (épreintes) ont été identifiés. En novembre 2014, elle est présente sur le cours d'eau de Kercohan. En novembre 2021, elle occupe de la rive de Cohignac et le rai du Plat d'Or. Elle est recontactée en mai 2023 sur le cours d'eau du Moulin de Guérizec. Seul le rai du Guern n'apporte pas de preuve de présence.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© Yannick LEDORE, FFAL

LA LAMPROIE DE PLANER

Lampetra planeri



PATRIMONIALE Taille : 9 à 15 cm Observation : Février - Novembre

La Lamproie de Planer fréquente les ruisseaux et cours d'eau propres, frais (entre 8 et 11°C) et bien oxygénés. Les larves, appelées ammocètes, vivent enfouies dans les sédiments et se nourrissent en filtrant les micro-organismes. Lors de la métamorphose, l'intestin dégénérateur, l'individu ne se nourrit plus jusqu'à ce qu'il se reproduise, puis meure.

Elle ne migre pas, mais il est possible qu'elle se déplace de quelques dizaines de kilomètres pour se reproduire grâce à sa bouche en ventouse.

C'est une espèce sensible à la pollution et aux obstacles anthropiques installés sur les cours d'eau qui nuisent à ses déplacements pour la reproduction.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



Agrion jouvencelle



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la Berric est une commune riche en cours d'eau, qui constituent des éléments emblématiques du paysage tout en délimitant les frontières administratives.

- ▶ Protéger les zones humides boisées et prairiales en maintenant leur intégrités
- ▶ Évaluer l'état des moulins présents sur la commune et restaurer la continuité écologique et sédimentaire de ces installations, tout en encourageant les propriétaires à bien entretenir les biefs et retenues d'eau.
- ▶ Évaluer et restaurer les ruptures de continuité écologique

À l'échelle des habitats

Berric abrite une grande diversité d'habitats, notamment des milieux humides tels que les fourrés, les fossés, les ruisseaux et leurs berges, ainsi que les prairies humides. Ces habitats précieux sont fragiles et mérite une implication de la collectivité dans sa préservation et sa conservation

- ▶ Maintenir l'intégrité des milieux humides.
- ▶ Poursuivre la restauration des lavoirs communaux en tant que sites «refuges de grenouilles».
- ▶ Établir un plan de gestion visant à préserver les ripisylves (végétation riveraine des cours d'eau).
- ▶ Veiller à limiter la dégradation et la fragmentation de ces habitats pour préserver leur qualité.
- ▶ Acquérir du foncier en zone humide, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune

À l'échelle des espèces

Les zones humides de Berric abritent de nombreuses espèces, certaines étant protégées comme la Loutre d'Europe et divers amphibiens. Pour assurer leur préservation Identifier et protéger les habitats essentiels du campagnol amphibie, tels que les marais, les prairies humides et les zones riveraines.

- ▶ Contribuer à la conservation de la population de loutres en poursuivant le suivi effectué dans l'ensemble du Parc et en favorisant leur accueil sur la commune.
- ▶ Surveiller l'apparition et la propagation d'espèces exotiques envahissantes, comme l'Élodée dense, la Jussie rampante et le myriophylle du Brésil, qui menacent l'équilibre des écosystèmes aquatiques, ainsi que d'autres espèces exotiques faunistiques telles que le ragondin ou l'écrevisse de Louisiane.
- ▶ Sensibiliser le public à l'importance écologique des zones humides en mettant en valeur le site pilote «refuge grenouille» et les milieux environnants.
- ▶ Installer un «crapauduc» pour aider les amphibiens à traverser la route de Berric à Tréfflean, impliquant ainsi les habitants dans le programme de préservation des amphibiens de la commune.
- ▶ Intégrer les pêcheurs de l'association «LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE» dans l'inventaire des poissons présents sur le territoire communal.

La carte synthétique des milieux

Les espèces protégées

Une étude exhaustive a été conduite dans la région de Berric pour identifier les emplacements où des espèces protégées résident sur la commune.

Toutes les observations sont comptées dans un maillage de 250 mètres par 250 mètres permet d'analyser le nombre d'espèces prioritaires listées dans la liste rouge régionale (figure X) dans chaque maille couvrant la totalité du territoire. Cependant, divers autres statuts de protection s'appliquent aux espèces selon différents niveaux d'importance (Tableau X). Ces différents statuts sont intégrés dans la base de données, permettant ainsi de générer des couches d'alerte pour les espèces présentes sur le territoire nécessitant des mesures de protection spécifiques au niveau communal.

Parmi les 736 espèces de faune et de flore répertoriées, 98 ont été identifiées bénéficiant d'un statut de protection qui confère une portée réglementaire¹. Cela souligne la nécessité d'adopter des mesures de conservation adéquates pour préserver ces espèces qui jouent un rôle crucial dans la biodiversité de Berric.

Cette étude a permis de repérer diverses espèces emblématiques, dont certaines ont une aire de répartition très localisée, tandis que d'autres sont migratrices et trouvent refuge dans les habitats préservés de Berric. Parmi les espèces classées, on compte des oiseaux rares, des amphibiens en danger, des plantes rares et des insectes.

En prenant en considération ces espèces classées, la commune de Berric peut élaborer des plans de gestion appropriés pour préserver les habitats essentiels et encourager une coexistence harmonieuse entre les activités humaines et la faune et la flore sauvages. Cette protection spécifique de ces espèces contribue à maintenir l'équilibre des écosystèmes, garantir la pérennité de la biodiversité et conserver les ressources naturelles pour les générations futures.

L'absence de données dans certaines zones du territoire de Berric ne signifie pas qu'il n'y a pas d'espèces protégées, mais plutôt que ces espèces n'ont pas encore été identifiées ou recensées sur la commune. Cette cartographie basée sur des échantillonnages de 250 mètres par 250 mètres offre une évaluation des zones à enjeux en termes de biodiversité à enjeux dans la commune.

Cette visualisation met en évidence les secteurs nécessitant des enquêtes supplémentaires pour détecter et inventorier les espèces protégées présentes. Elle fournit ainsi des indications essentielles pour orienter les futures études et les efforts de prospection visant à mieux comprendre la biodiversité locale et à sauvegarder les habitats nécessaires à ces espèces. Il est primordial de noter que cette cartographie n'est pas exhaustive et ne prétend pas représenter toutes les espèces protégées de Berric.

Cependant, elle constitue un outil précieux pour évaluer les zones présentant un intérêt particulier en matière de biodiversité, tout en servant de guide pour les actions futures visant à préserver la faune et la flore sauvages de la commune. En poursuivant les enquêtes et les études approfondies, il sera possible d'enrichir cette cartographie et d'acquérir une meilleure compréhension de la richesse biologique de Berric. Ceci contribuera à une gestion plus efficace et éclairée de la biodiversité. Cette démarche scientifique vise à identifier les espèces végétales et animales bénéficiant d'une protection spécifique en raison de leur

¹ Le statut est régi par le code de l'environnement (article L411-1 et suivants)

rareté, de leur vulnérabilité ou de leur rôle crucial dans l'écosystème local. Les espèces classées selon la responsabilité régionale bretonne constituent des indicateurs clés de l'état de santé de la biodiversité de la région.

STATUTS	PORTÉES GÉOGRAPHIQUES	DÉTAILS
LA LISTE ROUGE MONDIALE DE L'UICN	Monde	Constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous espèces. Cette liste est mise à jour en fonction l'évolution de la situation de ces espèces
LA DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE	Europe	Traite de la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages Annexe I : les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation Annexe II : espèces reconnues d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation ZSC, intégrées au réseau européen Natura 2000 Annexe IV : espèces présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte, qui doit être traduite dans la législation nationale de chacun des états membres.
LA DIRECTIVE OISEAUX	Europe	Visé à préserver l'avifaune d'intérêt communautaire Annexe I : espèces dont la protection nécessite la mise en place de Zones de protection Spéciale (ZPS), intégrées au réseau européen Natura 2000. Protection s'appliquant aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats Annexe II : liste les espèces dont la chasse est autorisée.
LA LISTE ROUGE FRANÇAISE	National	Depuis 2007, le comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) se sont associés pour réaliser la liste rouge des espèces menacées en France
LA LISTE ROUGE RÉGIONALE	Régional	En complément des travaux mené à plus grande échelle. Basées sur les mêmes principes méthodologiques appliqués à l'échelon régional. Ces liste ont vocation à terme à faire le point sur la vulnérabilité des espèces de faune, de flore et de fonge présentes en région, en s'appuyant sur les nouvelles connaissances rassemblées dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages.
RESPONSABILITÉ BIOLOGIQUE DE LA BRETAGNE	Régional	Cet indicateur participe à l'évaluation des conséquences globales des pressions sur l'état de santé des espèces et des milieux en Bretagne
LES LISTES D'ESPÈCES PROTÉGÉES	Monde, Europe, National régional et Départemental	Une espèce animale protégée est une espèce sauvage qui fait l'objet de mesures de conservation. En France, les espèces protégées sont listées par arrêtés ministériels.

▲ Tableau X : Liste des différents statuts et indicateurs intégré dans la base de données Géonature



FAUVETTE PITCHOU - David Léden

A noter :

Toutes les espèces et leurs différents statuts de protection et indicateurs de conservation sont disponibles en annexe à la page X

▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Berric

Les espèces exotiques envahissantes

En plus de la préservation des espèces protégées, il est crucial de tenir compte des espèces exotiques envahissantes afin de sauvegarder la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes. Les espèces exotiques envahissantes désignent des organismes introduits volontairement ou accidentellement dans des écosystèmes où ils n'ont pas de prédateurs naturels. En l'absence de régulations adéquates, certaines de ces espèces peuvent proliférer rapidement, entraîner une sur-compétition et même éradiquer les espèces indigènes, perturbant ainsi l'équilibre écologique.

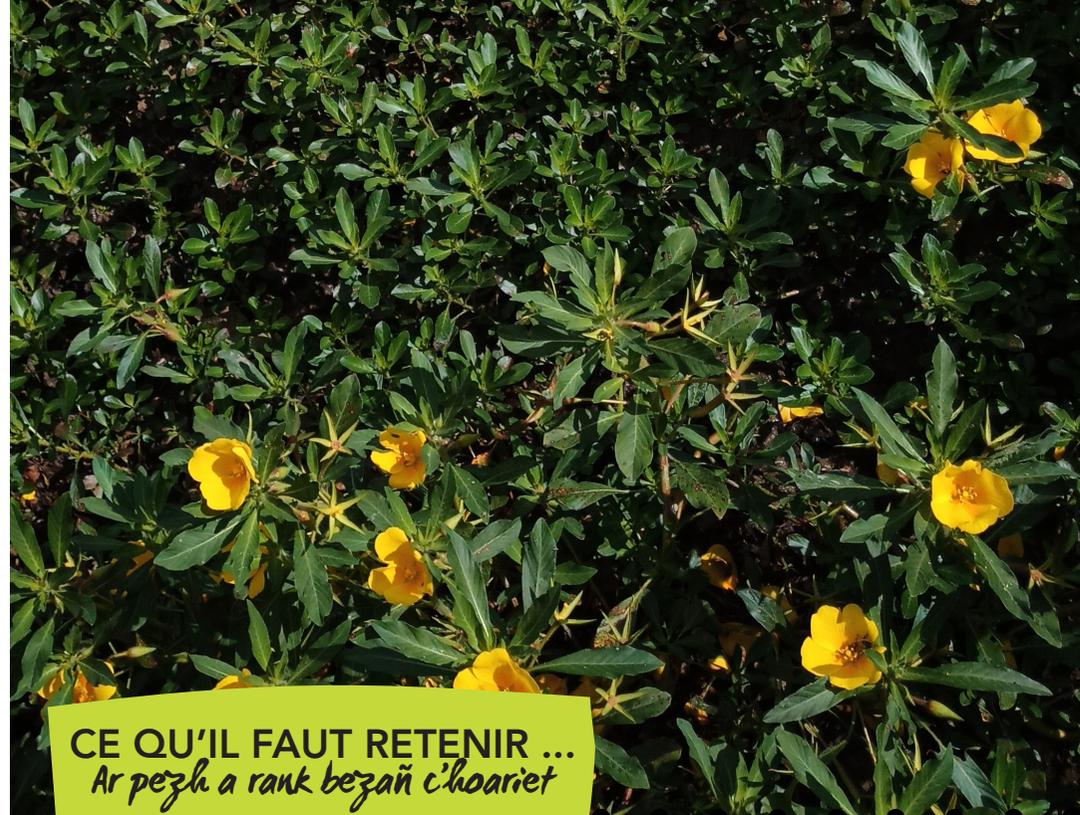
Pour contrer ces espèces envahissantes, diverses approches sont mises en œuvre. En premier lieu, la prévention revêt une importance primordiale. L'établissement de réglementations rigoureuses est essentiel pour contrôler l'introduction involontaire de ces organismes. Une détection précoce des espèces exotiques s'avère cruciale pour une réponse rapide. Des programmes de surveillance et de suivi réguliers sont instaurés pour détecter les nouvelles introductions. Dès qu'elles sont repérées, des mesures d'éradication ou de contrôle sont entreprises. Ces méthodes peuvent impliquer l'usage de techniques mécaniques, chimiques ou biologiques afin de restreindre la propagation des espèces envahissantes.

La gestion des habitats joue également un rôle clé dans la maîtrise de la propagation de ces espèces exotiques. Le maintien d'habitats diversifiés et en bon état renforce la résilience des écosystèmes face aux invasions. Des pratiques de gestion appropriées, telles que la restauration des habitats dégradés, contribuent à réduire la compétitivité des espèces exotiques. La sensibilisation du public constitue un autre aspect crucial dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En informant et éduquant les individus sur les risques et les conséquences de ces invasions, il est possible de mobiliser le soutien et l'engagement de la communauté pour prévenir et contrôler ces espèces. La participation active des communautés locales est une ressource précieuse pour surveiller les populations envahissantes et mettre en place des actions de contrôle.

Bien que la commune de Berric soit relativement épargnée par la présence d'espèces exotiques envahissantes en comparaison avec certaines communes voisines, il existe néanmoins des espèces à risque. Parmi celles-ci, on compte le ragondin, la renouée du Japon, la paspale, l'herbe de la Pampa, le sporobole, le baccharis et le laurier-palme. La gestion de ces espèces mérite une attention particulière, notamment dans les boisements de la commune. Cette lutte nécessite une approche coordonnée et multidisciplinaire incluant la prévention, la détection précoce, l'éradication, la gestion des habitats et la sensibilisation du public. Seule une action concertée peut atténuer l'impact de ces espèces sur les écosystèmes naturels et préserver la diversité biologique pour les générations futures.

Au cours des inventaires, 10 espèces envahissantes avérées ainsi que 3 espèces potentiellement envahissantes ont été recensées sur 42 observations. Bien que la présence de ces espèces à Berric soit relativement limitée, il est crucial de rester vigilant, en particulier dans les zones boisées de la commune. Cependant, il conviendrait d'approfondir la liste des espèces exotiques envahissantes et de mettre en place une formation pour l'identification de ces espèces, ainsi qu'une gestion adaptée pour chacune d'entre elles.

Parmi ces taxons, il faut noter que le *Datura officinal* et le Raisin d'Amérique font l'objet d'une démarche spécifique en Bretagne en raison de son impact potentiel sur la santé



CE QU'IL FAUT RETENIR ... *Ar pezh a rank bezañ c'hoariet*

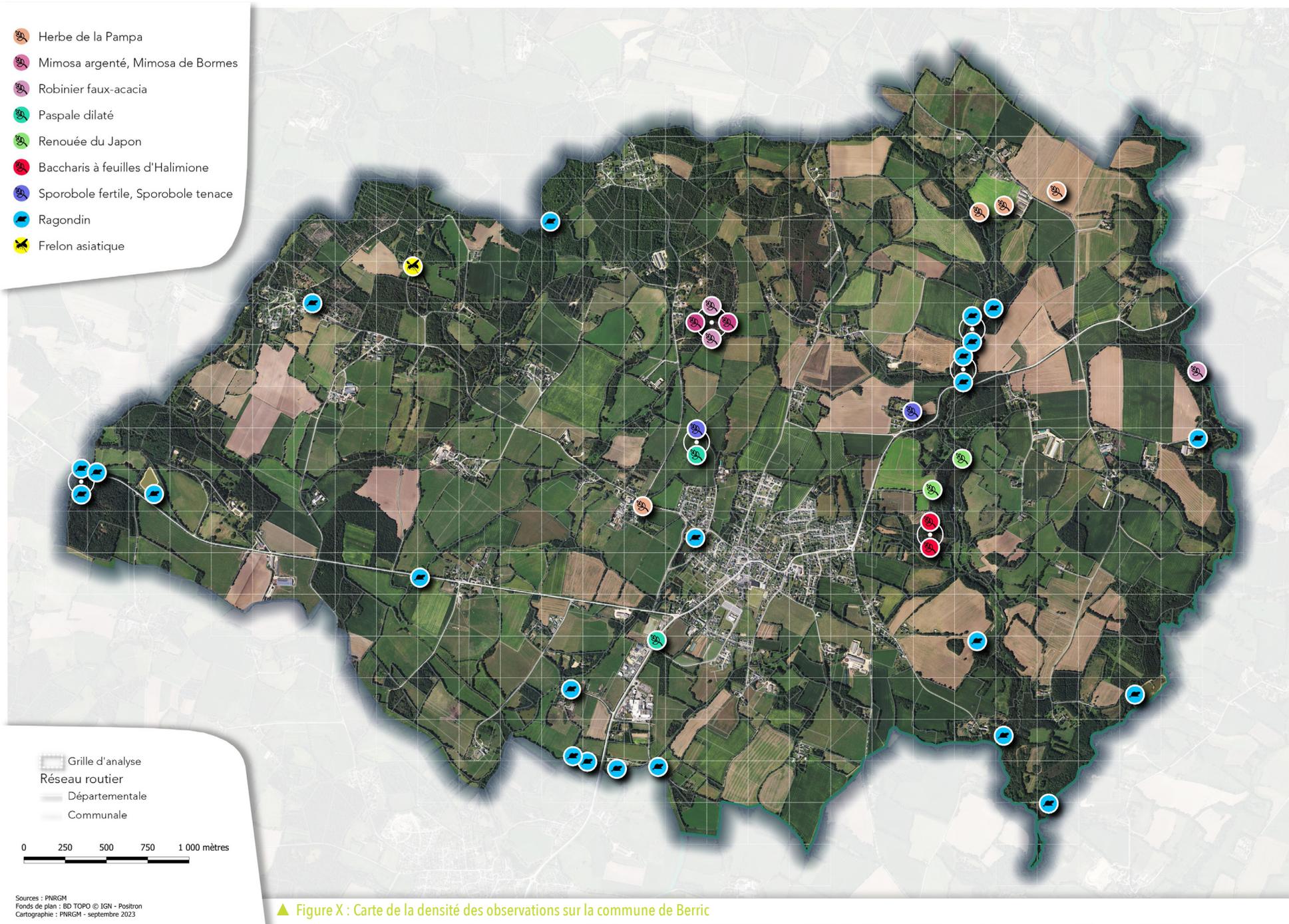
Sur la commune de Berric les espèces exotiques envahissantes¹ sont :

- ▶ ***Vespa velutina nigrithorax* du Buysson**
- ▶ ***Cortaderia selloana***
- ▶ ***Acacia dealbata***
- ▶ ***Paspalum dilatatum***
- ▶ ***Myocastor coypus***
- ▶ ***Reynoutria japonica***
- ▶ ***Robinia pseudoacacia***
- ▶ ***Baccharis halimifolia***
- ▶ ***Sporobolus indicus***

Frelon asiatique
Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
Mimosa argenté
Paspale dilaté
Ragondin
Renouée du Japon
Robinier faux-acacia, Carouge
Sénéçon en arbre
Sporobole fertile, Sporobole tenace

¹ pour aller plus loin : https://centrederesources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/liste_categorisee_des_eee_lb_2020_vf_0.pdf

-  Herbe de la Pampa
-  Mimosa argenté, Mimosa de Bormes
-  Robinier faux-acacia
-  Paspale dilaté
-  Renouée du Japon
-  Baccharis à feuilles d'Halimione
-  Sporobole fertile, Sporobole tenace
-  Ragondin
-  Frelon asiatique



 Grille d'analyse
 Réseau routier
 Départementale
 Commune

0 250 500 750 1 000 mètres

Sources : PNRGM
 Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Positron
 Cartographie : PNRGM - septembre 2023

▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Berric

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET INITIATIVES POSSIBLES SUR LA COMMUNE

Ce tableau reprend les diagnostics en proposant des initiatives possibles à ces problématiques et des conseils de gestion ou d'amélioration aux enjeux environnementaux de la commune de Berric. Ce tableau présente les actions prioritaires à mettre en œuvre en fonction des compétences municipales, des ressources financières disponibles et du temps à consacrer. Il identifie les lieux où les interventions sont urgentes et opportunes pour préserver l'environnement de Berric.

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Sensibiliser les habitants à la biodiversité en les rendant acteurs de leurs environnement	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des journées thématiques et citoyenne en faveur du patrimoine naturel Maintenir la proposition du concours photo thématique 	Toutes saisons	Toute la commune	★★★★
Soutenir les agriculteurs à effectuer des pratique responsables et favorable pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formation aux agriculteurs pour les sensibiliser à la biodiversité Inciter les agriculteurs à participer au programme de sciences participatives Proposer aux agriculteurs de participer au concours des «prairies fleuries» et/ ou des Mesure Agro-Environnementales pour les continuité écologiques 	Toutes saisons	Toute la commune (Privilégier : Bauchen Cotte Lauter, Lanvoroch, Le grand clos)	★★
Veiller à la préservation, restauration des landes de la communes	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les propriétaires privés à la bonne gestion et l'ouverture de ces habitats prioritaires Acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption ou conventionner les parcelles à fort intégrer Réaliser un état des lieux complets (inventaire, proposition de gestion) 	à la fin de l'automne ou au début du printemps	Par priorité: Landes de Bray Lande de la Boule Landes de Kerhennebont (Gra Er Velin Avele) Lande du Bonnoy Landes des Vertus Landes de Clos Er Huerne	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Préserver les chemins creux, d'alignements d'arbres têtards et d'arbres remarquable	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeurs et préserver les arbres remarquables en s'appuyant notamment sur les articles L151-23 et L151-23 du code de l'urbanisme Cartographier les différents chemin creux et arbres remarquable de la commune 	Toutes saisons	Commune Priorité : Logo, Lanvoroch, Ville au vent, Moulin du bois et La Garenne	★★★
Sauvegarder le patrimoine architectural pouvant accueillir la biodiversité (chapelle, lavoir, murets , ...)	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et préserver les éléments du bâti traditionnel Favoriser l'accès à la faune (clocher, sous pente, ...) Aménager si possible pour éviter des conflits entre usage et préservation (Nichoir à chouette, chiroptère, ...) Poursuivre le projet de valorisation des lavoirs e refuge de grenouilles Informers les habitants à cette Continuer à cartographier et analyser l'état de conservation et d'accueil du patrimoine Former à la restauration des murets en pierres sèches 	Éviter les actions lors des périodes de reproduction et hors des périodes d'hivernages.	Commune Priorité : Kercohan, Vertus, bourg, Kerfranc	★★
Maîtriser la présence d'espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des chantiers participatifs d'arrachage Sensibiliser les habitants et les propriétaire privés Inventorier plus précisément la répartition de ces espèces 	Les saisons varient selon les espèces	Commune Priorité : Ville au vent,	★★★
Maintenir les populations des espèces protégées (Loutre d'Europe, Escargot de Quimper, Campagnol amphibie, Grand rhinolophe, Vipère péliade, Asphodèle d'arrondeau, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostiquer l'état de la population de chaque espèce Contribuer à l'accueil de l'espèce en favorisant son habitat Poursuivre les suivis d'espèces ciblées 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : La Garenne Lande de Bray Penpont Lanvoroch Kervily Plat d'Or	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Intégrer la population et les associations du territoire dans les actions en lien avec l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reproduire des chantiers participatifs ▶ Intégrer les associations (pêcheurs, chasseurs, randonnées, maisons des jeunes, ...) dans les inventaires et les actions ▶ Continuer à promouvoir les sciences participatives 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune	★★
Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre l'amélioration de la connaissance ▶ Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU ▶ Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Centre bourg	★★★
Assurer une continuité écologique communale et intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un suivi de la continuité écologique entre communes notamment avec Questembert et Lauzach ▶ Restaurer la continuité sur les secteurs à forts enjeux ▶ Aménager des alternatives de passages de faune sur les secteurs à collisions 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Centre bourg	★★★
Intégrer les solutions fondées sur la nature au service de la transition écologique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Répertorier les îlots de chaleur et besoins en îlots de fraîcheur, gérer les eaux pluviales, restaurer les sols, végétaliser. ▶ Élaborer une stratégie de désimperméabilisation, gérer les eaux pluviales et restaurer les sols ▶ Partager l'espace public entre les espaces végétalisés, concevoir une zone calme paysagère, assurer la gestion de l'eau et l'intégrité des zones humides et mettre en place des cours d'écoles résilientes 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune : Priorité : Centre bourg	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Ralentir la mortalité importante de la faune	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre la mortalité de la faune et réaliser une cartographie des conflits de collisions ▶ Réaliser des opérations d'aménagements appelées passe à faune ▶ Favoriser la continuité écologique ▶ Associer les chasseurs aux inventaires des conflits 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Penpont Lande de Bray	★★★★
Préserver la présence de la biodiversité «ordinaire» riche et diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser la biodiversité à travers des animations ▶ Favoriser l'accueil d'espèces dans les jardins privés et les terrains communaux ▶ Continuer à participer au programme de science participatives ▶ Associer les associations du territoire, les écoles pour réaliser des refuges urbains ▶ Sensibiliser au méthode de gestion alternatives 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune : Priorité : Centre bourg	★★

▲ Tableau X : Synthèse et hiérarchisation des initiatives

Ce diagnostic des enjeux de la biodiversité de la commune donne lieu à des initiatives de la part de la commune afin de consolider, voire améliorer, le potentiel écologique du territoire. Plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en œuvre par la municipalité dans le cadre de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ces actions sont développées dans la troisième partie, certaines ont été mises en place avant le lancement du projet sont présentées dans quatrième partie de ce documents.

Pour une meilleure intégration des possibles actions, la saisonnalité de faisabilité a été ajoutée. Cependant, certaines initiatives seront détaillées dans le plan d'action validée par la municipalité.

De plus, les initiatives ont été hiérarchisées en 3 niveaux de priorités, le niveau le plus élevée (★★★★) est affecté aux initiatives pour lesquels la commune a les compétences et ou des acteurs locaux sont disponibles pour aider cette démarche facilement, mais indique surtout que l'initiative est d'une priorité pour les enjeux environnementaux à grande échelle. Le niveau intermédiaire (★★★) correspond aux actions importantes avec un fort enjeu pour la biodiversité de la commune mais qui demande un fort engagement et une organisation plus importante)

Le niveau le moins élevé (★★) correspond aux initiatives pouvant être bénéfique notamment sur le volet de la sensibilisation à l'environnement mais qui engage moins de résultat sur la biodiversité que les initiatives correspondants aux autres niveaux.

Les enjeux localisés

Globalement, la connaissance de la biodiversité de la commune de Berric est faible. Le nombre de groupes taxonomiques pour lesquels des informations sont disponibles, est restreint aux groupes les plus communément étudiés par les naturalistes (les oiseaux et les mammifères). Les données récoltées et produites permettent de dresser une liste d'espèces présentes sur la commune de Berric

Malgré les 5192 observations sur la commune, La connaissance de la biodiversité communale reste donc partielle et nécessite de continuer le recueil de données et d'inscrire la commune dans l'établissement d'inventaires complémentaires, tant du point de vue des listes d'espèces que de l'abondance ou de la répartition de celles-ci sur le territoire communal.

Cependant, les informations récoltées permettent de dessiner les enjeux principaux de la commune.

La présente carte synthétise les enjeux définis précédemment en prenant en compte leur priorité, et il est important de fournir des éléments de justification pour chaque enjeu identifié. Grâce à l'atlas de la biodiversité communale réalisé sur la commune de Berric, plusieurs enjeux localisés ont été identifiés à partir des données naturalistes et des analyses effectuées sur le terrain.

Premièrement, la régression des landes sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu crucial, car ces écosystèmes abritent une flore et une faune spécifiques, notamment des espèces rares et protégées. Leur préservation est essentielle pour maintenir la diversité biologique et préserver l'équilibre des écosystèmes.

Deuxièmement, la préservation des bois anciens est justifiée par leur haute valeur écologique et leur rôle d'habitats essentiels pour de nombreuses espèces animales et végétales. La gestion intégrée de ces boisements permettra de garantir leur pérennité tout en favorisant la régénération naturelle des espèces qui les peuplent.

Concernant l'escargot de Quimper, il s'agit d'une espèce endémique et menacée, dont la préservation est d'une importance capitale pour la conservation de la biodiversité locale. En agissant pour faciliter son déplacement à travers les boisements, les efforts visent à maintenir son habitat et à préserver les interactions écologiques qui en découlent.

Les cours d'eau, en tant que têtes de bassin versant, jouent un rôle crucial dans la régulation des écosystèmes aquatiques. Leur préservation favorise la qualité de l'eau et assure la continuité écologique pour des espèces emblématiques comme la loutre d'Europe et le campagnol amphibie. La protection de ces espèces

parapluie garantit la préservation de l'ensemble de la biodiversité associée à ces milieux humides.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une nécessité pour préserver la diversité et l'intégrité des écosystèmes. Ces espèces peuvent altérer les équilibres naturels et menacer la survie des espèces indigènes, justifiant l'importance de mettre en place des mesures de gestion appropriées.

Enfin, la prise en compte du taux de collisions entre la faune et les infrastructures routières est cruciale pour réduire les impacts négatifs sur la biodiversité locale. L'aménagement de passages pour la faune permettra de rétablir des corridors de déplacement, garantissant ainsi la sécurité des animaux et leur contribution au maintien de la biodiversité.

Cette synthèse des enjeux, accompagnée de leur justification, orientera les actions futures pour la préservation de la biodiversité de la commune de Berric.

Dans un souci de cohérence territoriale, vous trouverez via ce QR CODE et ce site internet le Websig pour visualiser tout les enjeux du territoire relevé grâce aux Atlas de la biodiversité communale.

Ces derniers sont classés en 4 grandes thématiques :

- ▶ Connaissance
- ▶ Gestion
- ▶ Aménagement
- ▶ Conservation

Vous trouverez également, la couche d'alerte des mailles, où les prospections ont permis d'inventorier des espèces dont les indicateurs des listes rouges régionales sont inscrits comme :

- ▶ En danger critique (CR),
- ▶ En danger (EN),
- ▶ Vulnérable (VU),
- ▶ Quasi menacée (NT),

Seule les espèces non classées dans les listes rouges régionales et les espèces citées en Préoccupation mineure (LC) ne seront pas visibles sur cette couche.

Ainsi par maille de 250 m vous trouverez les secteurs où il a été analysé un fort enjeu de préservation des espèces.

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES ESPÈCES OBSERVÉES

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

8 boulevard des Iles - CS50213 - 56006 Vannes cedex

Tél. 02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh

www.parc-golfe-morbihan.bzh



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici